

**74ème CONGRES NATIONAL
TROYES
11 & 12 JANVIER 2019**



**Fédération Française
de Pétanque et de Jeu Provençal**

SOMMAIRE

OUVERTURE DU CONGRES	2 -
INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE ORGANISATEUR	2 -
INTERVENTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE.....	3 -
INTERVENTION DE L'ADJOINT AU MAIRE CHARGE DES SPORTS VILLE DE TROYES.....	4 -
ALLOCUTION M. CANTARELLI JOSEPH, VICE-PRESIDENT DELEGUE	4 -
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 73 ^{EME} CONGRES DE MENDE.....	9 -
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES.....	10 -
RAPPORT FINANCIER	11 -
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	15 -
COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SAOS	15 -
UHLSPORT – PRESENTATION NOUVEL EQUIPEMENTIER	17 -
POLE ADMINISTRATIF	18 -
DISCIPLINE	19 -
INFORMATIQUE.....	21 -
COMMUNICATION	23 -
EQUIPEMENTS SPORTIFS	25 -
GESTION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	26 -
REPARTITION DES EQUIPES.....	27 -
CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS (CNC).....	27 -
COUPE DE FRANCE.....	31 -
GROUPE DE TRAVAIL DES NATIONAUX	32 -
MILIEU CARCERAL.....	34 -
JEU PROVENCAL.....	35 -
MEDICAL.....	35 -
FEMININES.....	39 -
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2019.....	40 -
M. M. A.....	42 -
ASSOCIATION ILONA.....	45 -
NOMINATION PRESIDENTS D'HONNEUR.....	46 -
ACTIVITES DE LA D T N	46 -
RESULTATS DE L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR	52 -
RESULTAT DE L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA FFPJP	53 -
CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE LA FFPJP	53 -
MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR.....	54 -
PROJET FEDERAL 2024	54 -
ARBITRAGE & REGLEMENTS.....	55 -
DTN - SYNTHESE GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE JEUNES.....	59 -
PROJET CENTRE NATIONAL DE LA F.F.P.J.P.....	62 -
FEDERATION DANOISE DE PETANQUE	65 -
FEDERATION ALLEMANDE DE PETANQUE	66 -
CONFEDERATION EUROPEENNE DE PETANQUE (C.E.P.)	66 -
FEDERATION INTERNATIONALE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL (F.I.P.J.P.) ET CONFEDERATION MONDIALE DES SPORTS DE BOULES (C.M.S.B.)	68 -
QUESTIONS DIVERSES	70 -
RECOMPENSES.....	74 -
CONGRES 2020	75 -
CLOTURE CONGRES.....	75 -

ANNEXES :

- * Palmarès sportif 2018
- * Représentants F.F.P.J.P., Comités Départementaux & Régionaux
- * Bilan, compte de résultat F.F.P.J.P.
- * Budget 2019

OUVERTURE du CONGRES

(Le Congrès débute à 14h38)

M. CANTARELLI (*Vice-Président délégué*). – Nous avons fait le pointage, présents 180 délégués sur 206 et 1798 voix sur 2059 possible au moment de l'ouverture du congrès. Il déclare ouvert le 74ème congrès de la F.F.P.J.P.

(Marseillaise)

Il présente les invités, M. Claude AZEMA, Président de la CMSB et de la FIPJP, M. Mike PEGG, Président de la CEP, M. Michael DOERHOEFER, Président de la Fédération Allemande de Pétanque et M. Lars FRIIRS, Président de la Fédération de Pétanque du Danemark ; M. PICHERY, Président du Conseil Départemental de l'Aube et M. Frédéric SERRA, adjoint aux sports de la Ville de Troyes.

Il excuse Madame Mireille NOEL.

INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE ORGANISATEUR

M. CHEVALLOT (*Président du Comité de L'Aube*). – Mesdames, Messieurs les congressistes, Mesdames, Messieurs de la Fédération, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs des Fédérations étrangères,

Le comité de l'Aube et son comité directeur sont très heureux de vous accueillir dans ce magnifique centre des congrès, pour ce 74^e congrès national de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal. C'est une première pour notre comité. Au fil de ces deux jours, nous allons essayer d'égaliser et de renouveler la même prestation que celle du championnat de France de 2015 – beaucoup d'entre vous s'en souviennent encore aujourd'hui. Les volontaires se joignent à moi pour que votre séjour et ce congrès se déroulent dans les meilleures conditions.

Ce rassemblement de nos instances n'aurait pu avoir lieu sans l'aide du Conseil Départemental de la Ville de Troyes et les partenaires : hôtels, entreprises, assurances, traiteur, le concessionnaire automobile, sans oublier le Comité régional Grand Est, et pardonnez-moi si j'en oublie.

Notre comité a vu sa création en mars 1958 et a adhéré à la FFPJP sous la présidence de M. Jean COUTELAS. La même année un courrier est envoyé à la préfecture à la suite de profondes modifications de statuts dues :

- au regroupement de tous les clubs de notre département et,
- au nombre trop faible de clubs dans les départements voisins voulant être affiliés à la FFPJP, sous le nom de comité de champagne, ce qui n'a pas été accordé.

En 1959, nous avons changé deux fois d'identité, nous appelant successivement association comité régional, puis comité régional de champagne.

En 1963 on est devenu le Comité régional de Champagne de pétanque.

Et en 1969, nous sommes devenus Comité départemental de l'Aube FFPJP (je ne vous citerais pas l'adresse des sièges qui ont changé à plusieurs reprises).

Presque 10 années que je suis à la tête de ce comité ; je suis très fier du travail que nous avons accompli tout au long de ces dernières années avec mon comité directeur. Actuellement, nous comptons 574 licenciés répartis en 14 clubs, aux quatre coins de notre département, dont seulement deux sur la ville de Troyes.

Je tiens également à préciser que nous sommes l'un des plus petits comités de France en nombre de licenciés, ce qui ne nous empêche pas d'avoir eu quelques bons résultats aux divers championnats de France. En 1971 à Cannes nous avons remporté le championnat de France doublette senior masculins (Jean Pierre LATRUFFE Jean-Claude BERTRAND), et le dernier exploit remonte à 2017 où notre joueuse (Gaelle HAUSS) s'est inclinée en finale du tête à tête féminin. Cependant, il faut tout de même souligner que sans structure couverte dans notre département, nous ne pouvons pratiquer durant plusieurs mois de la saison.

Aujourd'hui, c'est au cœur du bouchon de champagne dans la ville de TROYES chargé d'histoire, dont je laisserai le soin en l'absence de Monsieur le maire François BAROIN (retenu par d'autres obligations) à M. Frédéric SERRA, adjoint au maire chargé des sports de vous apporter quelques précisions sur le cœur historique de notre belle ville. M. Philippe PICHERY, Président du conseil départemental devrait compléter les atouts de notre région et surtout vous donner l'envie de revenir.

Nous avons aussi nos magasins d'usines, où certaines de vos compagnes sont certainement parties « faire chauffer votre carte bleue » puisque nous sommes en pleine période de solde. De notre côté, nous allons débattre sur l'activité de notre fédération et de certaines modifications qui vont intervenir pour la saison 2019, qui vont nous permettre d'avoir des travaux constructifs avec tous les congressistes ici assis très confortablement dans ce bel auditorium, où certains seront peut-être tentés de s'assoupir.

Je ne pourrais évidemment pas terminer mon intervention d'ouverture de ce congrès sans rendre hommage à notre regretté Président Michel DESBOIS qui nous a quitté voilà quelques mois.

Souvenez-vous lors du dernier congrès à Mende, nous avons vu arriver à la tribune Joseph, la gorge serrée, le visage grave, prenant la parole en nous expliquant la non présence de Michel et le combat qu'il livrait contre la maladie. Pour certains d'entre vous, il était comme un frère, avec d'autres il avait su lier une telle amitié, qui nous laisse encore aujourd'hui dans la douleur.

À la fin du congrès Claude AZEMA avait eu ces paroles : « *on va se plier en quatre pour venir à Troyes pour boire un coup ensemble* » malheureusement le chemin de la vie en a décidé autrement et Michel n'est plus là, mais sache que nous allons faire ce qui était prévu, et nous partagerons donc plusieurs verres à son souvenir, en se remémorant des moments inoubliables partagés avec lui au long de ces 30 années de serviteur bénévoles au sein de notre fédération, et pour ce cela, je vous demanderai avec la permission de la fédération, de bien vouloir vous lever et de faire une ovation pour remercier Michel pour tout ce qu'il a accompli au sein de notre fédération.

Les congressistes se lèvent et applaudissent longuement

Je vous remercie de votre attention et surtout votre écoute, et vous adresse au nom de mon comité, un très bon séjour dans notre ville, un congrès constructif et tous mes vœux pour l'année 2019. (*Applaudissements*).

M. CANTARELLI (*Vice-Président délégué*).— Cette année nous avons perdu beaucoup de collègues, présentation des disparus à l'écran, les photos de MM. Jean-Pierre BISCHOFF, Jean BOURGES, Daniel CARUEL, Jacques CHAUVIN, Pierre CHESNOY, Gérard COLETTE, Robert DEBRAY, Michel DESBOIS, Jacques DONZE, Philippe DOUBLET, Michel FORT, Patrick GALMICHE, Roland MONTAGNE, Bernard SPEMENT, Mme Marie TOROPE, M. Jérémy YZEUX.

(Les Congressistes se lèvent pour respecter une minute de silence)

Intervention du Président du Conseil départemental de l'Aube

M. PICHERY (*Président du Conseil départemental de l'Aube*).— Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les congressistes, bienvenue dans ce centre de congrès de l'Aube. C'est un grand plaisir de vous accueillir. En venant ici vous avez fait le bon choix parce que vous allez découvrir un territoire attachant avec des diversités comme notre pays en connaît beaucoup. L'Aube est un département de taille modeste : 110 000 habitants et qui dispose de nombreux atouts. Connue pour sa ville de Troyes et ses espaces remarquables, ses grands lacs de la forêt d'Orient qui permettent de réguler les crues par rapport à la région parisienne, le champagne et aussi son histoire marquée par les templiers, des artistes célèbres comme Camille Claudel, la famille Renoir, Clairvieux et bien d'autres à découvrir.

La deuxième raison de votre bon choix est que vous êtes sur un territoire où votre discipline sportive a une histoire. Le Président départemental a rappelé qu'il existe un club, certes de dimension modeste, où les passionnés peuvent pratiquer cette belle discipline. Je rappellerai qu'il y a encore quelques années, une épreuve nationale de référence : le Championnat national de Troyes rassemblait de nombreux compétiteurs et en 2015 se sont tenus des Championnats de France. C'est une terre propice chargée d'histoire par rapport à votre discipline.

Je voudrais vous dire tout le soutien que nous apportons à votre ambition très légitime de faire reconnaître cette discipline comme discipline olympique lors de Paris 2024. Les arguments sont nombreux : une discipline sportive à part entière, sans aucune contestation possible, avec de la pratique de loisir, de compétitions de haut niveau. Une discipline sportive qui rassemble des valeurs qui nous unissent, qui nécessite du travail, de l'entraînement, de la force morale, qui allie performance, convivialité et respect de l'adversaire. La discipline met en évidence les vertus de l'équipe, de la solidarité et, pour toutes ces raisons elle a toute légitimité à être reconnue comme discipline olympique. Nous y sommes d'autant plus sensibles que sur ce territoire il existe une entente parfaite entre les collectivités et nous avons très tôt constitué une « *task force* » entre la ville de Troyes, son agglomération, le département pour nous mettre en position d'être le plus efficace possible pour faire rayonner la candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques. Dans ce cadre, je peux vous assurer que nous aurons à cœur de rappeler dans cette démarche l'importance d'avoir cette discipline sportive reconnue discipline Olympique en France en 2024.

Pour terminer, une confidence plus personnelle, je pratique, j'ai pratiqué modestement comme tous nos concitoyens cette belle discipline, je la découvre depuis plusieurs mois sous un angle nouveau grâce à la place que lui réserve les médias et notamment la télévision spécialisée dans les manifestations sportives. Je suis étonné quand je parle autour de moi de découvrir les personnes qui prennent un immense plaisir à regarder sur l'écran des compétitions et découvrant à travers ces moments toute la dimension sportive, la stratégie, la technique, l'adresse, le mental, toutes les qualités et capacités qui s'attachent à la pratique d'une discipline sportive.

Soyons confiants, nous serons à vos côtés pour soutenir cette légitime revendication, nous serons nombreux à vous soutenir. En attendant, je vous souhaite que le congrès de Troyes soit le plus fructueux possible et qu'il constitue une avancée importante par rapport à cet objectif de reconnaissance de discipline olympique. *(Applaudissements)*

Intervention de l'adjoint au maire chargé des sports Ville de Troyes

M. SERRA (*Adjoint au Maire de Troyes, chargé des sports*). – Monsieur le Vice-Président délégué de la FFPJP, Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les membres du bureau, j'ai noté avec un peu de malice que la parité n'était pas tout à fait au rendez-vous de votre discipline..., Monsieur le Président de la Fédération allemande, Monsieur le Président de la Fédération du Danemark, Mesdames, Messieurs les congressistes ;

Comme l'a rappelé Philippe PICHERY, merci d'avoir jeté votre dévolu sur la ville de Troyes ; c'est un très bon choix d'avoir osé passer la ligne médiane de la Loire et de choisir cette belle ville. Un intérêt à l'échelle de la Ville, un congrès tout au long du week-end est un vecteur de communication, un vecteur de notoriété et de renommée ; au lendemain de vos travaux, vous serez les ambassadeurs pour notre belle ville.

La ville de Troyes pourrait se résumer à une petite ville de province, un peu plus de 200 associations, 20 000 licenciés avec une arborescence de bénévoles au service de toutes les associations ; une richesse patrimoniale humaine sur laquelle nous savons pouvoir compter au quotidien et cela fait une des forces du territoire. Une richesse patrimoniale accès sur du bâti, de nombreuses églises qui raviront vos souvenirs d'histoire et vos yeux. Et un patrimoine commercial accès sur nos magasins d'usine qui raviront ou pas votre portefeuille...

Je voudrais mettre l'accent sur le tissu de bénévoles qui a organisé ce 74^{ème} congrès, remercier son chef d'orchestre, Francis CHEVALLOT, qui a su, comme il l'a fait en 2015 pour le national, montrer qu'à Troyes nous savions mettre les petits plats dans les grands et il a été aidé par une équipe de bénévoles.

A l'échelle du territoire, nous représentons un petit comité, avec des progrès à faire, nous manquons de structures couvertes ; nous ferons en sorte que vous puissiez compter sur nous ; quand je dis nous, ce sont nos partenaires avec comme chef de fil, le Conseil Départemental et la Ville de Troyes pour doter le territoire d'une surface jouable et couverte d'ici l'horizon 2020. Merci à toutes et tous, bon congrès. *(Applaudissements)*

(Mme VIGUIE Fabienne, responsable de la Chancellerie, remet à MM. Pichery et Serra un cadeau)

Nous pouvons nous féliciter, le quorum est de 1993 voix sur 2059 voix et 198 délégués sur 206 délégués.

(Applaudissements)

ALLOCUTION M. CANTARELLI Joseph, Vice-Président délégué

M. CANTARELLI. – Mesdames, Messieurs, chers collègues, chères toutes et tous,

Nous adressons nos vifs remerciements :

- Au Conseil Départemental de l'Aube, de la Ville de Troyes, les Responsables et personnel du Centre des Congrès, et leurs partenaires,
- A Francis CHEVALLOT et son équipe de bénévoles du CD10,

- A vous toutes et tous pour l'accomplissement de vos missions au service du « terrain » et de la fédération,
- A nos collègues du Comité Directeur et de la DTN,
- A notre personnel salarié de la fédération et de la SAOS,
- Aux partenaires de la fédération.

Comment ne pas évoquer le dernier Congrès de MENDE en revenant sur votre manifestation de soutien et d'encouragement mémorable que vous aviez apporté à Michel DESBOIS et pour l'ambiance qui a régné tout au long de ce congrès, fait d'expression de solidarité, d'affection, je dirai même d'amour.

Le présent Congrès de TROYES se place ainsi naturellement sous le lien du souvenir, du présent et de l'avenir. La poursuite d'une « volonté de réformes axées sur l'amélioration ».

Portons un bref regard en arrière sur cette année 2018 bien difficile sous deux aspects.

Sur le plan émotionnel et affectif d'abord : la maladie de Michel DESBOIS qui ne lui a pas permis de tenir son premier congrès national. Son décès, qui a été une énorme perte pour sa famille, ses proches et amis, et sa famille Pétanque.

Cher Michel, tu occupes toujours intensément nos pensées, nous suivons, poursuivons ta trace, ta vision de notre sport, sans rien y changer. Nous te sommes reconnaissants à jamais et formulons le vœu de relever ton défi d'évolution de nos sports à hauteur de tes espérances.

Sur le plan du fonctionnement et des missions :

- La mise en place pas très aisée de la Réforme Territoriale à laquelle il a fallu, et faire encore face,
- L'Engagement et la poursuite des « réformes » que notre cher et regretté « PADRE » souhaitait et elles sont nombreuses comme p ex :
- Calendrier Unique, Tenues Vestimentaires, Qualificatifs aux CDF, Centre National de la Pétanque,
- Peut-être beaucoup en même temps, ce qui a soulevé parmi vous de l'émoi et des inquiétudes compréhensibles,
- L'établissement de la RGPD, du Code d'Ethique, du Projet Associatif Fédéral,
- Le départ de notre DTN Adjointe dont le poste nous a été fort heureusement renouvelé et permis d'accueillir Patrice RODRIGUEZ parmi nous comme DTN Adjoint,
- La professionnalisation de nos cadres techniques et la mise en place de contrats professionnels des cadres techniques actuels et les nouveaux à venir,
- Après la réforme territoriale modifiant nos régions de façon drastique pour certaines d'entre elles, nous arrive la nouvelle Gouvernance du Sport voulue par l'état (on y revient en détails par après)
- Celle-ci a engendré un énorme travail pour les élus et notre Direction Technique Nationale,
 - o La CO qui est devenue CPO,
 - o Le double de réunions au Ministère : CPO + Haute Performance
 - o L'Entretien avec des députés à l'Assemblée Nationale sur la législation et suivi des sportifs de haut niveau
 - o Les réunions de GT et séances plénières des Présidents de Fédérations au CNOF qui n'arrêtent pas jusque la fin du printemps prochain,
 - o Le renforcement de la CERFRES qui peut amener à modifier notre réglementation des équipements sportifs etc...

Notre monde, celui du sport, et donc le nôtre évolue très vite et ce qui nous arrive exige de nous, de mieux mesurer l'importance de la médiatisation sous laquelle nous nous trouvons maintenant et la rapidité de celle-ci : TV – WEBTV – Réseaux Sociaux – PQR – Revues Spécialisées etc...

Quelques exemples pour illustrer le propos,

- France Info annonce le lendemain des CDM du Canada en ouverture de son journal d'infos que les pétanqueurs français ont reconquis le maillot arc en ciel alors que le WE il y avait la Coupe Davis et la Ligue 1 de Football
- L'Info est relayée par le JT de TF1 !
- L'agression physique de l'arbitre du CD73 accompagnée d'une photo à la vue insoutenable, fortement relayée sur les réseaux sociaux et en presse écrite. Nous avons bien réagi en éditant dans l'immédiat un communiqué fédéral ! Sachez que l'auteur de l'agression a été suspendu à 10 ans fermes par la Commission de Discipline Régionale compétente.
- Le formidable impact des retransmissions TV sur la chaîne l'Equipe de la TNT accessible à tous,

Cette médiatisation à laquelle s'ajoute notre candidature commune des Sports de Boules aux JO 2024 de Paris nous demande, nous impose, d'importants changements pour adapter, non pas notre culture historique que nous souhaitons vivement garder, mais uniquement notre domaine sportif reflet de l'image de notre sport qui doit coller à cette ambition olympique !

En effet nous sommes d'autant plus observés du dehors, les élus de tous bords et de tous niveaux, les membres du CNOSF, les responsables d'autres fédérations sportives, les athlètes de toutes disciplines, que nous rencontrons affirment « quelle belle pétanque vue à la télé...cependant différente de celle du terrain »

Bien du travail nous attend et la communication doit devenir de fait un élément important dans notre structure fédérale.

Le sport doit affronter, non seulement celui « non fédéré », mais aussi et surtout la concurrence du domaine privé.

Notre sport, par son rang et son rôle sociétal, son empreinte socio-économique dans ladite société, encourage le développement d'actions et d'organisations menées par le « privé » dans le but du profit qui ne nous bénéficie pas et parfois nous nuit !

La Fédération devra, saura, veiller à discerner ce qui utile à son développement et à son rayonnement. Nous devons tous ensemble impérativement « reprendre la main » sur nos sports Pétanque et Jeu Provençal.

Nous avons déjà commencé. Y parvenir ne se décrète pas seulement. Nous devons rendre le sport fédéral attractif. Offrir le mieux. Pour ce faire la fédération entend bien créer sa propre « MARQUE »

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN FRANCE

Nous avons organisé 2 manifestations Européennes avec le Championnat d'Europe Triplette Féminin de PALAVAS (34), et la Finale de la Coupe d'Europe des Clubs à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE (16).

Deux énormes succès reconnus par les nations participantes. Tous nos remerciements aux équipes de bénévoles du Président de PALAVAS Pétanque (34) Gilles BONUTTI et du Président du CD16 Eric HERVOUET. Pour les deux nous retiendrons l'accueil chaleureux, la disponibilité et le dévouement passionné de leurs bénévoles.

« Sans bénévoles pas de pétanque, pas de sport possible. »

2019 verra la réédition de la Coupe d'Europe à SAINT-YRIEIX (16) qui s'y tiendra encore en 2020.

Le Championnat d'Europe Espoirs à SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF (76) avec comme organisateur le Comité Régional de NORMANDIE.

2022 : organisation des Championnats du Monde Triplette Homme.

NOS PERFORMANCES INTERNATIONALES

Nous n'allons pas ôter le plaisir de la DTN d'énoncer nos nombreux et prestigieux résultats venus de toutes nos catégories, Jeunes, Espoirs, Séniors Féminines et Seniors masculins.

Toutes et tous ont contribué au rayonnement de notre sport pétanque et donc de la France comme souhaité par notre Ministère des Sports. Ces performances devraient instiller une grande confiance dans l'un des critères d'acceptation de la pétanque aux Jeux Olympiques de Paris. Mais bon n'empêtons pas là aussi sur les prérogatives de Claude AZEMA chef du train TGV de la candidature.

2018 a vu la Pétanque Française réaliser une récolte impressionnante de médailles essentiellement d'OR dans les compétitions internationales comme les :

- Jeux Méditerranéens
- Championnats d'Europe : Féminin Triplette, Espoirs Triplettes, Jeunes Triplettes
- Championnat du Monde Triplette Masculin
- Tirs de précisions
- Coupe d'Europe des Clubs

Garder un tel niveau de performance constitue un objectif qui doit s'accompagner de moyens humains, matériels et financiers, et de méthodes. Vous constatez avec nous, qu'arrivent des nations émergentes et performantes. Déjà en Europe (deux nations sont présentes ici représentées par leurs Présidents) et l'Asie avec par exemple la Thaïlande et le Cambodge. Pour l'Italie, la Belgique, Monaco, et Madagascar nous le savions déjà.

SUR LA GOUVERNANCE DU SPORT

Résumons l'implication du CNOF dans la démarche de notre Ministère du plus simple possible pour nous en imprégner,

- L'origine : AP 22 / 24 (Action Publique) volonté du gouvernement avec lettre de mission à notre Ministre des Sports qui décrète « l'autonomie des fédérations ».
- Ses Objectifs : passage du haut niveau à la haute performance devant conduire à plus de médailles « d'OR » aux JO
- La Séparation des budgets consacrés au Haut Niveau et au Développement Fédéral sous gestion d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) au lieu d'un EPA (Etablissement Public à caractère Administratif comme le CNDS)
- GIP : 30% des voix réparties entre représentants de l'Etat, des Collectivités Territoriales, et du Mouvement Sportif.

Le Budget 2019 et comparaisons :

- Les 2 dernières années :
 - o 2017 : 515 M (incluant le CNDS)
 - o 2018 : 529 M mais 48 M pour la SOLIDEO¹ et donc « seulement » 481 M pour les sports.
- Le Budget 2019
 - o 451 M au lieu des 481M et 65 M à SOLIDEO pour un total de 516 M (budget à hauteur de l'agence) à comparer au 529 M de 2018
- Les moyens prévus (ce qui est sécurisé pour le Mouvement Sportif) :
- 347 M :
 - o 7 M pour le fonctionnement
 - o 340 M en actions
 - 90 M pour le Haut Niveau
 - 161 M pour le Développement du Mouvement Sportif
 - 141 M Développement Fédéral
 - 20 M AC CNOF, CPSF² (ce qui allait vers les CROS / CDOS)
 - 43 M en reste à payer
 - 7 M pour les acteurs non fédérés
 - 39 M vers les collectivités territoriales (équipements)
- L'agence (GIP) : aujourd'hui il est acté le transfert des moyens du CNDS à l'agence. Jean CASTEX en est le Président comme DIJOP (Délégué Interministériel aux JO et paralympiques) avec rapprochement au COJO. L'agence devrait permettre d'optimiser le dispositif de performance du sport français dans le temps nécessaire, sans brutalité ni risque de perturber les fédérations dépendantes de l'encadrement de l'Etat.
- La Ministre des Sports Roxana MARACINEANU a annoncé le 16 Novembre dernier la création de l'Agence Nationale du Sport qui marque le début d'une nouvelle ère pour la gouvernance du sport français.
- Cette agence copilotée par l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités territoriales ainsi que le monde économique et social sera dotée de moyens conséquents pour assurer les ambitions françaises en matière de haute performance ainsi que le développement du sport pour toutes et tous, sur l'ensemble du territoire français.
- Pour la mise en place de l'Agence au 1^{er} mars 2019, la Ministre des Sports a nommé Frédéric SANAUR, 37 ans, comme préfigurateur de la nouvelle structure. Il a été Directeur des Sports au Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseiller Ministériel de la candidature olympique et paralympique de Paris 2024 etc...et récemment Directeur Général de la FF d'Athlétisme.

¹ SOLIDEO = La Société de Livraison Des Ouvrages Olympiques est chargée du financement et de la livraison des équipements et des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

² CPSF = Comité Paralympique et Sportif Français auquel nous venons de nous affilier.

- Gouvernance des fédérations : il n'y aura pas de contraintes législatives statutaires (par exemple mode d'élection, vote des clubs, limitation de mandat etc...). On garde l'autonomie en ce domaine.
- Le développement fédéral : la Ministre a déclaré que les politiques publiques ne doivent pas prendre le pas sur le projet associatif ;
 - o Constat : le mouvement sportif a perdu depuis 2001 près de 9000 clubs fédérés soit 500/an tandis que près de 12000 clubs sportifs se créent chaque année. Ils sont déclarés en préfecture loi 1901. Ne sont pas comptées ici les structures privées.
- Le Projet Fédéral : la prédominance du Projet Fédéral et des Clubs
 - o Retour au constat : la croissance de clubs sportifs non fédérés va très vite : 140 000 à ce jour va dépasser les 160 000 clubs fédérés.
 - o Parmi d'autres explications recevables, le Ministère des Sports en admet une qui est que le lien financier avec les CLUBS a été essentiellement fait au niveau territorial avec une dimension éloignée du dispositif fédéral.
 - o La reconnaissance du projet associatif et lui seul tant au niveau du club que de la Fédération est une vraie espérance d'inverser la tendance.
 - o Le projet fédéral est la clé de voute avec 141 M pour les 70 fédérations ce qui représente en moyenne simple 2M par fédération
 - o Les Echéances : 2019 doit être une année de transition positive et tout le monde doit avoir le projet en 2020
 - o Les politiques territoriales : les collectivités territoriales entre elles sont demandeuses de plus d'échanges, de clarté et de cohérence. Une phase de meilleure adéquation entre les politiques fédérales et territoriales de développement prendra du temps mais est néanmoins porteuse de beaucoup d'espoirs pour les CLUBS et partant de là pour les fédérations.

Les perspectives immédiates :

- o Le projet du mouvement sportif dans le cadre de l'agence : avoir un projet écrit et partagé de la future agence, à court terme statuts du GIP, Haut Niveau, à moyen terme le développement fédéral et à plus long terme les territoires. La reconnaissance des diplômes fédéraux pour enseigner contre rémunération, condition essentielle tant du développement que de la création d'emplois sportifs. Le mouvement sportif se doit d'être au cœur de ces enjeux.
- o L'Agenda : le projet sera soumis au vote de l'AG CNOSF du 28 Mai 2019 dont il y aura auparavant 4 réunions institutionnelles en fin des mois de janvier, février, mars et avril. Soit 4 réunions pour au moins chacun des 3 groupes, soit 12 au total.
- o Le Comité Directeur FFPJP a déjà désigné ses responsables par groupes.
- o La méthode : entre chacune de ces réunions il y aura possibilité de réunions complémentaires animées par 3 présidents de fédérations.

2019 : sera l'année de transition et d'accompagnement avec le lancement de 2 consultations :

Une pour avoir une vue d'ensemble du panorama sportif (clubs fédérés, non fédérés, structures commerciales, individus et groupes organisés en réseaux sociaux, attentes et enjeux sociétaux et poids sociétal du mouvement sportif,

L'autre plus immédiate pour avoir un état des lieux des fédérations (plan de développement avec les clubs ou sans, politiques fédérales spécifiques (emploi, sport-santé, entreprises, insertion etc...). Je viens de répondre à cette enquête en ligne en y joignant, comme demandé, notre Projet Fédéral.

Premier Colloque à l'Assemblée Nationale et une table ronde portait sur la gouvernance du sport. Rien de bien nouveau, sinon que tous les acteurs soient représentés, monde sportif, décideurs économiques, collectivités locales.

Concernant le haut niveau, le nombre de licenciés et les résultats ne seront plus les principaux critères, les fédérations devront avoir un volet social plus important notamment pour anticiper les reconversions des sportifs.

La 2ème table ronde était consacrée au sport pour tous. Débat beaucoup plus intéressant pour faire de la France un pays sportif. Y a été soulignée l'importance de toucher les secteurs, école, entreprise, milieu carcéral, EHPAD. L'essentiel est que les fédérations proposent une activité physique. Montée en puissance du sport santé et du sport sur ordonnance. Les premières expériences démontrent le bienfait du sport (meilleur bien être, baisse importante de la consommation des médicaments). Il est naît aussi l'idée de mutualiser les activités sportives par la création d'une licence multisports,

3 autres colloques auront lieu à l'Assemblée Nationale, lors du 1er semestre :

- Février : le sport, le monde économique et les ligues professionnelles
- Avril : le sport santé
- Juin : la démocratie dans le sport, organisation des fédérations, comités et club, éthique.

Notre projet fédéral qui vous a été transmis semble bien s'inscrire dans ces orientations.

Pour info : les personnels des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports ont appris par un article du journal l'Équipe publié le 18 décembre qu'à partir de 2019 que « les DRJS seront rattachées aux régions académiques de l'Éducation nationale » et que le mouvement pourrait s'étendre à l'organisation départementale.

CANDIDATURE JO – LES ECHEANCES

- Le COJO proposera fin mars 2019 la liste des sports additionnels au CIO
- Le CIO validera ou non lors de sa session de juin 2019.
- Cette liste validée fera l'objet d'un vote en décembre 2020 par les membres du CIO

CONCLUSION :

La difficulté d'assumer nos tâches n'est plus à démontrer, 2 Présidents de Régions et 4 Présidents de Départements ont lâchés prise cette année. Nous ne préjugerons pas de leur motivation. Ayons conscience que la FFPJP est une ENTREPRISE de 6000 clubs, 300 000 licenciés, 14 salariés et progressivement plus avec la professionnalisation en cours de nos cadres techniques. Un budget de 4,3 Millions €. Après la partie statutaire à laquelle nous devons nous soumettre, nous allons beaucoup débattre et voter sur l'avenir à court terme de notre fédération. Souhaitons-nous de riches débats, passionnés et argumentés.

Est-il besoin de rappeler que la fédération ce n'est pas le Comité Directeur, mais l'ensemble de nos structures déconcentrées, donc vous ici présents jusqu'à nos près de 6000 clubs difficiles à réunir ici en raison de leur nombre. Nous ne sommes, Comité Directeur, que vos élus en charge de notre fonctionnement et d'application d'un projet associatif allant jusqu'au club qui doit trouver une place de premier plan dans toutes les fédérations donc la nôtre. Vous êtes, vous les congressistes, les premiers acteurs du relais important et indispensable de cette démarche.

Nous avons tenu à associer dans notre route vers les JO et nos débats de développement notre porteur de la candidature Président de la CMSB Claude AZEMA, notre Président de la CEP et de la CESB Mike PEGG et deux de nos collègues Présidents de fédérations européennes en expansion à savoir MM. Lars FRIIRS du Danemark et pour l'Allemagne Michael DOERHOEFER disposant chacun d'une belle jeunesse en devenir. Alors vous deux, continuer à progresser...mais pas trop quand même. Nous en inviterons deux autres l'an prochain...

Sachons nous remettre en question, poursuivre notre adaptation au monde qui bouge et communique à une vitesse grand « V », répondre à la demande de notre terrain, par le dialogue constant en contact humain direct. On n'impose rien si l'on ne sait « Ecouter, comprendre, expliquer, réformer et réexpliquer. » Se donner une chance de réussite c'est occuper le terrain, consulter, faire et beaucoup parler, partager avec nos pratiquants et adeptes. L'incompris peut être rediscuté voire être réaménagé. Les débats à venir pourront le démontrer. Gardons toujours à l'esprit que nous assumons dans la gestion de nos disciplines Pétanque et Jeu Provençal, une mission d'intérêt : général, public, et sociétal ! En vous remerciant pour votre attention. Souhaitons-nous un bon et fructueux Congrès !
(Applaudissements)

APPROBATION du COMPTE RENDU du 73^{ème} CONGRES de MENDE

Mme PAUGAM (Secrétaire Générale). – Nous passons à l'approbation du compte rendu du 73^{ème} congrès de Mende.

Y a-t-il des commentaires ? *(Aucune)*

Des remarques ? *(Aucune)*

Qui est contre ? *Personne*

Abstention ? *Personne*

En l'absence d'oppositions, le compte rendu du 73^{ème} congrès de Mende est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES

Mme PAUGAM (Secrétaire Générale). – Bonjour à toutes celles et ceux que je n'ai pas encore salués. Merci à tous d'avoir fait le déplacement et de vous être rendus disponible afin de participer à ce 74^{ème} Congrès National. Bienvenue à Troyes dans ce centre des congrès qui avait créé quelques polémiques auprès des habitants lors de sa construction parce que l'architecture dénotée un peu avec la préfecture. Nous, nous sommes très heureux d'être là dans cette salle fonctionnelle.

Francis CHEVALLOT et toute son équipe ont surmonté les difficultés afin que ce congrès se déroule dans les meilleures conditions. J'en profite pour féliciter Patrick VERDIER pour l'accueil et l'organisation du Congrès de Mende.

Nous remercions les personnalités qui nous ont fait l'honneur d'être présentes et d'assister à nos travaux, on sait que leurs plannings sont chargés.

Je poursuis mes remerciements avec les médias : la chaîne l'Equipe, nos partenaires : OBUT, MS, BOULENCIEL et TORO ; notre assureur MMA, les Eaux VERNIERES, ODALYS Vacances, ERIMA, AUDIKA, JPF, SIC BONBON. Nous accueillerons notre nouvel équipementier ULHSPORT à qui nous laisserons la parole pour leur présentation. Merci à tout le personnel du siège et de la DTN qui travaillent sans relâche toute l'année : Patricia GIORGETTI, Régine SINGRELIN, Christy MARRACCINI, Rémi SEGUIN, Clément MENEGHIN, Xavier GRANDE, Anna MAILLARD, Jean-Yves PERONNET, William ROUX et Loïc FUENTES. J'y associe notre célèbre Jean-Pierre du Car Podium, qui nous fait le plaisir d'être avec nous ce weekend ; remerciements à Hervé qui a pris sa suite et nos animateurs : Marc ALEXANDRE et Laurent CAUSSE. Je n'oublie pas Patrice RODRIGUEZ qui nous a rejoint au poste de DTN Adjoint. Vous l'avez certainement rencontré lors de nos manifestations.

Je remercie les arbitres, les éducateurs, mon adjointe Corine et tous mes collègues du Comité Directeur.

L'année était bien remplie, beaucoup de sujets nous ont occupés, au niveau de la communication, du développement des réseaux sociaux et de l'augmentation des diffusions télévisées ; Sport Santé, la Gouvernance du sport ; la Charte Ethique au niveau informatique avec le nouveau GESLICO ; au niveau du Handicap, le développement se poursuit avec le sport adapté.

Beaucoup de sujets, je ne vais pas tous les citer.

Pour la partie activités, je laisserai le soin à mes collègues responsables de commission de vous faire leur rapport dans leur domaine respectif, cela permettra d'éviter les répétitions d'informations.

Sur les effectifs : malgré une baisse globale de nos effectifs, nous avons une hausse chez les féminines, ce qui est encourageant.

Sans grande surprise la répartition des âges n'a pas changé par rapport à l'année dernière, le nombre de Vétérans augmente et celui des jeunes diminue. Pour proposer des solutions pour remédier à cela nous avons mis en place des tables rondes sur la politique sportive jeunes avec la DTN.

Au niveau sportif : le palmarès défilera demain à l'écran. Je tiens à féliciter nos joueuses et joueurs médaillés cette année, notamment aux Championnats d'Europe et du Monde. Nous sommes très fiers pour ces titres. Une année riche en événements.

Je reviendrai sur deux événements marquants :

✓ Le décès de notre Président Michel, qui nous a tous bouleversés, c'est difficile et rien ne sera plus comme avant mais il faut avancer.

Afin de respecter le nombre de membres prévu dans nos statuts, un appel à candidature a été lancé. Deux candidats se présenteront devant vous demain matin. A la suite de cette élection, nous nous réunirons afin de vous proposer un nouveau Président. Nous connaissons tous le souhait que Michel avait pour la continuité du mandat et j'espère qu'il sera respecté. Il faut continuer les projets qui lui tenaient à cœur : le développement de la SAOS, le calendrier unique, le centre national, notre candidature aux JO, etc. Nous n'aurons pas de quoi nous ennuyer pour l'année à venir !

✓ Le 2^{ème} événement est l'agression physique d'un arbitre sur une compétition. Ce genre de fait est inadmissible et inqualifiable, le rôle de l'arbitre n'est pas facile, nous leur renouvelons tout notre soutien. Nous avons condamné ces faits, il est fort dommage que quelques individus viennent ternir l'image de nos sports alors que c'est tellement plus agréable quand tout le monde fait un effort pour que tout se déroule selon les règles, dans la bonne humeur et selon l'esprit sportif.

Nous ne devons rien lâcher au niveau de la discipline et renforcer la lutte contre les violences et incivilités.

Pour terminer, comme il est dans l'air du temps de créer des mouvements, après les bonnets rouges, les gilets jaunes, les crayons rouges, les lundis verts, pourquoi ne pas créer les BOUCHONS BLANCS pour militer contre la violence dans la pratique de nos sports ? Je vous laisse y réfléchir.

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux, du bonheur et une bonne santé pour vous et vos proches.

(Applaudissements)

M. CANTARELLI (Vice-Président délégué). – Y a-t-il des questions sur le rapport moral ?

Y a-t-il des abstentions ? *Aucune*

Y a-t-il des oppositions ? *Aucune*

(En l'absence d'oppositions et d'abstentions, le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité)

RAPPORT FINANCIER

(Présentation du rapport financier avec diaporama par Claude STIRMEL)

M. MARAUX (Trésorier Général). – Bonjour à vous toutes et tous, les élus de la Ville de TROYES et de l'État, les présidents de nos fédérations internationale, européenne, allemande et danoise, les présidents et Présidentes de nos régions et départements ainsi que les délégués, les accompagnateurs, les élus du comité directeur et les salariés de notre fédération sans oublier le Président CHEVALLOT du CD 10 et toute son équipe de bénévoles du comité organisateur.

Avant la présentation des comptes, je remercie l'ensemble des personnes qui m'accompagne tout au long de l'année dans la gestion financière de notre fédération.

Mon premier remerciement sera à la cheville ouvrière, notre comptable, Christy, qui assure avec efficacité, professionnalisme et compétence l'ensemble des nombreuses tâches qui lui sont confiées (un grand bravo à la petiote comme je la surnomme). *(Applaudissements)*

Nous travaillons en parfaite collaboration afin d'assurer un suivi comptable permanent avec des remboursements réguliers hebdomadaires envers les comités, les régions, les élus du Comité Directeur et nos différents créanciers.

Je remercie vivement :

✓ notre Présidente de la Commission des Finances, Corine, qui assure la préparation du budget avec la Commission des finances et qui contrôle les nombreuses pièces comptables de l'année ;

✓ notre Trésorière adjointe, Véronique, qui gère le suivi de l'intendance lors de nos comités directeurs et conseils nationaux ;

✓ les membres de la Commission des Finances, élus du Comité Directeur et membres extérieurs, qui participent à l'élaboration du budget et à la gestion financière de notre fédération, avec un petit clin d'œil à Daniel, notre ancien trésorier, qui apporte ses conseils avisés sur certains points précis.

✓ Notre Commissaire aux comptes, Jean-Luc MARELLI, qui vérifie, à la clôture de nos comptes au 30 novembre, les imputations comptables de nos écritures et la véracité de nos comptes de bilan et de résultats. Il a validé en décembre notre exercice comptable 2018 que nous vous présentons aujourd'hui.

✓ Le personnel du siège et particulièrement Xavier GRANDE, le directeur administratif et financier pour la gestion du personnel, les 2 secrétaires Patricia et Régine, Kevin chargé du partenariat et du marketing, Clément chargé de la communication.

✓ Les responsables de la Direction technique nationale, Jean Yves et le petit nouveau Patrice, qui gèrent les dépenses et les recettes 2018 spécifiques de la DTN avec des imputations comptables spécifiques pour justifier nos actions auprès du Ministère dans le cadre de la convention d'objectifs.

✓ Les responsables de la SAOS PROMO PETANQUE, Lucette, la Présidente et Xavier le financier, sans oublier Rémi qui gère les commandes et le stock du matériel et des diverses fournitures.

✓ Mes collègues du Comité Directeur qui gère les différents budgets de leur commission ou groupes de travail.

Passons maintenant à la présentation du bilan 2018 dont vous avez reçu les différents états financiers (bilan et compte de résultats) avec une lettre explicative détaillée dont je suis certain vous avez pris connaissance. Afin de ne pas être répétitif et de ne pas vous inonder de chiffres et de postes comptables, nous vous présentons une synthèse comptable imagée qui permet de visualiser et comprendre les principales évolutions par rapport à l'année 2017.

Bilan 2018 : Un résultat excédentaire sur l'exercice de 90 013 €.

Au niveau de l'actif :

Nous avons réalisé 49 624 € d'investissements, ce qui porte notre actif immobilisé à 175 298 € après amortissement.

L'actif circulant a augmenté de 100 000 € par rapport à l'année dernière, car nous avons fait une avance de trésorerie à la SAOS de 100 000 € pour un achat de lecteurs carte à puce, qui sera remboursée au fur à mesure des ventes. Nous avons versé des acomptes à des fournisseurs pour l'exercice 2019 et nous comptabilisons les impayés suite à la non-réception du paiement de la fiche financière 2018 au moment de la clôture au 30 novembre 2018. A ce jour, l'ensemble des comités de métropole ont procédé au règlement de leur fiche financière et je vous en remercie vivement.

Nos disponibilités augmentent par rapport à 2017 de 60 097 €.

Pour les comptes de régularisation, le poste s'est étoffé principalement par une décision du comité directeur concernant une aide exceptionnelle de 50 000 € pour le dossier de candidature du sport boules au Jeux Olympiques 2024. Ce montant sera comptabilisé sur les 3 années de candidature (2018/2019/2020). Au 30/11/2018, il reste donc deux tiers de la somme à répartir sur les deux prochains exercices, soit 33 500 €.

Au niveau du passif :

Les capitaux propres ont augmenté du fait de l'affectation de notre résultat positif de 2017 de 79 634 €

Des provisions ont été constituées :

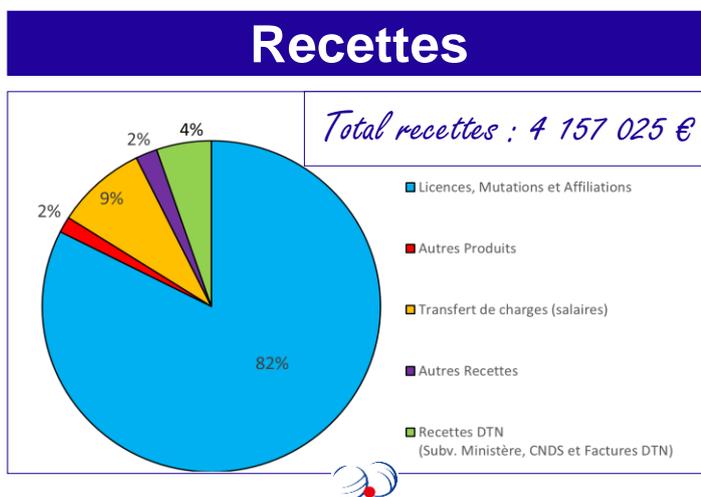
Une provision pour risques a été réalisée car le dossier en cours – Affaire DUVARRY Développement - n'est toujours pas clôturé. Nous avons utilisé 7 190 € pour une facturation d'honoraires d'avocats en 2018, et nous avons provisionné 20 000 € supplémentaires pour les frais à venir en 2019.

Une provision pour les fonds dédiés au plan de professionnalisation de la DTN a été inscrite à hauteur de 447 774 € (différence entre les montants budgétés annuellement sur 8 ans et le réalisé 2017 et 2018).

Pour les dettes, cette ligne reprend l'ensemble des factures non réglées au 30/11/2018 (Fournisseurs, notes de frais, dettes sociales sur les paies de Novembre, dettes fiscales...) et nous avons repris les produits comptabilisés d'avance pour 16 200 € : Nous avons reçu de la part des comités des virements pour l'inscription des nationaux 2019 pour un montant de 8 000 € et nous avons comptabilisé 8 200 € d'intérêts financiers. Ces intérêts répétitifs étaient initialement perçus au 31/12/2018 mais suite à un changement de plafond sur un compte sur livret, les intérêts nous ont été versés au 1^{er} novembre 2018.

LE COMPTE DE RESULTAT 2018 :

LES RECETTES :



Le graphique nous donne une lecture colorée de nos différentes recettes avec les données suivantes :

- 82 % de nos recettes proviennent des licences, des affiliations et des mutations
- 15 % sont ventilés avec principalement les subventions de la DTN et les transferts de charges du personnel entre la FFPJP et la DTN.
- 3 % pour les autres produits

En détail :

Recettes au niveau des licences, mutations et affiliations : une hausse de 25 000 € par rapport à 2017 avec le détail suivant : 11 000 € de mutations, et 14 000 € de licences

Nous avons comptabilisé 299 919 licenciés et 18 793 mutations au 1/10/2018.

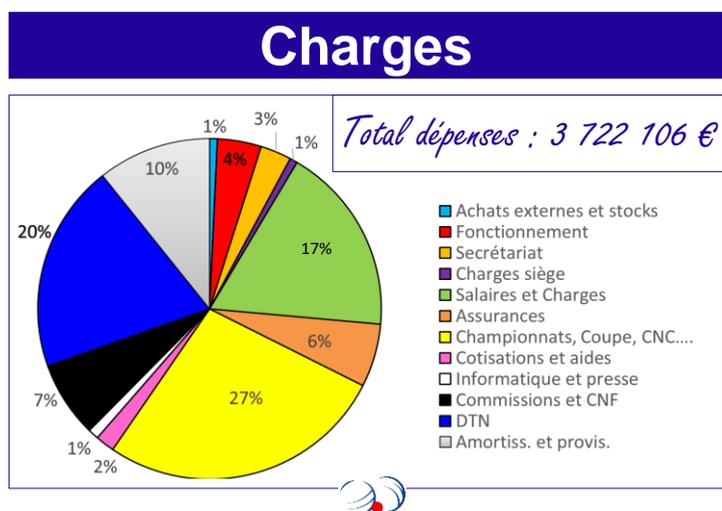
Recettes Transfert de charges : on peut noter un léger différentiel de 100 000 € entre le budget et le réalisé dû principalement à la non-embauche d'un cadre de haut niveau pour la DTN, prévu au budget mais non réalisé.

Cette recette de transfert de charges vient de l'affectation à la DTN des salaires et des charges d'une partie de notre personnel qui travaille pour les différentes actions de la DTN, ainsi que de la refacturation à la SAOS de 80% du salaire de Rémi Seguin.

Recettes de la DTN : cette année, nous pouvons constater une stabilité de la subvention du ministère qui est de 131 240 € pour 132 141 € l'année dernière.

Les autres recettes pour parvenir au 206 587 € de 2018, sont : 18 711 € de facturation DTN (stage, colloque...), 20 000 € du CNDS pour le championnat de France Mixte, 20 000 € de réserve parlementaire, 16 636 € de facturation pour des prestations dans les entreprises.

LES DEPENSES :



Nous pouvons observer la répartition par rubriques :

- 27% de nos dépenses sont dédiés à **nos compétitions** : Coupe de France, CNC, Championnat d'Europe, Dépenses WEB TV et du car podium, Pétanque Tour, ainsi que l'ensemble des indemnités de déplacement et récompenses pour nos championnats de France.

- **Les charges de la DTN**, représentent 20% de nos dépenses, elles couvrent l'ensemble des actions : sport et santé, promotion du sport pour le plus grand nombre, sport de haut niveau, formation et emploi.

- Le 3ème poste important de dépenses, à hauteur de 17 %, concerne les **salaires et charges** de l'ensemble des salariés de la FFPJP. Nous poursuivons la professionnalisation de notre discipline, comme prévu dans notre plan.

Les rubriques inférieures à 5% sont conformes aux prévisions budgétaires et vous ont été détaillées, via la lettre financière.

Je vous présente les principales variations par rapport à 2017.

En détail :

Salaires et charges : 733 892 €

Ce poste représente 17% des dépenses, et couvre l'ensemble des salaires et charges sociales et fiscales versées à l'ensemble des salariés de la FFPJP.

La différence entre le réalisé et le budget est due à la non embauche d'un cadre de Haut niveau pour la DTN.

Assurances : 245 847 €

Une légère augmentation due à l'augmentation du nombre de licenciés. A partir de 2018, sont également incluses l'assurance sur les voitures du parc auto de la FFPJP pour un montant de 6 034 €.

Compétitions : 1 109 800 €

Le principal poste de dépenses de la FFPJP. Parmi les 1 109 800 €, 1/3 du montant correspond à la participation pour les indemnités de déplacement aux championnats de France qui sont remboursés aux comités par l'intermédiaire de la fiche financière.

Les variations constatées par rapport au budget :

-15 000 € Web TV et TV Equipe 21

-12 000 € CNC (dont 6 000 € d'amendes de club)

- 8 000 € Pétanque Tour

- 15 000 € Cadeaux et joueurs CHF

+15 000 € Palavas Championnat d'Europe à la suite de la non perception de la subvention CNDS

+ 8 000 € Finale de la Coupe de France Fréjus

Commissions et Centre National de Formation : 295 413€

Cette rubrique représente 7% des dépenses de la FFPJP.

Les variations sont les suivantes :

- 25 000 € CNF
- 6 000 € Commission Arbitrage
- 6 000 € Commission Championnats de France
- 6 000 € Commission Informatique qui justifie les 209 182 € de cette rubrique. Cette somme

représente l'ensemble des factures PARAGON pour l'édition de nos licences.

Direction Technique National : 808 4028 €

DTN - SPORT ET SANTE

- 8 000 € Suivi Médical et Prévention Athlètes

DTN - Promotion du sport pour le plus grand nombre

- 21 000 € Structuration Fédérale, due à l'absence du DTNA durant 9 mois (Patrice a été recruté au 1 septembre 2018)

- 16 000 € Pénitencier suite à l'arrêt des Jeux Pénitenciers

- 20 000 € Commission Handicap

+10 000 € Développement actions dans les entreprises

DTN - DEV. SPORT DE HAUT NIVEAU :

274 000 Budget / 294 995 Réalisé

+16 000 € Sportif Haut Niveau (Suite aux excellentes performances sportives)

DTN - FORMATION ET EMPLOI

366 660 Budget / 318 742 réalisé

- 20 000 € Formation DTN

- 30 000 € Projet de Professionnalisation

+10 000 € Professionnalisation de l'activité

Amortissements et provisions : 437 985

Augmentation, suite aux investissements réalisés en 2018, et notamment la refonte complète de GESLICO

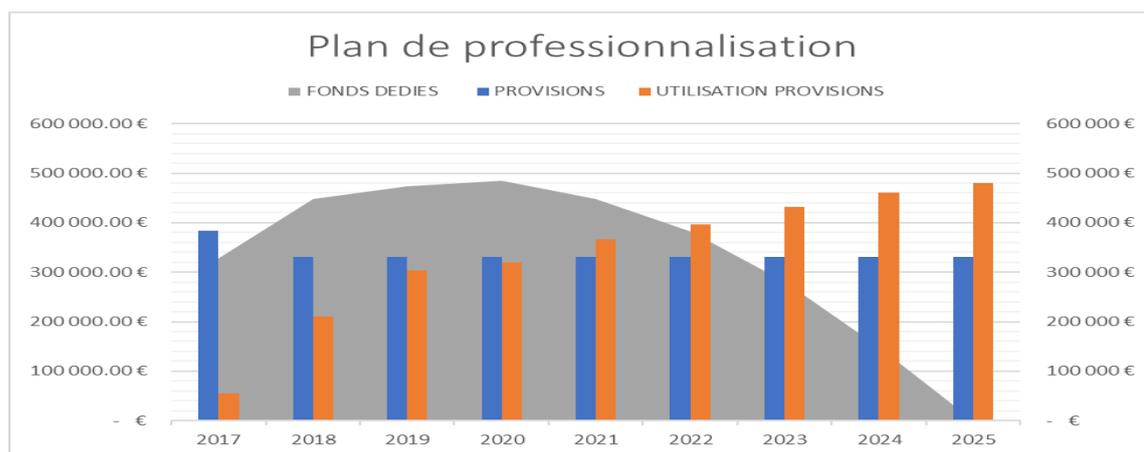
Dans cette rubrique figure les 330 000 € de provisions concernant le plan de professionnalisation.

Nous avons également constitué 38 000 € de provisions :

20 000 € suite à l'encours sur litige existant DD,

18 000 € sur événementiels concernant les futurs évènements télévisés.

ZOOM sur le plan de professionnalisation :



À la suite de l'augmentation du prix de la licence sur le budget 2017 de 2,30 €, je vous rappelle que nous vous avons proposé une somme de 1.30 € pour le plan de professionnalisation de la DTN à développer sur 8 années de 2017 à 2024. A la lecture de notre réalisé 2018, on peut noter que notre projet démarre doucement et que nous devons provisionner pour les années à venir afin de faire face à nos augmentations de dépenses en fonction de nos embauches tant au niveau de la DTN que de nos comités régionaux. Pour rappel, la dotation initiale de 383 000 € par an a été ramenée en 2017 à une provision annuelle de 330 000 €, suite à une étude financière. La différence a donc été redistribuée aux comités via la fiche financière avec l'augmentation des tranches kilométriques.

Pour expliquer simplement ce graphique, les provisions en bleu représente ce que nous collectons annuellement via les 1,30 € ; en orange, sont comptabilisées nos dépenses, le plan s'étalant sur 8 ans (2 mandats), vous voyez que nous collectons plus que ce que nous dépensons... En gris c'est notre stock, ce sont les fonds dédiés de la professionnalisation. Sur les 5 dernières années, nous prévoyons de dépenser plus que ce que nous collectons,

c'est à ce moment là que nous utiliserons les fonds dédiés cumulés les années précédentes afin de financer l'ensemble des emplois de la professionnalisation.

Le résultat 2018 est conforme aux prévisions budgétaires avec un excédent de 90 013 € principalement obtenu de part à la hausse :

- du nombre de nos licenciés 2018 : 299 919 pour 297 944 en 2017, soit + 1 975 ;
- une augmentation du nombre de nos mutations 2018, 18 793 mutations pour 221 840 €.

De plus, certaines optimisations de charges et certaines dépenses non effectuées, nous ont permis d'obtenir ce bon résultat.

Je vous remercie pour votre attention et vous présente tous mes vœux. Je reste attentif à vos différentes questions. (*Applaudissements*)

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

M. MARELLI (*Commissaire aux comptes*). – Mesdames et Messieurs bonjour. En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre congrès national de Hyères en date du 11 janvier 2003, j'ai l'honneur de présenter mon rapport relatif à l'exercice clôt le 30 novembre 2018. Je rappellerai les principaux chiffres :

Total du bilan	: 2 058 194 €
Total des produits	: 4 157 025 €
Total des charges	: 4 067 013 €
Pour un résultat comptable positif de +90 012 €	

L'audit a été effectué selon les normes professionnelles de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes qui consistent à effectuer par sondages divers les éléments probants qui justifient les données contenues dans les comptes. J'ai apprécié les principes comptables suivis et les estimations significatives retenus pour l'arrêté des comptes et pour apprécier leur présentation d'ensemble. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité, la concordance avec les comptes annuels et les informations adressées aux comités. En conséquence, je certifie que les comptes annuels qui viennent d'être présentés donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du patrimoine de la FFPJP au 30 novembre 2018, à Manosque le 15 décembre 2018. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Y a-t-il des questions sur le rapport financier ? *Aucune*
Y-a-t-il des voix contre ? *Aucune*
Y-a-t-il des abstentions ? *Aucune*

(Le rapport financier est adopté à l'unanimité)

COMPTE RENDU FINANCIER de la SAOS

Mme COSTE (*Présidente de la SAOS Promo Pétanque*). – Monsieur le Vice-Président délégué de la FFPJP Mesdames, Messieurs, les membres du Comité Directeur, Mesdames, Messieurs, bonjour.

L'assemblée générale annuelle de la SAOS PROMO PETANQUE clôturant l'exercice comptable du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018 s'est tenue ce matin, à la suite de la réunion de son conseil d'administration.

L'arrivée de 18 nouveaux actionnaires en 2018 (15 Comités Départementaux, 3 Comités Régionaux), la SAOS PROMO PETANQUE compte à ce jour 85 actionnaires : la FFPJP, 76 comités départementaux et 8 Comités Régionaux contre 69 actionnaires en 2017 : aux côtés de la FFPJP, 61 comités et 7 Comités Régionaux).

Au nom de la SAOS PROMO PETANQUE je les remercie d'avoir fait ce choix judicieux.

Voilà trois ans et demi que j'assume la fonction de Présidente de la SAOS Promo Pétanque avec la volonté réitérée de tout mettre en œuvre pour qu'elle poursuive son activité promotionnelle au bénéfice de son associée majoritaire - la FFPJP – dans les meilleures conditions possibles avec l'aide de Xavier Grande, notre Directeur, des salariés du siège dont Rémi SEGUIN, mis à notre disposition à 80 % par la Fédération, Kevin GALLIER pour le

marketing sportif, et Patricia, Régine, Christy qui nous prêtent leurs concours à divers titres, ce dont nous les remercions vivement pour leur disponibilité.

L'intervention de la Présidente de la SAOS PROMO PETANQUE au congrès annuel de la FFPJP, son associée majoritaire, selon les dispositions légales, tend avant tout, à vous rendre compte de la situation financière de la SAOS PROMO PETANQUE au titre de l'exercice comptable écoulé.

Elle se présente ainsi :

- Produits d'exploitation :	+ 692 605.93 €
- Charges d'exploitation :	- 641 492.60 €
- résultat d'exploitation :	+ 51 113.33 €
- intérêts financiers :	225.67 €
- impôts sur les sociétés :	9 419.00 €
RESULTAT GLOBAL BENEFICIAIRE	+ 41 920.00 €

Ce résultat est donc satisfaisant.

Il vous est présenté à l'écran, le détail des produits et des charges d'exploitation.

Il est le fruit des actions correctives que nous avons mises en œuvre, dès 2016, qui ont permis l'accélération des ventes de marchandises dues à la diversification des produits et à diverses innovations que vous avez nécessairement relevées :

- ✓ La création d'un site internet dit « marchand » ;
- ✓ L'augmentation des déplacements de la boutique sur les championnats de France
- ✓ La mise en place d'un terminal de paiement par CB pour apporter un service supplémentaire à nos clients potentiels, dont vous d'ailleurs. (Plus de 1907 clients référencés à ce jour) ;
- ✓ Une nouvelle dénomination pour la boutique de la SAOS PP qui est devenue en cours d'année : « LA BOUTIQUE OFFICIELLE DE LA FFPJP », avec l'accord de Michel DESBOIS, notre Président de la Fédération, notre associée majoritaire,
- ✓ une page FACEBOOK pour présenter les nouveaux produits de la boutique ;
- ✓ un compte informatisé qui procure des avantages non négligeables au point que depuis le 1^{er} octobre 2017, 46 comités avaient d'ores et déjà créé leur compte ; nous en dénombrons actuellement 86 qui l'utilisent régulièrement soit une augmentation annuelle de + 40.

Pour ceux qui n'ont pas encore franchi le pas, je vous invite à le faire sans tarder. Je vous en remercie d'avance.

Si, comme vous l'avez remarqué, l'exercice 2018 est bénéficiaire à plus d'un titre, il ne peut être passé sous silence qu'il est aussi le fruit :

- ✓ d'une maîtrise de nos dépenses,
- ✓ d'une stabilisation retrouvée de certains de nos partenariats historiques (OBUT, VMS),
- ✓ de partenariats en augmentation significative (MMA, ERIMA, EQUIPE),
- ✓ de l'arrivée de nouveaux en 2016, 2017, 2018 (ODALYS, VERNIERES, TORO, BOULENCIEL, JPF, AUDIKA) ;
- ✓ de la conclusion d'accords commerciaux qui profitent, pour certains, à nos licenciés, nos clubs, nos comités, ce qui est tout à fait nouveau (ODALYS,) ;
- ✓ de la renégociation favorable en cours avec nos partenaires actuels (AUDIKA, VERNIERE) tandis que d'autres ont déjà été conclus (UHL SPORTS) ou renégociés (ODALYS, L'EQUIPE) pour trois ans.

Je confirme que la SAOS Promo Pétanque a commandé un véhicule équipé et carrossé pour le déplacement de la BOUTIQUE OFFICIELLE DE LA FFPJP, conformément à la décision prise l'année dernière, tant par son conseil d'administration que par ses actionnaires réunis en assemblée générale le 12 janvier 2018. Ce véhicule sera disponible dès les premiers championnats de France 2019.

Cette acquisition coïncide avec la fin du paiement des mensualités du crédit-bail contracté initialement pour l'acquisition du car podium mis à disposition au bénéfice de la FFPJP.

Enfin, en parfaite cohérence avec les décisions prises par le comité directeur de la FFPJP, la SAOS Promo Pétanque a décidé de s'ériger en centrale d'achat et de référencement, à même de répondre aux demandes de nos comités et clubs pour l'équipement vestimentaire de nos licenciés dans les championnats, en réservant encore des avantages supplémentaires au profit de nos actionnaires.

En 2019, nous continuerons d'innover par la création de cartes cadeaux nous améliorerons nos conditions tarifaires au profit de nos actionnaires, afin de demeurer le plus attractif possible !

En conclusion, si vous partagez nos convictions et nos actions, et si vous souhaitez bénéficier des avantages réservés à nos actionnaires, permettez que je renouvelle mon invitation aux Comités qui ne l'ont pas encore faits – ils ne sont plus qu'une vingtaine – à nous rejoindre en devenant actionnaires de la SAOS Promo Pétanque, tant les avantages sont importants pour chacun de nous au sein de la FFPJP.

Nous avons l'honneur et le plaisir de recevoir les représentants de la Société UHL SPORT France, en la personne de M. Thomas BOUVRANDE, son directeur général – le siège est à la Ciotat, le berceau de la Pétanque – et Olivier LASALLE, le directeur des marques. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

UHLSPORT – PRESENTATION NOUVEL EQUIPEMENTIER

M. GRANDE (*Directeur Administratif et Financier*). – En propos introductif, je vais vous présenter ce nouveau partenariat et vous en donner la genèse. Après de nombreuses années de travail avec la société ERIMA, nous avons souhaité redynamiser ce partenariat. Nous avons donc lancé un appel d'offres à destination des fabricants de produits textiles sportifs. Nous l'avons envoyé au cours de l'année 2018. L'objet de ce partenariat est une dotation en produit textile pour toutes nos équipes de France, les staffs, les finalistes de la coupe de France, l'ensemble des élus et salariés. Egalement un volet commercial qui permet à la SAOS Promo Pétanque de devenir revendeur de produits textiles. Nous avons reçu de nombreuses propositions et le comité directeur de la Fédération en accord avec la SAOS Promo Pétanque s'est positionné et à choisi une société répondant à ses attentes : une augmentation de la dotation, la mise en avant de l'image de la FFPJP et le dispositif qui permet aujourd'hui à la SAOS Promo Pétanque de devenir revendeur de la Société Uhlsports.

M. BOUVRANDE (*Directeur général Uhlsport*). – Bonjour à toutes et à tous. C'est une première pour UHLSPORT et une grande fierté. Je fais vous faire une confidence, avant de rentrer dans la salle, je viens de prendre un coup de stress parce que je vais m'adresser à des grands joueurs et de grandes joueuses de pétanque et que la dernière partie que j'aie faite, j'ai perdu 13 à 1. Un point marqué par Kevin contre 2 petits jeunes avec un T-shirt arc en ciel qui s'appelaient LACROIX et CORTES, j'ai une petite pression pour vous parler et être au niveau de la prestation que vous pourriez attendre de votre nouvel équipementier pour la pétanque.

Je suis très heureux de vous présenter la société UHLSPORT. Pour avoir une idée plus précise de qui nous sommes :

UHLSPORT est une vieille société familiale, on ne parle pas d'un grand groupe avec beaucoup d'actionnaires et des cotations en bourse. La société naît en 1948, elle est allemande, je salue le Président de la Fédération allemande et profite de lui dire que nous pouvons lui faire une petite offre ! La société s'appelle UHLSPORT parce qu'un créateur qui était cordonnier qui a eu l'idée de récupérer des chutes de cuir pour fabriquer des crampons à clouer sous les chaussures. En 1948, on clouait des crampons sous les chaussures ; voilà le début de l'histoire. Il a eu l'intelligence de vendre ces crampons à un petit gars qui démarrait, il s'appelait A. Dassler et qui a fondé ADIDAS, peu de temps après. Une belle histoire familiale. La société est basée au sud de Stuttgart à Balingen. Nous faisons 70 M€ de chiffre d'affaires dans le monde. Nous sommes présents dans 56 pays et nous avons un seul stock basé en Allemagne et qui livre toute l'Europe.

UHLSPORT France existe depuis 1992 à la Ciotat, connue pour ses gilets jaunes actifs en ce moment, pour les chantiers de fabrication de bateaux, pour le cinéma inventé par les Frères Lumières – le 1^{er} film fabriqué s'appelait : *L'entrée du train en gare de la Ciotat* – et surtout un équipementier de la Ciotat puisque la Pétanque y est née. Nous sommes fiers de cela, c'est un signe de l'histoire que de pouvoir intégrer la grande famille de la Fédération Française de Pétanque en étant nous-mêmes dans la ville de la pétanque. Nous faisons 19 M€ de chiffre d'affaires en France. Nous sommes une vingtaine de salariés au siège de la Ciotat. Nous avons 1 600 clients en France, exclusivement des magasins de sports : Intersport, Sport 2000 qui travaillent le marché de la Pétanque. Vous avez certainement déjà acheté des produits de nos 4 marques : UHLSPORT dédiée au football, Kempa dédiée au Handball, Spalding dédiée au basket et une 4^{ème} marque dans le rugby BLK, une marque australienne.

Les 4 marques sont plutôt dédiées à un sport mais nous avons décidé au sein du groupe d'ouvrir nos marques à d'autres disciplines et la Pétanque était en haut de la liste, par le dynamisme de la Fédération, le nombre de licenciés en progression, la couverture médiatique, les possibilités d'une présence aux Jeux Olympiques ; oui nous nous sommes intéressés à cette discipline et aujourd'hui, je suis fier de vous présenter ce partenariat.

Pour terminer, nous ne sommes pas leader du sport collectif en France, nous sommes numéro 3 ce qui est bien compte tenu de la taille de l'entreprise ; les deux devant sont Nike et Adidas. Pour une petite entreprise provençale se retrouvait numéro 3 du marché français, ce n'est pas si mal.

Vous pouvez nous voir sur les terrains de football. Le ballon de la Ligue 1 est UHLSPORT ; aux mains des gardiens but celui qui a soulevé la Coupe du Monde était en UHLSPORT ; nous sommes partenaires de la ligue nationale de basket, de plusieurs clubs de handball en France et désormais nous serons actifs à la Pétanque.

Nous avons voulu faire de ce partenariat quelque chose de nouveau au niveau des Equipes de France et nous allons vous dévoiler les nouvelles tenues des équipes de France. Cela n'a jamais été fait, vous allez avoir des tenues créées pour vos joueurs, équipes nationales.

J'espère que cela va vous plaire et qu'ils auront une vraie distinction sur les compétitions. J'espère avoir l'occasion de discuter avec vous. Nous avons une équipe sur le terrain et dans toutes les régions qui pourra répondre à vos questions. *(Applaudissements)*

Mme COSTE. – Je vais appeler Anna Maillard et notre Directeur Technique National pour présenter les nouveaux maillots de l'Equipe de France. Nous avons aussi pensé à nos arbitres, le maillot est en cours de fabrication.

(Présentation au public des nouveaux maillots de l'Equipe de France)

Mme COSTE. – Je vous ai dit dans mon introduction que nous nous érigions en centrale d'achats, la SAOS Promo Pétanque sera l'intermédiaire incontournable du dispositif mis en place avec la société UHLSPORT, vous trouverez le catalogue sur leur site internet et sur tous ces produits vous avez 30% de remise immédiate sur le prix de vente catalogue, si vous passez par la SAOS, même si vous n'êtes pas actionnaire de la SAOS. Vous travaillerez avec elle via le compte informatisé que nous avons mis en place.

Je n'ai pas oublié les actionnaires, les seuls actionnaires sont les Comités départementaux et régionaux ; grâce aux décisions prises par notre Conseil d'Administration, vous bénéficiez d'une réduction de minimum 10 % sur les achats faits via la SAOS à l'exception des lecteurs (nous ne sommes que revendeurs pour la FFPJP). Pour les articles UHLSPORT, 30 % de remise, vous n'allez pas cumuler avec les 10 % actionnaires SAOS..., mais nous vous accordons 5 % sur le chiffre d'affaires annuel des articles UHLSPORT commandés au sein de la boutique et à la fin de l'année un avoir vous sera délivré à utiliser sur tous les produits de la boutique l'année suivante.

La Fédération va vous en parler, nous avons une nouvelle réglementation, nous sommes une fédération sportive et nous nous devons d'avoir des tenues sportives sur nos terrains. La Fédération a pris une décision importante de réglementer nos tenues ; le rôle de la SAOS Promo Pétanque est là pour promouvoir son développement mais aussi assister la fédération dans la modification des règlements mis en place ; nous avons pensé qu'il était opportun dans le cadre d'une opération de lancement de faire profiter nos comités actionnaires d'une opération qui consisterait, moyennant la commande de 100 pièces d'un bas de survêtement dit pantalon de présentation UHLSPORT sur leur catalogue, de les toucher au prix de 20 € TTC/pièce alors qu'ils sont à 40 € de manière à ce que les compétiteurs que vous soutenez soient en mesure de respecter le règlement de la Fédération.

Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition. *(Applaudissements)*

POLE ADMINISTRATIF

M. LE BOT *(Vice-Président et responsable du pôle administratif)*. – Bonjours à toutes celles et tous ceux que je n'ai pas vu. Nous allons parler du volet administration de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

CHAMPS DE COMPETENCE :

Le personnel de la FFPJP : en lien avec le Directeur Administratif et Financier et les élus en charge de ce dossier, plus particulièrement Michel ROBERT, nous faisons attention à ce qui touche aux contrats de travail de l'ensemble des salariés de la FFPJP, la vérification de la conformité de la situation des salariés avec les réglementations en vigueur : droit social, droit du travail, recrutement. Pour information, tout ce qui touche aux champs fonctionnels de la DTN relève de la compétence de la DTN. Il y a une double affectation entre le DAF et le DTN.

En lien avec le DAF et les organes déconcentrés employeurs, une aide à l'élaboration de convention et aussi aux contrats de travail pour les aider. Nous avons une fonction de veille et de référent par rapport aux évolutions réglementaires. Nous sommes donc à la disposition des comités départementaux et régionaux, de tous les élus qui veulent avoir des conseils par rapport à la réglementation liée aux associations et aux textes de la FFPJP.

A partir des décisions du Comité Directeur et des propositions émanant des différents groupes de travail ainsi que du Conseil des Régions : une fonction d'écriture et de mise en cohérence des textes Fédéraux en particulier le Règlement Administratif et Sportif.

Cette année, l'élaboration du Calendrier Fédéral avec l'apport des membres de la Commission.

THEMES PRINCIPAUX TRAVAILLES EN 2018 :

- Les Etrangers Hors Communauté Européenne avec la prise de licence et participation aux Championnats de France.
- Les tenues.
- Les Juniors.
- L'élaboration de la Charte d'Ethique et de Déontologie.
- Les contrôles d'alcoolémie.

- Le calendrier fédéral.
- La situation de nos collègues ultra-marins du bassin Caraïbéen.

L'ensemble de ces thèmes a traversé et alimenté tant les groupes de travail que le Comité Directeur et le Conseil des Régions pour aboutir aux textes qui vous ont été adressés. Evidemment, telle ou telle décision n'échappe pas à la critique, et cette dernière est salubre, car bien argumentée et sans outrance, elle permettra de faire évoluer notre réglementation.

Je remercie Xavier et tous les salariés du siège, pour le travail accompli.

Les membres des commissions « Harmonisation des textes » et « calendrier unique » pour leur patience et leurs contributions.

Tous les élus du Comité Directeur et du Conseil des Régions pour les réflexions et la qualité des travaux menés.

Celles et ceux qui lisent, relisent et m'aident à la correction des écrits.

Toutes celles et ceux qui m'ont interpellé, posé des questions et manifesté de l'intérêt pour la réglementation.

Pourtant, la réglementation est souvent vécue comme un caillou dans une chaussure alors je conclurai en citant Diderot : « *Nous respectons les lois qui ne nous gênent point, et qui gênent les autres.* » Qu'est-ce qu'une fédération sans règles ? Qu'est-ce qu'une fédération sportive sans que les règles ne soient appliquées ?

Bonne et belle saison sportive 2019 à tous. (*Applaudissements*)

DISCIPLINE

M. POGGI (*Vice-Président et responsable des commissions de disciplines*). – Mesdames, messieurs, chers collègues, si en 2017 15 dossiers ont été traités par la commission fédérale de discipline et fait exceptionnel par la commission nationale, en 2018 celles-ci n'ont pas été épargnées.

✓ 16 dossiers en commission fédérale ont abouti à 22 suspensions.

✓ 8 dossiers en commission nationale ont abouti à 4 suspensions.

Ces deux commissions veillent à faire preuve de fermeté tout en respectant scrupuleusement nos textes et en restant le plus juste possible. Comme les années précédentes, toutes les remises de peine ont été refusées.

✓ 7 dossiers ont nécessité une délocalisation contre 9 en 2017.

✓ 13 suspensions immédiates jusqu'à comparution contre 22 en 2017.

De plus, plusieurs affaires ont été contestées auprès du CNOSF et au Tribunal Administratif.

Je tiens à remercier tous les membres de ces deux commissions ; Président de la Fédérale : M. François KURZ ; juge instructeur : Jean-Claude DESBOUYS ; à la nationale : Président : M. Daniel BRUANT.

Je remercie également Xavier GRANDE et Kevin GALLIER pour leur accompagnement et leur collaboration dans le suivi des dossiers.

Pour les formations disciplinaires : nous en avons dispensé 5, Bourgogne-Franche Comté, Hauts de France, Ile de France, PACA et Centre Val de Loire. Que chacun des ces comités soit remercié de l'accueil qu'il nous a réservé et l'attention apportée. D'autres sont d'ores et déjà programmées pour le premier semestre 2019.

Une formation des membres des commissions fédérales et nationales a eu lieu au siège le 17 décembre dernier.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire à ce pupitre lors des précédents congrès à quel point la gestion des affaires disciplinaires peut amener ses acteurs sous pression quel que soit l'échelon où l'on officie.

Je ne peux malheureusement déplorer que l'année n'ait pas fait exception notamment pour plusieurs comités départementaux ou régionaux. En effet des individus n'hésitent pas à menacer ou à intimider les personnes en charge des dossiers disciplinaires. Mesdames, Messieurs, sachez bénévoles, arbitres ou dirigeants que vous pouvez être assurés du soutien indéfectible de la FFPJP, personne n'est intouchable ! PERSONNE

Nos licenciés doivent pouvoir pratiquer en toute sérénité la pétanque et le jeu provençal. N'oublions pas non plus l'enjeu des Jeux Olympiques de Paris 2024. Des instances fermes mais justes capables de tenir les fauteurs de troubles à l'écart sont plus que jamais nécessaires.

Permettez-moi d'évoquer un sujet qui nous a tous touchés au sein de la FFPJP. L'agression inqualifiable d'un arbitre en Savoie ; si les mots me manquent pour décrire une telle attitude, je tiens, comme chaque année, à rappeler que les instances disciplinaires reposent bien souvent sur les rapports d'incidents rédigés par les arbitres. Comme toujours, je veux qu'ils sachent mon plein soutien et leur rappeler qu'ils trouveront toujours auprès de la Fédération l'écoute et l'aide dont ils auront besoin.

Plusieurs modifications du code de discipline et sanctions sont souhaitées cette année. Outre des modifications mineures et un léger toilettage des textes, voici les modifications essentielles soumises à votre approbation.

1) Les dirigeants : tout dirigeant dans l'exercice de ses fonctions qui commettrait une faute disciplinaire répertoriée en catégorie autre que 10 et 11, sera susceptible d'être suspendu de licence. Il pourra être convoqué suivant les catégories 1 à 9.

2) Réitération d'infraction : un joueur sous le coup d'une suspension qui commet une nouvelle faute pendant sa période de suspension sera de nouveau convoqué en discipline ; le début de la nouvelle sanction – la seconde – débutera à la fin de la première sanction. Il y aura un cumul des peines.

Proposition de vote :

➤ **La première proposition qui concerne les dirigeants :**

Est-ce qu'il a des oppositions ? Aucune

Est-ce qu'il a des abstentions ? Aucune

Adopté

➤ **La seconde sur la réitération d'infraction :**

Une personne : pouvez-vous donner un exemple ?

M. POGGI. – Vous avez un joueur qui a pris 4 ans de suspension, il commet une nouvelle faute, il se permet d'aller jouer dans des concours avec une autre licence par exemple, on le suspend donc une deuxième fois. A ce moment-là on cumule les deux sanctions.

M. CANTARELLI. – Un autre exemple : des personnes qui organisent des concours aux non licenciés, où participent des joueurs suspendus, en boudrome couvert l'hiver on ne demande pas les licences et donc ils y participent...

M. DE BASTOS (Président du CD39). – En ce qui concerne un règlement disciplinaire, il est bon que le français soit respecté dans la formulation. J'aimerais que l'on revienne sur la diapositive précédente. Dans le 1er paragraphe on parle de tous dirigeants au pluriel et ensuite on met un singulier..., j'ai peur qu'au moment de l'application d'un règlement en commission disciplinaire que quand il y a du flou, il y a un loup ! Il vaut que les choses soient rédigées correctement.

M. CANTARELLI. – Nous avons noté et cela était déjà corrigé. Merci.

M. CHAPOTOT (CD89). – Une remarque sur la formulation du 2^{ème} slide, à mon avis, c'est la fin du cumul des peines que le cumul des peines qui est proposée. Justement quand on redonnait une sanction à quelqu'un qui avait 4 ans, au bout de 2 ans si on lui redonnait 2 ans là on cumulait les peines comme dans le droit pénal ; à mon avis ce que l'on veut faire pour quelqu'un de suspendu 3 ans et qui revient agresser quelqu'un à une table de marque, on le reconvoque, il y a un rapport et il reprend 3 ans. Là, nous allons mettre fin au cumul des peines et on va additionner ces deux peines. Il finira ces 4 ans et il reprendra 3 ans. Il faudra regarder la formulation.

M. POGGI. – Oui, cela sera reformulé.

Mme COSTE. – Il n'y a pas d'erreur, là on vient de parler de confusion des peines et là nous parlons d'un cumul des peines et ce n'est pas la même chose. Avant la réglementation vous aviez une suspension de 4 ans, dans le délai de 4 ans la personne commettait une nouvelle infraction, justifiant d'une nouvelle sanction, on appliquait la confusion des peines ; ce qui fait qu'il n'était jamais sanctionné que pour 4 ans. Cela est de la confusion et non pas du cumul.

On nous propose que la personne sanctionnée 4 ans qui pendant sa sanction commet une infraction, on va ajouter la deuxième sanction à la première.

M. CANTARELLI. – Nous allons reformuler pour que cela soit compris. D'autres questions ?

M. LEMAIRE (CD77). – Vous nous dites qu'une personne qui a une sanction de 4 ans, on peut cumuler avec une autre peine, qu'en est-il du sursis ? 4 ans fermes avec 4 ans avec sursis, s'il refait une autre bêtise et qu'il est jugé pour autre chose s'il prend 2 ans fermes et 2 ans avec sursis, est-ce que tout s'additionne et le sursis de la 1^{ère} peine, va-t-il le faire ?

M. POGGI. – Oui, en plus de la nouvelle sanction. Il prendra 8 ans.

M. CANTARELLI. – Ce sera donc formuler de la sorte.

M. ROSSET (co-Président du CD69). – Monsieur le Président délégué vous nous avez parlé de personnes qui organisaient des concours sauvages, j'aimerais que vous me répondiez franchement, j'ai dans mon comité un président de club qui organise un concours sauvage, est-ce que je dois le mettre en discipline ?

M. CANTARELLI. – Vous me demandez de répondre franchement, pour ceux qui me connaissent je suis parfois trop franc ; si vous avez quelqu'un qui organise des concours et vous êtes le responsable du Comité Départemental, je rappelle que les concours départementaux sont inscrits sous la seule responsabilité des comités départementaux. Toute personne quelle qu'elle soit, qui organise des concours qui n'ont pas votre agrément, vous prenez les mesures qui s'imposent. (*Applaudissements*) La réponse est OUI

Mme CHANTELOUP (Présidente du CD45). – Nous avons deux boudromes couverts chauffés et à la fin de l'année au moment des licences, nous n'avons pas beaucoup de licenciés, j'ai entendu dire que si un comité va dans son boudrome, il fera un concours libre et ne le mettra pas à son nom, il dira que c'est le comité des fêtes ou le foot, ... on pourra donc rien faire, ce sera fait sous une autre effigie.

M. CANTARELLI. – Nous devons faire la distinction entre quelqu'un qui organise une compétition départementale qui n'est pas agréée par le comité et d'autres manifestations organisées à des fins festives ou

d'œuvres caritatives ; là c'est ouvert à des licenciés et non licenciés... Nous ne sommes pas dans le même cas de figure. Un concours dit « SAUVAGE » est un concours organisé pétanque par des personnes de notre milieu qui n'a pas l'agrément de son comité départemental.

Ce que vous évoquez, ce sont des manifestations à caractère festif ou caritatif, etc.

D'autres questions ? *Aucune*

M. SKORUPA (*Secrétaire adjoint du CD08*). – La question est simple, si c'est une organisation annexe et que la table est tenue par un des licenciés qui joue sur le fait qu'il fait partie et représente une organisation annexe, devons-nous le passer à la discipline ?

M. CANTARELLI. – Nous sommes dans un cas où il n'a pas le droit, en même temps s'il aide une organisation en faveur des restos du cœur, allons-nous l'empêcher ? Normalement il n'a pas le droit, c'est de votre décision.

M. CHAUVIN (*Président du CD37*). – Je vais prendre un exemple qui va embêter tout le monde : les mairies installent des terrains de pétanque et la mairie te demande par le service des sports d'organiser pour les fêtes municipales un concours de pétanque, moi président du club, qui suis impliqué dans ma ville, tu me dis quoi ?

Autre chose, c'est dans les textes, tous les concours de ce type doivent être faits avec l'autorisation du comité !

M. CANTARELLI. – C'était ma réponse. Mon club organise avec les autres sociétés de la ville et la mairie une compétition avec le personnel et tous les sportifs des autres associations et sur notre terrain, c'est agréé et fait avec la commune. Vous donnez l'agrément de ces manifestations.

Le comité directeur tient à remercier non pas seulement les commissions nationales, mais vous toutes et tous dans vos comités départementaux et régionaux d'œuvrer pour la discipline, de trouver des membres volontaires pour la discipline et pour y travailler avec les risques que cela comporte, des personnes sont menacées, d'autres sèment la terreur sur les terrains et se croient intouchables. Nous demandons une chose à nos arbitres sur les terrains nous ne voulons pas que vous soyez frappés, vous avez le temps de faire votre rapport, n'allez pas au devant du problème, nous aurons le temps de les sanctionner. Nous nous montrerons intransigeants et nous ne céderons pas devant quelques violents qui tenteraient de perturber notre sport. N'hésitez pas sur les terrains en cas de problème, si vous voyez que l'incident va dégénérer à appeler les services d'ordre. Un grand merci pour ce que vous faites. (*Applaudissements*)

(Le nouveau Code de discipline et de sanctions est adopté)

INFORMATIQUE

M. SCHMITT (*Membre du Comité Directeur*). – Bonjours à tous. J'espère avoir autant de questions que Michel pour la nouvelle version !

La nouvelle Version Geslico a été livré début novembre. Nous avons profité de la Mise à jour annuelle pour la mettre en service. Comme tout nouveau système il faut un temps d'adaptation. Pour la Partie Prise Licence : tous les Bugs remontés ont été corrigés. Reste quelques points particuliers à corriger ou à améliorer.

Pour la Partie Concours : les extractions et classement vont être vérifiés la semaine prochaine.

Geslico ne doit pas être considéré comme un simple outil de validation de Licence. Elle doit être conforme aux règles CNIL et maintenant RGPD qui est la nouvelle norme européenne. Elle doit respecter la confidentialité des données personnelles que les licenciés vous et nous confie.

Un login doit aujourd'hui être personnel et attribué à une personne physique et non à une fonction. Ce qui veut dire que chaque utilisateur doit avoir son login et en est responsable devant la CNIL de l'utilisation qui en est faite. On ne crée pas de login commun comme arbitre, licence ou concours. On ne se passe pas les mots de passe et les logins !

Quelques petits rappels : toute création de nouveau licencié doit faire l'objet de présentation d'un document officiel d'identité et d'une recherche dans la base Nationale. Beaucoup trop de doublons...

Rappel pour mettre les licences à jours la dernière version Gestion Concours 2019 1.2

Je vous remercie de votre attention. Des questions ?

M. SKORUPA (CD08). – Est-ce qu'il serait possible de revenir à une interface similaire pour entrer les résultats de concours ?

M. SCHMITT. – Non !

M. BOULET (*Co-Président du CD69*). – Sur les mutations, nous avons de plus en plus de personnes qui mutent d'un département à un autre, pour ne pas payer la mutation, elles changent l'orthographe de leur nom : exemple : Chataigne en Chateigne... existe-t-il une parade à cela ?

M. SCHMITT. – Chaque comité doit faire l'effort de demander une pièce d'identité, vous aurez l'orthographe du nom. Il est sûr que si le précédent comité l'a saisi de manière erronée vous, vous aurez fait votre

travail mais vous ne le retrouverez pas. A la commission informatique, nous sommes aussi malins, nous faisons avec la base sortie tous les jeudis, un contrôle des doublons existants (même nom, prénom, date de naissance), aujourd'hui il n'y a pas moins de 900 doublons dans la base ; certains comités ont fait de nouveaux licenciés à des personnes qui auraient dû payer un droit de mutation. Si vous souhaitez, je peux vous sortir la liste la semaine prochaine.

Quand nous faisons ce genre de contrôle, après on m'appelle pour me dire pourquoi ce joueur est-il passé en mutation externe ? On s'est même demandé si nous n'allions pas mettre une suspension administrative... pour que ce joueur se mette en règle... Les 50€ qu'il n'a pas payés, la Fédération lui demandera les 20 € comme il est en mutation externe. Le comité n'aura donc pas reçu les 50€ mais il sera facturé de 20€.

M. ROUSSET (CD69). – Je voudrais en profiter pour vous remercier, chaque fois que nous vous avons sollicité pour nous aider, vous avez répondu favorablement.

(Applaudissements)

Mme SAUBESTY (CD40). – Quand nous allons sur GESLICO est-ce qu'il nous faut un mot de passe ? Pourquoi le site est non sécurisé ?

M. SCHMITT. – Nous sommes dans les 3 mois de garantie, nous avons demandé que ce site soit en HTTPS, le certificat est en cours et après vous serez en site sécurisé.

M. STEPHANT (CD56). – Nous te félicitons pour ton travail, le nouveau GESLICO nous l'avons trouvé super, très pratique pourtant il y a beaucoup de barrières. Ne pourrions-nous pas faire sauter un verrou, donner un peu de repos à Xavier, pour redonner une licence à un joueur suspendu, ne pourrions pas donner cette priorité à un responsable de comité ?

M. SCHMITT. – Cette réponse appartient à la commission de discipline.

Ils me disent de vous dire NON. *(Rires)*

M. STEPHANT. – La commission étant dans mon département on réglera cela en interne ! Beaucoup de barrières comme je l'ai dit mais ne pourrions-nous pas avoir un droit de regard sur les fiches de tous les licenciés nationaux ?

M. SCHMITT. – Il suffit de demander un droit fédéral. Pour l'instant il n'est pas encore comme je le souhaiterais, tous mes collègues actuels n'ont pas encore accès à Geslico par rapport à vous mais un site comme Geslico doit être administré. On ne peut pas comme dans l'ancien donner des niveaux, aujourd'hui Geslico est géré de façon pyramidale, vous avez un administrateur dans chaque comité qui gère ses utilisateurs et ses droits. Les droits comités sont à gérés par le comité ; l'administrateur si le comité lui dit de donner le droit des gérer les concours, on va sur sa fiche et on coche la case concours. Si la commission discipline qui a répondu NON, change d'avis et dit que l'on peut gérer les suspensions, tu pourras mettre sur un utilisateur critère suspension.

Le critère Région, pareil le responsable, le président du Comité régional donnera les différents accès à qui pourra voir tous les départements de la région.

Au niveau fédéral, nous nous sommes arrangés avec Xavier, c'est lui qui me dira qui ont peut autoriser à l'accès fédéral.

Mme BEX-GRAMONT (*Présidente du CD46*). – Une remarque sur les droits que nous pouvons donner en tant qu'administrateur, lorsque l'on veut que la personne habilitée n'ait que visuel au niveau des licences, j'ai trouvé que cela était restrictif. Nous n'avons que le nom, prénom, numéro de licencié, je crois ?

M. SCHMITT. – A partir de lundi se champ change, vous aurez tous les champs sauf la modification et la suppression.

Mme BEX-GRAMONT. – Je remercie également M. STIRMEL.

(Applaudissements)

M. KREWISS (*Président du CD89*). – Nous sommes un comité rural, nous avons des petits villages et dans Geslico nous ne pouvons pas créer un nouveau code postal ; est-ce que cela est prévu ?

M. SCHMITT. – Oui, c'est prévu, l'ancien site est tellement pollué, j'ai trouvé des villes comme Auxerre dans le département 21 ou celui du 89. Nous allons purger. Nous avons prévu de récupérer une base postale de la Poste que l'on insérerait pour avoir le maximum de codes postaux ; ensuite nous vous redonnerons le droit de créer un code postal.

M. KREWISS. – Auxerre était dans le département 21 parce que l'Yonne dépendait de la Côte d'Or avant.

M. LEVACHER (CD82). – Concernant les dates de validité du certificat médical, à partir de quel moment, la machine sait la date réelle du début de ces 3 années ?

M. SCHMITT. – Si le docteur est d'accord, je vais parler de la gestion du certificat médical. Deux règles dans le certificat médical : la présentation du certificat médical de moins d'un an pour obtenir une licence, mais pour qu'il dure 3 ans il faut une continuité de licence.

Dans la mise à jour annuelle fin 2018, nous avons fait que tous ceux qui n'avaient pas de licence en 2018, nous avons annulé le certificat médical. Aujourd'hui, si vous voyez un certificat médical vide, cela veut dire que ce joueur doit vous le présenter.

Ensuite, nous avons récupéré tous les certificats médicaux annulés en 2017 par erreur et nous les avons tous datés du 1er janvier 2017. Le certificat étant valable toute une saison sportive. Ceux qui avaient un certificat sur la saison 2018, nous les avons tous datés du 1er janvier 2018 ; cela veut dire que si vous voyez une date dans Geslico

vous n'avez pas besoin que l'on vous présente un certificat médical. Une simple attestation comme quoi il a répondu par la négative dans le questionnaire de santé mais vous ne changez pas la date. Vous saurez toujours de quand date le certificat.

A fin 2019, tous ceux avec un certificat 2017 seront annulés ainsi que tous ceux qui n'auront pas repris de licence en 2019. Nous daterons le certificat 2019 au 1er janvier 2019.

M. DEVAINE (Président du CD87). – Dans Gestion Concours ne serait-il pas possible de créer une catégorie des 55 ans et + ?

M. CANTARELLI. – NON, c'est moi qui réponds ! Vous avez une catégorie Vétérans 60 ou plus. C'est une catégorie d'âge immuable

M. LABROUSSE (Président du CD85). – Le problème quand nous tirons sur papier la feuille de renouvellement de licence et que nous l'envoyons au licencié, dessus, il n'y a pas la date. Si le gars n'est pas conscient, il va nous renvoyer cette feuille pour renouveler la licence. Ce n'est que quand on arrivera sur Geslico que l'on verra qu'il faut le certificat médical, ne peut-il pas y avoir une alerte qui le mette sur la feuille de renouvellement ?

M. SCHMITT. – Gaby, tu regarderas, un module s'appelle certificats médicaux, normalement, il devrait vous sortir les certificats qui ne sont plus valides.

M. PERONNET Lionel (CD79). – J'ai essayé de charger la base de données Gestion Concours et cela ne passe pas !

M. SCHMITT. – Vous avez dû essayer avant 11h30, après cela a été rétabli ! *(Rires)*

M. PERONNET Lionel (CD79). – Effectivement. Des licences ont été demandées début décembre, à ce jour, nous n'avons toujours rien reçu.

M. SCHMITT. – A 12h30 j'ai eu le mail suivant : un envoi de fabrication de licence du 24, du 27, du 29, du 3 janvier, du 5 janvier et ce matin, normalement les licences manquantes dans l'ensemble des départements seront dans le prochain envoi.

M. VORILLON (Président du CD21). – J'ai 42 licences en souffrance du 20 et 21 décembre, j'ai un concours demain et après-demain, qu'est-ce que je fais ? Je prends 10 € ?

M. SCHMITT. – Vos licenciés sont dans Gestion Concours, ils sont bien dans la base et licenciés, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas leurs licences qu'ils ne peuvent pas jouer ! A vous d'appliquer ou pas les 10 € d'amende.

M. VORILLON. – Je voulais vous remercier pour votre disponibilité.

M. STEPHANT (CD56). – Cela fait plus de 10 ans que j'ai ma licence informatique, cette année elle était plus que défectueuse, j'ai décidé de commander un duplicata cette année, j'étais content il y avait ma photo, pourquoi faisons-nous figurer les noms du club, comité et région ? Tous les renseignements sont sur la puce ainsi que la photo donc plus de carte d'identité alors s'il y a une mutation il faut changer la licence !

M. SCHMITT. – Le changement de nom du club fait que l'on change la licence... Nous allons y réfléchir, nous avons enlevé la catégorie, la classification, pourquoi pas enlever le club ?

M. LANTSOGTH (Arbitre du CD51). – Pour répondre sur la carte d'identité, tout joueur doit pouvoir justifier de son identité sur un concours.

M. BLAISE (CD88). – Pour conclure, un grand merci à Didier et à Claude STIRMEL pour leur disponibilité.
(Applaudissements)

(Pause)

COMMUNICATION

M. CHEVALIER (Vice-Président et responsable de la commission communication). – Mesdames, Messieurs, Chers Amis, bonjour.

La Communication intensifie son action, pour l'amélioration de l'image de la Fédération et des valeurs qu'elle véhicule. Nous collaborons avec les Comités afin de les aider à développer, avec nous, cette image positive. Cela doit être notre priorité.

Comme convenu, nous avons mis à votre disposition du matériel de communication afin de vous aider dans vos relations. Certes c'est un kit de base. Les affiches sont valorisantes, avec des grands styles abribus pour vos sièges et boulodromes. Il a été remis à tous les comités à Fréjus lors du championnat pour une information vers vos clubs. En revanche nous avons eu très peu retour ! C'est dommage car c'est surtout à eux que le kit est destiné. Nous ne pouvions pas les offrir à tous car c'est environ le budget du CNC. Il n'est pas trop tard pour remédier à cette

situation. Ce sont les clubs qui participent aux divers forums des associations et je compte sur vous, chers Présidents pour les sensibiliser.

Les nouvelles plaquettes de présentation de la Fédération sont également à votre disposition ; plus modernes, dynamiques, elles valorisent notre discipline. Ne vous en privez pas.

Multimédia / Site Fédéral : sous la houlette de Claude STIRMEL avec la collaboration de Kevin GALLIER et de Laurent VAISSIERE, la DTN fournissant également des sujets, c'est 1 476 216 visites en 2018 au total des 2 sites soit 611 450 visites de plus qu'en 2017. Bravo Claude pour le *relooking*.

La moyenne journalière est de 4 000 visites et 8 800 sur septembre, octobre & novembre, 13 422 la moyenne de visites par mois avec des pics Championnats de 220 000 visites.

Web TV Fédérale : en plus des internautes qui suivent les retransmissions, nous constatons que les chiffres sont en constante augmentation 1 450 400 pour 2018 soit 330 400 de plus qu'en 2017.

Les réalisations de Claude sont de grande qualité, nous souhaitons intensifier les retransmissions des Championnats en 2019.

Réseaux Sociaux et Particulièrement Facebook : 28 000 abonnés, et 100 000 internautes touchés par nos publications.

Boulistenaute : en partenariat, il met en valeur toutes les actions Fédérales, notamment en relayant tous les communiqués et donne un maximum d'exposition à la Web TV Fédérale. Il communique l'événement sur tous les réseaux sociaux. Il reprend nos images et intensifie leurs diffusions.

Planète Boules : 5 magazines en 2018, tous les comités reçoivent gratuitement 3 numéros par édition. Nous souhaiterions intensifier les articles, je demanderais aux Présidents des comités qui ne sont pas affiliés à Planète Boules d'envoyer quelques articles de façon d'avoir une couverture nationale. J'ai reçu ce matin les deux responsables que je remercie.

La Télévision : les retransmissions par la Chaîne l'Equipe sont importantes, les téléspectateurs aussi ; vous pouvez constater les chiffres d'audience. 1,5 % est notre part d'audimat.

Pour la Télévision, un nouveau clip est en préparation, en concertation avec le CNOSF pour une diffusion sur les chaînes du groupe France Télévision.

Dans le cadre de notre candidature : « **Sport Boules 2024** » : les banderoles ont reçu un très bon accueil. Nous avons également ajouté des affiches A3, elles complètent nos visuels.

Notre objectif très important pour l'avenir, c'est la mise en place d'un plan de communication dans le cadre du projet Fédéral qui est en préparation.

Le projet Tribune Carré d'Honneur Télévisé : c'est une proposition que nous souhaitons mettre en place parce que c'est une période où nous sommes observés par les médias bien sûr, mais également par les autres sports, qui comme nous, souhaiteraient être Sports Additionnels aux J.O. de PARIS. Nous n'avons pas le droit à l'erreur.

La réalisation des Carré d'Honneur doit être impeccable pour la valorisation de l'image de nos sports. Merci à Laurent ROUGIER, responsable de la commission des championnats de France qui partage ce sentiment, pour son aide.

Nous proposerons donc aux organisateurs, des tribunes surélevées avec entrée par l'arrière ou sur les côtés. Nous aurons une homogénéité des carrés d'honneur bénéficiant de la présence de la Télévision, avec une belle visibilité de nos Partenaires Fédéraux et locaux. C'est la possibilité de recettes supplémentaires pour tous.

Pour les championnats bénéficiant de la WebTV Fédérale, nous vous proposons un habillage spécifique. Si le projet arrive à son terme, le carré permettra également de mutualiser les moyens de communication. Nous en limitons les coûts avec pour conséquence la vente de cette prestation par les organisateurs, avec un retour financier par les publicités. Il complètera les besoins de place avec la tribune mise à disposition par les villes ou les départements.

Le Pétanque Tour : je vous propose un retour en Image sur la campagne 2018 qui a été exaltante ! Avec encore des améliorations, un nouveau panoptique beaucoup plus valorisant pour notre Image. Avec à horizon, les J.O. 2024. Nous avons ajouté une Championne du Monde féminine sur 3 étapes. La commission du Jeu Provençal souhaitait également pouvoir participer. Nous les avons accueillis sur 2 étapes.

MACON bonne organisation, bonne ambiance. La présence des écoles primaires sous la responsabilité des éducateurs. Le club local et le Président du comité ont par leur engagement valorisé cette animation.

BANDOL Implication importante de l'Office du Tourisme avec réception et participation du club local, une présence régulière des spectateurs, bonne participation des centres aérés.

PONTIVY : une nouveauté pour l'implantation de notre animation, avec un espace Jeu Provençal avec animation et démonstration. Une belle étape Bretonne, sous le soleil, une implication importante de la ville avec réception et présence importante des élus sur le site. L'engagement du club local et du Comité du Morbihan ont favorisé une bonne couverture médiatique, et une présence régulière des spectateurs avec une importante assiduité des jeunes.

LANCON DE PROVENCE : l'aire d'autoroute, que nous avons réduite à une étape standard chez notre partenaire VINCI, très médiatisé avec le 107.7 autoroute infos sur le week-end. Le jeu radiophonique du week-end, avec distribution de cadeaux ; un revers cependant, il a été moins suivi que les autres années, avec la canicule les vacanciers préférant les espaces climatisés.

LA CIOTAT : l'étape phare du jeu Provençal, une belle réception avec conférence de presse, avec l'aide précieuse de Daniel VIGNOL, le responsable du secteur. Une présence importante des jeunes, des centres aérés et des écoles de Pétanque. Une foule présente sous la canicule, une ambiance bord de mer propice aux vacances.

ALPES D'HUEZ : l'étape de montagne au cœur de la station. Engagement important de la Ville et de son Maire avec la participation du Syndicat d'Initiative, cheville ouvrière de l'organisation avec la participation du club local. Une bonne présence des joueurs malgré la fin de saison, des jeunes des centres aérés, une ambiance sympathique et festive comme savent le faire les montagnards.

Mes sincères remerciements à toute l'équipe du Pétanque Tour pour cette formidable campagne 2018. Jean-Pierre et Hervé « les passes partout », Clément la cheville ouvrière, les Animateurs Jean-Luc ROBERT et Laurent CAUSSE, Guy BENTENCOURT et son équipe de photographes professionnels, nos Champions du Monde d'une extrême gentillesse, toujours disponibles, pour des photos, des dédicaces, des interviews. La championne féminine a apporté un plus, cette touche de féminité nous manquait, cette présence sera reconduite sur 5 étapes.

Le jeu Provençal sur les 2 étapes a eu sa part de satisfaction, avec un intérêt significatif dû bien sûr aux joueurs qui avaient été sollicités. Ils se sont parfaitement bien intégrés à l'équipe avec disponibilité et gentillesse pour des explications, des démonstrations, leurs parts de dédicaces et autres interviews. Les deux étapes seront reconduites en 2019.

La DTN avait dépêché les responsables régionaux sur les différentes étapes. Cette formule sera reconduite, avec l'ajout de Philippe CHESNEAU qui coordonnera l'action des éducateurs tout au long des différentes étapes.

Un grand merci aux comités qui nous ont accueillis et qui se sont investis à nos côtés lors de cette campagne. Leur aide précieuse pour la réalisation de l'animation était primordiale. Leur présence et la mise à disposition des éducateurs ont facilité le succès des différentes étapes. La plupart des villes souhaitent notre retour ; c'était le cas avec Bandol pour cette année.

Le Pétanque Tour est un travail d'équipe, tous les intervenants ont trouvé leur place, c'est ce qui en fait aujourd'hui son succès !

C'est plus de 500 jeunes qui ont participé à nos ateliers, plus de 2 000 participants à nos animations, environ 10 000 spectateurs ont assisté aux joutes, une bonne couverture médiatique, la presse locale, diverses radios, la télévision, l'affichage, pour une image valorisante de notre discipline.

Merci aux partenaires du Pétanque Tour : OBUT, MMA, VINCI.

Cette diapo vous donne une vue sur l'ensemble des villes qui ont accueilli une étape du Pétanque Tour depuis 2012. Vous pouvez constater qu'il y a des blancs au Nord, à l'Est et au Centre. Nous vous attendons Chers Présidents et Amis ! Le Président et les membres de la commission communication vous souhaitent une bonne année 2019, je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements*)

EQUIPEMENTS SPORTIFS

M. CANTARELLI (Vice-Président délégué). –

1. Subvention du CNDS pour les équipements sportifs en 2018

CNDS : Total dépenses pour l'année 2018 : 31 296 296 €

- 18 000 000 € : 50 projets pour les "équipements structurants dans les territoires carencés »
- 6 296 296 € : 34 projets pour les "équipements dans les départements et territoires d'outre-mer et Corse".
- 5 000 000 € : 146 projets pour les "équipements plan héritage et société".
- 2 000 000 € : 52 projets pour la « mise en accessibilité des équipements »

Les demandes de subventions liées à la construction et/ou rénovation de grands équipements sont désormais instruites et attribuées par le ministère des sports sans recours d'avis du CNDS.

L'enveloppe "équipements structurants en territoires carencés" a été maintenue, mais à un montant abaissé à 18 M€.

L'enveloppe "mise en accessibilité des équipements" a été consommée en 2018 en totalité contrairement aux années précédentes.

Les équipements subventionnés pour la FFPJP

- Equipements sinistrés : 0
- Equipements en territoires carencés : 0
- Equipements mis en accessibilité : 2
 - * Auvergne Rhône Alpes – VILLARD BONNOT (38) 31 300€
 - * Occitanie - RIEUMES (31) – 19 900€
- Enveloppe Héritage Société : 1
 - * HDF – LEFOREST (62) – 51 000€
- Enveloppe Outre Mer et Corse : 0

2. Constructions réalisées

- CURNON d'Auvergne (63) : 12 pistes + 8 pistes de Boule Lyonnaise
- LE POUZIN (07) : extension à 14 pistes
- METZ (57) : rénovation de 12 pistes existant (l'extension en pistes supplémentaires est programmée)

3. Réalisations en cours

- BRESSUIRE (79) : 32 pistes (*)³
- ANGERS (49) : 16 pistes + Terrains Extérieurs (*)
- SAINT YRIEIX LA PERCHE (87) : 16 pistes + Terrains Extérieurs (*)
- LAMBALLE (22) : 16 pistes + 48 extérieures
- DOUAI (59) : 64 pistes + 48 extérieures (2021)

M. DE BASTOS (CD39). –Je voudrais remercier Joseph CANTARELLI, Jean-Marie MARAUX et Claude AZEMA, qui nous ont apporté un soutien moral et un soutien de conseil de grandes ampleurs, au moment où je vous parle le Comité Départemental du Jura a obtenu l'accord définitif d'une banque pour un prêt de 950 000 € sur 20 ans et nous devenons en 2019 propriétaire du boulodrome régional de Mont-sous-Vaudrey, 38 terrains intérieurs et 66 extérieurs. *(Applaudissements)*

GESTION des CHAMPIONNATS DE FRANCE

M. ROUGIER (Président de la commission des championnats de France). – Mesdames, Messieurs comme l'année dernière je vais vous présenter les lieux des futurs championnats de France pour 2019 et 2020. Vous verrez qu'il reste une place sur le tableau pour 2020. Vous attendez tous les répartitions des équipes pour 2019.

Je remercie toute ma commission pour l'aide et le soutien toute l'année ; il n'est pas simple de faire ce travail sur la répartition de fin d'année où beaucoup de comités et régions me sollicitent pour l'avoir.

Les lieux pour 2019 vous les connaissez tous. Depuis que nous sommes élus, nous avons tenu à ce qu'il y ait un accompagnement tout au long de l'année, du départ à la candidature jusqu'au championnat mais aussi après pour faire un retour des organisateurs.

En 2019 fin octobre, nous inviterons les organisateurs des championnats 2019 ainsi que les futurs organisateurs de 2020 pour un échange entre eux pour réduire « les erreurs » faites.

Sur le Triplette Séniors, la FFPJP m'a confié cette organisation avec le comité départemental du Var qui est à côté de nous pour que Fréjus se passe dans les meilleures conditions.

Pour 2020, les championnats de France attribués :

Il reste le triplette provençal.

Gérard, nous a cité pour l'image des championnats de France, effectivement nous allons augmenter les exigences pour ce Carré d'Honneur au fur et à mesure.

³ (*)Rencontré les MO lors des avant-projets

REPARTITION des EQUIPES

M. ROUGIER (*Président de la commission des championnats de France*). – Vous l’attendez tous, il n’a pas été simple de faire des arbitrages. Je remercie ma commission pour son soutien.

(Il fait défiler les diapositives)

Je vais les faire défiler doucement et vous verrez que tous les championnats sauf le tripléte Séniors sont complets à 128.

Sur le 256 : tripléte Sénior à Fréjus, il reste 7 places à attribuer. Les comités ou régions qui souhaiteraient avoir des places supplémentaires, merci de m’adresser un mail.

Pour les années futures, une réflexion se fait sur les modalités d’attribution pour les équipes de France, tous les ans, je me creuse la tête et mon prédécesseur se l’était creusée également, il faut réfléchir à des orientations : attribuer au départ des places à des Régions et après aux comités départementaux ou revoir les formules de quotas, ...

Lundi je vous envoie la répartition.

Si vous avez des questions ?

M. PYRON (*Président du CD22*). – Ne vous précipitez pas pour Lamballe pour réserver des chambres, Lamballe vient de me faire faux bond, nous essayons d’aller sur Saint Brieux...

M. ROUGIER. – La commission est là pour vous accompagner que cela soit administrativement ou techniquement. Si nous devons venir pour rencontrer les collectivités et leur expliquer l’intérêt d’avoir un championnat de France, nous le ferons.

M. THOMET (*Trésorier du CD26*). – Nous avons eu la chance d’avoir au moins deux championnats de France pour 2019 qui croisent le Tour de France et cela est l’enfer pour les chambres ; à savoir MACON et SAVERDUN. C’est gênant pour tout ; également une manifestation importante à Dijon pour les mêmes dates...

M. ROUGIER. – Sur les 2 championnats où le Tour de France passe, nous n’y pouvons rien, le circuit du Tour de France est donné au mois d’Août et les hôteliers ne sont pas très honnêtes puisque la société Tour de France réserve tous les hôtels sans savoir si l’hôtel va être plein ou pas par les coureurs, tout est bloqué jusqu’à fin janvier. Là où se déroulent les championnats de France : Saverdun, Charnay-lès-Mâcon, la société Tour de France va les libérer fin janvier début février, après des hôtels seront certainement libres.

Mme NOBLE (*Membre du CD83*). – Pourquoi pour 2020, il y a Six-Fours ?

M. ROUGIER. – J’ai eu les responsables de Six-Fours m’ont certifié que le Comité du Var était d’accord.

M. CANTARELLI. – j’interviens pour la bonne compréhension de tous, encore une fois, levez la main que vous voulez intervenir et on vous donne le micro. Vous vous présentez et s’il y a quelqu’un d’autre veut intervenir, pareil vous levez la main.

Mme NOBLE. – Ce n’est pas vrai. Déjà quand Michel COSTE était allé voir pour faire le National, cela avait été refusé par rapport au terrain et le Comité du Var n’est pas d’accord et nous venons de le découvrir.

M. ROUGIER. – Je vais me renseigner.

CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS (CNC)

M. VAISSIERE. – Bonjour à tous, je suis vraiment ravi d’être avec vous dans cette belle ville de Troyes. Je me souviens qu’à l’époque du national, c’était le seul endroit où l’on pouvait prendre une coupe de Champagne entre les parties, avec modération bien sûr.

On m’a demandé de faire le plus court possible alors allons à l’essentiel, je ne vais pas vous redire tous les atouts du championnat des clubs, nous les connaissons tous et je sais qu’il se porte très bien dans vos comités et régions et je vous remercie pour votre engagement pour cette belle compétition.

Rappelons tout de même que le comité de pilotage organise 5 championnats différents : Open, Féminin, Jeunes, Vétérans et le Jeu Provençal. Nous sommes aussi en soutien des comités et régions et pour tout ce qui concerne les différents litiges qui arrivent jusqu’à nous, une quinzaine par an.

Venons-en de suite aux chiffres pour constater la progression des équipes dans les différents championnats, encore plus de 7 % en open et féminin, le provençal qui continue son essor avec + 13 %, les vétérans

+10 %, le plus remarquable nous vient des jeunes avec une augmentation de +30 % notamment grâce à la mise en place de CDC et CRC jeunes dans la région Centre Val de Loire, 2 comités en Bretagne ont commencé aussi. Les efforts au sein de vos comités, des écoles de pétanque, de tous les éducateurs commencent à porter leur fruit. Bravo à vous, continuez à investir pour nos jeunes. Au total c'est plus d'un tiers de nos licenciés qui participe à un championnat des clubs. C'est un succès qui ne se dément pas.

Comme vous le voyez ce sont pratiquement 16 000 équipes qui participent ce qui représente une machinerie lourde et qui est sans cesse en évolution. Nous avons amorcé en 2017, puis réellement mis sur le papier en 2018, avant une application en 2019 ; les nouvelles régions ont dû écrire leur règlement intérieur concernant leurs CRC. C'est un travail purement administratif, parfois fastidieux mais nécessaire pour le bon déroulement de nos compétitions. Tout au long de l'année j'ai donc échangé à de multiples reprises avec les présidents de régions ou les représentants des CRC pour arriver à un texte applicable en 2019. Je sais pertinemment que rien n'est parfait, qu'il y aura nécessairement des ajustements à apporter dans les années futures. Il était parfois difficile de concilier dès la 1ère année des pratiques différentes suivant les territoires que ce soit en nombre de clubs, de divisions ou de calendrier. Nous avons aujourd'hui une base solide, qui permettra à chacun de connaître les règles dès le début de la saison. Merci à tous pour vos contributions.

Concernant le règlement : j'avais déjà effleuré le sujet l'an passé concernant les modifications à apporter à propos des fameux joueurs brûlés. Cette volonté de changer les règles pour vous rendre les choses plus faciles et plus claires et surtout applicables. Il faut reconnaître que les règles actuelles demandaient un travail de fourmi où il fallait regarder qui avait joué plus de 2 rencontres, qui avait changé d'équipe en cours de saison etc..... Tellement inapplicable que même au niveau du CNC, je le reconnais, j'étais bien incapable de vous dire si tous les joueurs étaient bien dans les clous. C'est pour cela que j'avais évoqué un système par liste qui semble au comité de pilotage le plus simple à mettre en œuvre et surtout avec un contrôle effectif et non pas fictif.

Un système par liste : concrètement comment ça va se passer. Les clubs devront fournir à leur comité la liste des joueurs de toutes leurs équipes, CDC, CRC, CNC, Féminin, Jeu provençal, Open à l'aide de la fiche que vous pouvez voir à l'écran. Dans le règlement, j'ai indiqué un délai de 15 jours avant le début de la compétition mais évidemment vous pouvez le moduler, sans pour autant demander aux clubs de donner les noms en février si votre CDC a lieu en octobre. Cela concerne bien sûr les clubs qui ont plusieurs équipes pour un même championnat (Open, Féminin voire Provençal). Si un club a qu'une seule équipe par championnat, ce n'est pas utile de fournir une liste car ce sont des championnats différents. Une fois que les clubs ont rempli leur liste, vous vérifiez bien qu'il n'y a pas des noms en double. Ensuite vous transmettez ces listes aux délégués de votre CDC, au comité de pilotage du CRC ou au comité de pilotage du CNC.

Le jour de la compétition, le délégué doit avoir avec lui toutes les listes de son groupe ou de sa division. S'il y a d'autres noms sur la feuille de match que ceux inscrit sur la liste ils les rajoutent. Soit il est en mesure de vérifier si ces noms ne figurent pas sur les autres listes du club pour un même championnat soit il retourne cette liste complétée au comité de pilotage avec la feuille de match. Bien évidemment si vous constatez qu'un joueur a joué pour 2 équipes, c'est automatiquement match perdu pour les 2 équipes pour la rencontre en question.

Après il s'est posé la question de **pouvoir changer d'équipe** mais uniquement pour jouer dans une division supérieure. Je précise, ce n'est pas pour permettre à des joueurs dont on sait pertinemment qu'ils joueront en CNC de commencer la saison en CDC. C'est bien pour cela que nous avons voulu que ces listes soient vues au niveau des comités car vous êtes les plus à même de connaître vos joueurs. Cette possibilité est offerte aux joueurs et surtout joueuses qui arrivent dans un club, où on ne connaît pas spécialement leur niveau que l'on inscrit dans une équipe et qui finalement au fil des tours se révèlent et que l'on s'aperçoit qu'il pourrait jouer dans l'équipe du niveau supérieur. Cela peut être aussi une récompense pour un joueur méritant à qui on donne l'occasion d'évoluer à plus haut niveau.

Dans ce cas-là, le capitaine doit en informer le délégué qui écrit le nom du joueur dans la liste dans les cases prévues à cet effet. Dès lors il ne peut plus changer d'équipe. De même dans sa liste d'origine, on surligne son nom de façon qu'il ne puisse plus jouer dans cette équipe. Il n'y a que 2 cases donc cela veut dire qu'il ne peut pas y avoir un 3ème joueur ou plus qui viennent renforcer cette équipe.

Je ne reviendrai pas sur les autres modifications qui sont à la marge, vous pourrez les consulter au moment de la diffusion des différents règlements dans la foulée du congrès.

Autre grande nouveauté, c'est le passage officiel pour **le jeu provençal de 4 à 6 joueurs**. Je sais que de nombreux comités voire régions ont déjà anticipé cette modification importante l'an passé. Je rappelle les principaux changements, la suppression du tête à tête et la possibilité de faire match nul. :

- 1ère phase avec 3 doublettes qui valent 4 points chacune,
- 2ème phase avec 2 triplettes qui valent 6 points chacune.

Ce sont des parties en 11 points au temps 2h + 2 mènes avec la possibilité de faire match nul à l'issue. Dans ce cas-là on se partage les points 2 ou 3.

Nous avons également adapté le tir de départage avec à la fois du point et du tir.

Pour le reste, c'est identique au règlement classique du championnat des clubs.

Un point important qui n'a pas été retenu par le comité de pilotage est la possibilité de faire des ententes avec 2 clubs. La principale raison est que le CNC Jeu Provençal est un rassemblement national des différents

champions des CRC de l'année. Bien souvent nous avons les CDC puis dans la foulée le CRC sauf pour quelques régions qui ont déjà un CRC autonome avec des montées et des descentes. Vu que bien souvent nous avons qu'une seule division, et si on a une majorité d'ententes, elles ne pourraient pas participer au CRC en suivant et encore au moins au CNC. L'idée est qu'au lieu d'aller chercher à l'autre bout du département d'autres joueurs pour monter une équipe, autant essayer de persuader ou de faire découvrir le Jeu Provençal à des joueurs de son club.

La 1ère finale aura lieu du 1er au 3 novembre à Montauban avec 14 équipes. Pour les années qui suivent comme pour les 2 autres rassemblements (jeunes et vétérans), le nombre d'équipes sera limité à 16 et nous souhaiterions que cette finale puisse avoir lieu un peu avant, on va dire avant la mi-octobre pour que l'on puisse jouer en extérieur. Pourquoi, tout simplement il est très difficile de trouver des boulodromes couverts suffisamment grands et adaptés au jeu provençal et puis il faut le reconnaître c'est tout de même un jeu qui est fait pour l'extérieur.

Autre grande modification, cela concerne le **CNC féminin** avec l'instauration de 2 divisions :

- une 1ère division avec 16 équipes (2 groupes de 8),
- 2ème division avec 48 équipes (6 groupes de 8).

Il nous reste à déterminer le déroulement de la phase finale de la 2^{ème} division avec les 6 équipes.

A la fin de l'année il y aura seulement 18 équipes qui accéderont au CNC, ce qui veut dire que 3 régions vont perdre une équipe, la Normandie, les Hauts de France et Grand Est.

Concernant **les jeunes**, pas de changements profonds mais des petites modifications qui sont en lien direct avec la politique de la DTN. Sur les sujets de formation des équipes, des ententes, du suivi des équipes, j'ai demandé à la DTN et aux éducateurs de travailler sur ces problématiques pour trouver un cadre qui permette de développer ce championnat clubs jeunes.

Pour ce qui concerne **l'édition 2018**, pas mal de forfaits malheureusement, cela est pénalisant pour le championnat. Ce n'est pas la faute du président de Club mais bien souvent celle des joueurs qui s'engagent en début d'année et finalement refusent de jouer parce qu'ils ont décidé de muter, etc. Cela cause des soucis, j'ai demandé que les comités soient plus regardants sur la solidité du club. Un forfait involontaire, celui du club touché par les inondations, le comité de pilotage lui a versé 2000 € ; ce club remercie la FFPJP de l'avoir aidé à refaire son terrain et son club house. (*Applaudissements*). Je remercie les clubs ou les comités qui ont accueillis les différentes rencontres, le comité de la Loire autour de Michèle LE ROUX pour l'organisation de la finale du CNC jeunes et vétérans, le comité de l'Eure et l'équipe de Francis MICHEL pour la finale du CNC open, sans oublier le comité de Jura et le club de Bellerive pour les rassemblements féminins. L'an prochain rendez-vous à Montluçon, Saint-Yrieix et Montauban pour le 1^{er} CNC jeu provençal.

Avant de conclure je voudrais remercier tous les membres du comité de pilotage qui m'entoure et qui m'apporte leur aide toute l'année et leur précieuse contribution lors des finales. Alors merci à Véronique BAJOLLET, Patrick GRIGNON, Francis GARRIGUE, Jean Claude DESMULIE, Michel ROBERT, Régis GAILLARD, Guy MACAIRE et Fabrice HEDBERT. Merci également à la DTN autour d'Anna MAILLARD pour sa participation active au CNC jeunes et CNC féminin ainsi qu'à Claude STIRMEL et Clément MENEGHIN pour la Web TV.

Voilà j'en ai terminé : vive la pétanque, vive le CNC et bonne année 2019.

M. BLAISE. – Pouvons-nous revenir au Provençal ? Vous dites plus 2 mènes, je suis à 6-0, je prends une mène de 2 à la suivante, donc la deuxième ne sert à rien !

M. VAISSIERE. – Tout à fait, j'en ai parlé avec Patrick GRIGNON qui fera une circulaire pour les arbitres. Evidemment, nous n'allons pas faire rejouer 20 minutes de plus pour rien.

M. MALLET (CD01). – Sur le tir, il est dit que les 16 mètres sont pris du milieu du cercle de lancement, pourquoi ne faisons-nous pas du bord du cercle ?

M. VAISSIERE. – Je pense que c'est une erreur, c'est du bord du cercle, c'est une faute de frappe, elle est corrigée.

M. JADOT (Président du CD08). – Le joueur peut monter une seule fois, ensuite il reste dans l'équipe qu'il a intégrée et pour les descentes ?

M. VAISSIERE. – On ne peut pas descendre, on ne peut qu'aller renforcer une équipe supérieure.

M. JADOT. – Tu évoquais le CNC commençant plus tard...

M. VAISSIERE. – C'est au Comité départemental de vérifier la liste, si vous savez qu'un joueur va faire le CNC en fin d'année vous n'allez pas l'inscrire en CDC.

M. DE BASTOS (CD39). – Je voulais te remercier pour ta réactivité, en Région Bourgogne Franche-Comté j'ai été chargé de rédiger le Règlement intérieur du CRC, je te remercie de tes conseils et des réponses dans les 24 heures qui suivaient ma demande. Ma question me concerne directement, tu as abordé le déboire du club qui devait accueillir le rassemblement à 24 équipes et il n'y en a eu que 8 ; de nombreux forfaits et j'en remercie le geste de la fédération ; concernant les forfaits : un forfait général équivaut-il à une rétrogradation dans la division inférieure ?

M. VAISSIERE. – OUI, du moment qu'une équipe est forfait, pour nous elle n'existe plus. Si le club veut réinscrire une équipe, il l'inscrit au plus bas de son CDC.

M. DE BASTOS (CD39). – Je suis content de l'entendre, est-ce que cela est écrit clairement quelque part ?

M.VAISSIERE. – OUI, ce sera écrit sur le Règlement 2019 ; j'ai même rajouté quand une équipe est forfait général, une équipe en CRC par exemple, elle se réinscrit dans la plus petite division de CDC ; mais si une équipe du même club qui devait monter en CRC, idem elle ne montera pas en CRC, on lui refusera la montée aussi. Par exemple, si ce sont des joueurs qui étaient forfait général parce qu'il manquait des joueurs et l'année d'après l'équipe 2 monte aussi en CRC, on retrouvera les mêmes. Donc comme ce sont souvent les joueurs qui sont à la faute, cette équipe-là ne pourra pas monter.

M. MICHEL (CD80). – Sur le règlement, concernant les Jurys dans les CDC, sur la Somme nous jouons en plateau, nous avons une 1^{ère} division, une 2^{ème}, une 3^{ème} et une 4^{ème}, cela constitue 4 Jurys, les capitaines d'équipe plus l'arbitre. Moi-même j'arbitre et je me suis trouvé dans un cas où la même journée, nous avons eu deux cas similaires un en 4^{ème} division et un en 1^{ère} division et les verdicts des capitaines n'étaient pas les mêmes dans les deux cas, voire inverse. Est-ce qu'il serait possible de prévoir, comme tout concours, un jury unique ?

M.VAISSIERE. – Le Jury comme il est inscrit ce sont les capitaines, ils se gèrent eux-mêmes. Il peut y avoir une voix d'écart, si vous êtes 9 équipes : 5 vont dire Pour et 4 autres Contre et l'autre va faire l'inverse... Cela reste toujours un même groupe de plusieurs équipes et ils se gèrent entre eux. La décision prise doit être respectée même si elle est différente d'un groupe à l'autre.

M. CHAUVIN (CD37). – Là nous découvrons que des personnes peuvent monter et tu nous dis qu'elles ne peuvent pas changer de CDC en CRC ?

M.VAISSIERE. – Si, elles peuvent monter de CDC en CRC.

M. CHAUVIN (CD37). – Si elles font le CDC et que l'on envoie deux personnes en CRC, comment peux-tu les interdire ?

M.VAISSIERE. – Justement on ne leur interdit pas.

M. CHAUVIN (CD37). – Celles qui le font sciemment qui sont au départ et qui vont ensuite en CRC, est-ce que tu crois que cela est honnête ? Vous les interdisez en CNC mais pas en CRC !

M.VAISSIERE. – C'est bien pour cela que j'ai dit que les Comités avaient la main et aussi pour le CRC et pour les divisions supérieures...

M. CHAUVIN (CD37). – Si on veut un règlement homogène, l'idéal est de l'écrire : « Vous êtes en CDC vous pouvez monter dans les divisions CDC mais vous ne pouvez pas aller jouer en CRC ou en CNC... Vous pouvez monter dans votre concours du CDC, CRC ou CNC mais pas dans un autre concours. » Si vous êtes en CDC, vous êtes en 4^{ème} division vous allez en 1^{ère} si vous voulez mais pas en CRC.

M.VAISSIERE. – Si tu as beaucoup de division, cela va ; mais si tu n'en as qu'une seule, si tu interdis de monter il ne montera nulle part !

M. CHAUVIN (CD37). – Il montera à la fin de la saison. A chaque fois que l'on crée un règlement, on crée une exception... Il ne faut pas. Il faut faire un règlement simple et sans exception.

M.VAISSIERE. – Le problème est toujours le même, il est entre ceux qui sont de bonne foi et les autres de mauvaise foi ; faut-il priver ceux de bonne foi ? C'était une demande, là tu demandes l'inverse.

M. CANTARELLI. – Laurent VAISSIERE ne va pas pouvoir répondre tout de suite pour quelque chose qui mérite d'être étudiée et discutée. Ce qui est proposé là peut être étudié et proposé l'année prochaine.

D'autres questions ?

M. BAUDORRE (CD76). – Est-il prévu dans le Règlement du CRC Vétérans de faire un vrai championnat national comme pour les Séniors et les Féminins ? Là c'est juste une qualification pour une finale et pas un Championnat ; il y a les montées de CRC en CNC mais derrière il n'y a plus rien, on redescend.

M.VAISSIERE. – Tout à fait, après ce n'est qu'une question de budget. Cette année il est de plus de 281 000 €, si nous rajoutons un championnat avec plusieurs divisions, nous arriverons à des budgets énormes...

M. BAUDORRE (CD76). – Pourquoi pas pour les Vétérans alors que les Séniors y ont droit ?

M.VAISSIERE. – Dans l'absolu on peut tout faire... après c'est une question de moyens. Nous sommes une des rares fédérations à distribuer directement aux clubs de l'argent. Nous donnons 960€ pour chaque club à multiplier par 172 clubs, s'il faut rajouter des déplacements, des frais d'arbitrage...

M. CANTARELLI. – A l'origine ce n'était pas un championnat national vétérans mais un rassemblement Si vous voulez en venir à des divisions pour les Vétérans, ce sera étudié en comité de pilotage CNC et nous étudierons la répercussion sur le budget.

Une question ?

M. CATTELET (Président du CD25). – Je t'avais posé la question par écrit tu y as répondu immédiatement, elle concernait le Jeu Provençal. Je suis dans le Doubs, nous comptons 8 départements dans le Comité Régional et nous sommes le seul à avoir mis le Provençal, en plus et ce depuis le début. L'année dernière avec des équipes à 6 joueurs ; nous avons créé une 1^{ère} et 2^{ème} division, l'équipe vainqueur de la 1^{ère} division ne pourra pas aller au rassemblement national, sachant que des Comités Régionaux pourront envoyer 3 équipes –si j'ai bien compris – je suis déçu par cela. Nous sommes dans un département où il ne fait pas très chaud, nous ne sommes pas équipés en boulodrome même si Paulo en a un maintenant mais il est inapte au Provençal ; nous en avons un à Besançon avec 12 pistes, dans 2 semaines nous commençons le CDC provençal et finalement au bout il n'y aura pas la récompense ! Nous avons pourtant un bon niveau de jeu, nous avons des équipes qui ont fini en finale du championnat de France,

de mi finale, quart de finale... Nous sommes pénalisés par le fait que nous soyons le seul comité à l'avoir mis en place, ce qui promeut le Jeu Provençal et finalement, nous sommes pénalisés.

M. VAISSIERE. – J'avais prévu de te répondre demain, dans les questions écrites posées. Je connais ton problème. Il faut se rapprocher de la Région et de Robert DUTRONC et des Comités de Bourgogne et de Franche Comté, s'ils ne peuvent pas entamer un CDC Provençal pour au moins faire une finale. Au départ, nous avons dit qu'il fallait au moins 3 comités ; si vous n'êtes que deux et vous faites une finale croisée, pourquoi pas ! Là, c'est plutôt du ressort de la Région.

M. CATTELET (CD25). – J'ai demandé l'an dernier, cette année et c'est NON. On m'a susurré une solution pourquoi l'équipe vainqueur du groupe de 1^{ère} division, ne pourrait-elle pas être qualifiée dans une Région à proximité de la nôtre ?

M. VAISSIERE. – Si nous acceptons, cela ne va pas aider ta région à créer un championnat. Vous ne devez pas être le seul comité à jouer dans votre Région ?

M. CATTELET (CD25). – Nous ne sommes pas le seul à jouer mais à l'avoir mis en place, oui.

M. CANTARELLI. – Nous avons le même système à la Pétanque au début, rappelez-vous et nous avons réussi à l'étendre à tous les départements et régions. Un peu de patience.

D'autres questions ? (*Aucune*)

(*Applaudissements*)

COUPE DE FRANCE

M. SCHMITT. – J'ai le plaisir de vous parler de la Coupe de France des Clubs. Elle a été créée en 1999, elle est cette année dans sa vingtième édition.

Revenons quelques instants sur la 19^{ème} édition qui n'était pas terminée lors du Congrès de Mende.

La finale a été remportée par le Club de NICE CASE du CD06 au dépend du Club de VILLENAVE D'ORNON du CD33. (*Applaudissements*)

Nice Case remporte la Coupe d'Europe des Clubs qui a eu lieu en décembre dernier à ST-YRIEIX. (*Applaudissements*)

Pour la nouvelle édition 2018-2019 : 2970 clubs inscrits => constante évolution.

Actuellement, nous sommes à la dernière phase de zone : 32^e de finale où encore 63 équipes peuvent prétendre remporter cette coupe.

Les 16^{ème} et 8^{ème} de finale se dérouleront les 16 et 17 février 2019. Les lieux choisis et acceptés par le comité de pilotage et comité directeur sont : SEDAN (08), AURILLAC TRONQUIERES (15), BASSENS (33), ORLEANS (45), GRANDE SYNTHÉ (59), LECUSSAN (31), ILLZACH (68), VALENCE (26).

La finale de la Coupe de France trouvera son apothéose au Vendéspace de la Roche-sur-Yon (85) du 15 au 17 mars 2019, nous remercions les dirigeants de ce département pour leur investissement.

Il nous faut penser à la prochaine édition 2019-2020, les tours départementaux vont débiter.

Afin de préparer au mieux vos calendriers départementaux et régionaux, les quotas de vos clubs à qualifier vous ont été envoyés en décembre dernier.

Concernant le Règlement de la Coupe de France : l'article 2 va être réactualisé. Le calendrier Coupe de France chevauche deux saisons sportives, ce qui pose un problème au point de vue composition des équipes à partir de décembre. Un joueur peut actuellement participer pour deux clubs différents sur la même édition. Lors du dernier comité directeur, il a été décidé qu'un joueur ne peut jouer la coupe de France que pour un seul club et ne peut donc pas jouer pour un autre club en cas de mutation dans la saison de la même coupe de France. C'est-à-dire que sont concernés les mutés interne et externe des 64^{ème} jusqu'à la finale. Cette règle entrera en vigueur à partir de l'édition 2019-2020. (*Applaudissements*)

Je voudrais vous remercier ainsi que vos responsables de comité de pilotage départementaux pour votre précieuse collaboration assurant le bon déroulement de cette belle compétition.

Pour conclure, je vous souhaite une très bonne saison 2019 à vous et vos proches et une excellente santé. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements*)

M. MARTINEZ (CD65). – Une précision, le Club LECUSSAN est bien géographiquement dans le département de la Haute-Garonne (31) mais sportivement il dépend du CD65 !

M. CANTARELLI. – Didier a parlé de la finale de mars à la Roche-sur-Yon chez nos amis vendéens et l'édition prochaine en mars 2020 aura lieu à Tours (37). Merci à Didier CHAUVIN et son équipe pour avoir pris cette organisation. (*Applaudissements*)

GROUPE DE TRAVAIL des NATIONAUX

M. GARRIGUE (*Responsable GT nationaux*) – Mesdames, Messieurs les congressistes, bonsoir. Tous mes vœux pour cette nouvelle année. Voici le groupe de travail des nationaux : Michel ROBERT, nous a rejoint en début d'année 2018, Jean-jacques LAFFORGUE, Jacques GUIGUE et Jean-Noël VENON et moi-même. Je tiens à remercier le personnel du siège : Kévin GALLIER pour le calendrier, Loïc FUENTES, aux secrétaires Régine et Patricia et Clément MENEGHIN qui s'occupe de saisir tous les résultats des nationaux toute l'année, sauf l'été. Un merci spécial à Jean-Jacques, il s'est occupé des nationaux, des synthèses, de vous relancer vous organisateur, délégués, il en a bavé, Jean-Jacques a préféré prendre un peu de recul, de se reposer. Il ne lâche pas tout, il reste dans sa Région. Un grand merci à lui. (*Applaudissements*)

Le calendrier 2018 : nous avons enregistré 247 concours : 125 Seniors et Mixtes, 39 Féminines, 15 Vétérans, 42 jeunes, 8 Événementiels et 18 en Jeu Provençal.

5 concours annulés cette année – 15 l'année passée.

Il présente la carte de France 2018 de la répartition des concours Supra nationaux et internationaux en notant que dans Nord, Est il y en a peu. Ils sont concentrés sur l'Auvergne Rhône Alpes, l'Occitanie, PACA et la Corse.

Pour les nationaux, ils sont mieux répartis en France. Pour les Féminines, un regret, on sait qu'il y a des compétitions, nous avons des personnes qui organisent des concours régionaux pour les féminines en même temps que les nationaux masculins. Merci à vous comités départementaux et Régionaux de les contacter et d'essayer de monter des concours nationaux pour ces dames. Quand nous faisons des sélections au niveau des équipes de France féminines, certaines ont des soucis parce qu'elles n'ont pas la possibilité de jouer dans leur Région et elles sont obligées de beaucoup se déplacer.

Pour les nationaux mixtes et les jeunes une bonne répartition sur la France.

Pour le Jeu Provençal la carte est vite faite, c'est exclusivement PACA et Occitanie.

Une amélioration dans l'envoi des documents, les retours ont été plus rapides qu'en 2017. Moins de relances aux délégués. 5 comptes rendus et évaluations ne nous sont pas parvenus.

Les principales anomalies :

- la classification manquante, il faut aller la récupérer sur le GCZ et les mettre dans le compte rendu ;
- le manque d'arbitres, les comités départementaux, il faut veiller à avoir le nombre d'arbitres surtout quand plusieurs sites, les arbitres fatiguent.
- Pas de défibrillateur, c'est une loi, il est obligatoire, il faut contacter les communes qui doivent vous les fournir.
- Pas d'appareil de contrôle de boules, ils doivent être fournis par les comités départementaux ;
- Rappel, sur les affiches il manque les logos : de la FFPJP, des comités régionaux et départementaux.

Juste à la sortie de la salle, sur la gauche Jacques GUIGUE et Jean-Noël VENON, sont présents et là pour vous renseigner.

Calendrier 2019

Il a changé, il n'y a plus la classification Sénior, Mixte, Jeunes, Provençal, Événementiels, Vétérans, tout est à la suite et en couleur en fonction de la catégorie et classé par date.

Les inscriptions devaient arriver au siège et par rapport à l'année d'avant, vous avez respecté les dates, merci aux organisateurs, départements et comités régionaux pour avoir respecté ces délais. Nous avons pratiquement tous les concours fin septembre.

229 concours en 2019, (un peu moins), certains ont arrêté pour des problèmes de trésorerie, de sécurité.

Pour la saison 2020, les inscriptions doivent parvenir au siège avant le 15 septembre 2019, pas de changement.

Les modifications pour 2019 :

- les tenues, le haut identique, pourquoi le haut identique dès la première partie ? Je fais beaucoup de délégations sur le territoire et à chaque fois que nous avons des élus qui viennent nous voir : « *c'est quoi, ils ne sont pas habillés de la même manière, ... on appelle cela un national, un supranational ?* »
- le montant des dotations a été revu à la hausse,
- le tarif des inscriptions, depuis le passage à l'euro il n'avait pas augmenté :
 - 6€ pour un national,
 - 8€ pour un supra, un international ou événementiel,
 - la possibilité pour un organisateur de prendre 2€ de plus pour divers frais ; c'est ce qui est ressorti du colloque qui s'est déroulé à Marseille où certains revenaient sur les problèmes de sécurité où on leur demande de plus en plus de service de sécurité, l'arbitrage qui coûte un peu plus, ...
- suppression des 4 prix identique en demie finale par exemple au gagnant 2000€, au finaliste 1200 €, comme cela était à une époque...

Les documents :

Les documents sont en ligne depuis la semaine dernière. Vous allez sur le :

* site ffpjp.org puis vous cliquez en suivant sur :

- FFPJP en haut à gauche
- Le portail de la FFPJP
- Règlement et textes
- Documents concours nationaux puis vous pouvez télécharger si vous êtes délégué sur une compétition vous pouvez regarder comment cela se passe.

Il n'y a pas beaucoup de modification, vous remarquerez que le compte rendu national et à la suite du calcul d'indemnités.

Mesdames, Messieurs les président(e)s des comités régionaux, merci de faire parvenir au siège la liste des délégués que vous avez désigné ou allez désigner pour les concours nationaux de vos Régions.

Les projets pour 2020 :

- Inscription des concours nationaux en ligne, le document sera à remplir sur internet, il arrivera à la Fédération ; la Fédération regardera et contrôlera et nous renverrons directement aux comités départementaux et régionaux.
- L'engagement des équipes en ligne, on paierait directement avec la carte bancaire et cela arriverait directement sur le fichier de l'organisation qui le reverserait à l'organisateur du national
- Mettre le résultat des concours nationaux, supra et internationaux en direct sur les réseaux sociaux. Comme par exemple pour aux championnats de France, le délégué saisit les résultats directement sur internet. Nous allons essayer de le tester sur les supra et internationaux et petit à petit sur les nationaux
- Modification du règlement pour les concours internationaux. Claude AZEMA, Président de la FIPJP a souhaité modifier le règlement de ces concours.

Merci pour votre attention, bonne soirée. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Des questions ?

M. COSTE (*Président du CD84*). – Votre règlement a changé, je viens de voir que l'on pouvait inscrire directement un concours sans passer par la Région ; en principe il faut le tampon, la signature du président de Région pour avoir un avis favorable de la FFPJP ; je vois que cela n'est plus marqué sur vos documents !

M. GARRIGUE. – C'est un projet pour 2020, nous en discuterons avec les présidents des comités régionaux lors du conseil national de février.

M. VEISSIERE (CD34). – Comment va se faire le paiement pour les nationaux, chèques ou espèces ?

M. GARRIGUE. – Ce sera toujours par chèque. Cela avait été demandé par le Ministère des Finances.

M. CANTARELLI. – La réponse est simple, des joueurs ont été contrôlés fiscalement, ils n'avaient pas le justificatif, ni la traçabilité de leurs gains.

Mme TRIVES (CD38). – Sur les tenues obligatoires dès les premières parties : nous arriverons sur un national où la moitié des joueurs ne seront pas en tenue, quelles seront les sanctions, qu'est-ce que nous allons pouvoir faire, disqualifier tout le monde ?

M. GARRIGUE. – La même réponse que pour un championnat. Le nouveau règlement est applicable partout par tout le monde.

M. CANTARELLI. – Vous n'aurez pas à disqualifier tout le monde, tous les nationaux qui ont appliqués la tenue homogène dès le premier tour n'ont aucun problème.

Mme JEANJEAN (*Présidente du CD13*). – La semaine prochaine, nous attaquons le National de Martigues au Jeu Provençal, pour l'avoir pratiqué à Pétanque ou au Jeu Provençal, nous avons 32 jeux de Pétanque et 16 jeux de Longue, tout le reste se joue au bord du canal. Nous commençons le matin à 10 heures, je vois difficilement des joueurs avec zéro ou -1 degré et le vent sur le port de Martigues faire une tenue identique du haut ! Je suis d'accord pour que l'on applique le Règlement mais avec certaines circonstances dites-moi ce que nous allons faire ? Nous avons 512 équipes au Jeu Provençal, ce qui équivaut à dire que nous allons disqualifier 400 équipes. Donnez-moi la solution. Merci.

M. GARRIGUE. – La plupart ont les tenues du club.

Mme JEANJEAN. – Nous avons des blousons, dès dans un national, nous ne sommes pas homogènes, nous avons des tenues mais pas des doudounes identiques pour accéder à une telle compétition.

M. GARRIGUE. – Avec le Jury vous prendrez les dispositions. Je vous rappelle que les clubs ont fait énormément d'efforts. Quand nous avons imposé les tenues sur les championnats des clubs, on pensait avoir un tolé ; les clubs se sont fendus, ils ont été cherchés de l'argent non seulement pour les tenues mais aussi pour payer les déplacements. Ces tenues existent. Quand on veut, on peut. (*Applaudissements*)

Mme JEANJEAN. – C'est différent, le CLUB joue, là nous parlons de nationaux.

M. GARRIGUE. – Je comprends, nous sommes en début d'année, cela va être un problème, c'est la première année. Nous y arriverons petit à petit. Nous avons des municipalités, des départements et des sponsors qui donnent de l'argent et nous avons des concours, quand on arrive, que cela soit l'été ou l'hiver, ils sont habillés n'importe comment... Il faut bien à un moment, si on veut une vitrine de ces concours, il faut que les joueurs fassent un effort.

Mme JEANJEAN. – Cela me ferait plaisir que tu viennes faire le délégué à Martigues !

M. GARRIGUE. – Je vais venir à te finale Jeu Provençale, je serai là pour recevoir les doléances du club de Martigues...

MILIEU CARCERAL

Mme BAJOLLET (*responsable de la commission pétanque en milieu carcéral*). – Bonjour à tous. Il avait créé la Commission Carcérale pour que la Pétanque n'oublie personne et il avait tenu à venir lui-même, Michel DESBOIS, notre Président, le 29 mars 2018 pour remettre le maillot de champion de France de tir de précision en Corse. Il était déjà bien fatigué. Nous avons remis le maillot c'était un moment chargé d'émotion ; le premier maillot et le dernier puisque les Jeux Pénitentiaires ont été supprimés faute de budget.

Quelques établissements comme Avignon se donnent les moyens de continuer. Ce sont des actions ponctuelles et différentes qui se développent dans certains établissements pénitentiaires.

Avec Loïc FUENTES, nous avons rencontré G.HELARY le directeur pénitentiaire d'insertion et de probation parce que nos conventions cadre étaient terminées. Nous lui avons présenté le guide pénitentiaire que vous trouverez sur le site internet fait par Claude, il l'a mis rapidement en ligne. Nous avons fait des flyers, qu'il s'est engagé à envoyer à tous les établissements. Nous lui avons présenté nos formations.

Il y aura le renouvellement de la convention cadre avec l'administration pénitentiaire pour trois ans.

M. HELARY nous a dit que ses projets étaient de développer les journées du Sport en Fête, des journées qui se déroulent fin septembre et pas seulement dans les prisons.

En 2020, il veut organiser une grande manifestation pénitentiaire nationale avec plusieurs fédérations sportives. Il en a rencontré 7 qui sont intéressée. Nous nous avons le privilège d'avoir un sport qui s'adresse de 7 ans à 90 ans ; j'aurais donc tendance à dire que nous Pétanque, nous proposerons des équipes intergénérationnelles pour cette journée de rencontre et de découverte.

Il nous propose une intervention auprès des surveillants moniteurs de sports. Il a deux objectifs :

- développer le sport en Fête, je remercie les CD qui répondront favorablement.
- grande compétition pénitentiaire nationale en 2020.

Des actions sous conventions avec les CTFR continues. Les CTFR sont bienvenus dans les régions. L'expérience nous montre que les actions se déroulent bien dans les centres de détention où les détenus sont plus calmes ; c'est plus délicat en Maison d'Arrêt où ce sont des détenus en attente de jugement, qui sont enfermés souvent 21 heures en cellule et quand ils sortent, ils se défoulent. En établissement pour mineurs, c'est compliqué, ils pensent surtout à se jeter les boules à la figure ! Vous pouvez demander à Philippe CHESNEAU, à Roger BOSCO, ils en ont eu la triste expérience.

Si un établissement pénitentiaire vous contacte, n'hésitez pas à me joindre. On ne rentre pas dans un établissement sans convention. Il faut un cadre.

Des CTFR comme Florence TRELLU et Philippe CHESNEAU font des actions formidables dans des établissements, notamment des séances d'animation, de tir de précision, de découverte, des ateliers qui marchent très bien.

Je voulais terminer par l'action du CD77 à Melun qui fait tous les derniers vendredis du mois une rencontre entre des joueurs et des détenus. Ils ont pris des licences à certains détenus qu'ils laissent sortir pour le National de Melun avec les conditions pénitentiaires, la juge d'application des peines donne une permission de sortie.

Je voulais remercier Jean-Luc LEMAIRE pour ce qu'il fait, ils ont participé au Téléthon avec le tir de précision.

Le CD77 demande des subventions, cela doit faire partie de la lutte contre les incivilités. Il a pratiquement autant de subvention que nous à Albertville pour organiser le championnat de France Vétérans.

Je voulais vous souhaiter tous mes vœux pour cette année, des petits plaisirs et des grands bonheurs ou l'inverse et surtout une bonne santé. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Des questions ? (*Aucune*)

JEU PROVENÇAL

M. CANTARELLI. – La commission du Jeu Provençal, plus on avance et plus nous avons de personnes qui veulent y participer, dont des joueurs. Nous ne refusons personne, d'autant que cette commission va être subdivisée.

Nous avons renouvelé la convention avec l'Association de Super Challenge pour l'organisation de la finale du Trophée des As.

Pour le règlement : nous avons fait des propositions de modifications. Nous attendons la réponse de FIPJP, puisqu'elle seule est maître des règlements. Nous pourrions certainement les appliquer la saison prochaine.

Nous avons réalisé les étapes du Pétanque Tour, Gérard Chevalier en a parlé, je n'y reviens pas. Il y avait une joueuse pour le Jeu Provençal, Claire GAUDILLERE.

Le but a été largement atteint. Au départ, c'était pour faire découvrir le Jeu Provençal dans ces étapes et finalement nos joueurs ont dû beaucoup jouer parce que public était très demandeur.

Nous avons réalisé un clip vidéo promotionnel avec notre réalisateur Jean-Marc STABLER, présent ici. Nous l'avons réalisé sur les terrains de Palavas Pétanque dans l'Hérault le samedi 29 septembre.

Un commentaire sur le passage de 4 à 6 joueurs par équipe : c'est pour faire jouer le plus grand nombre, si on veut promouvoir, il faut que beaucoup joue.

Les projets 2019 : nous allons mettre en conformité la commission du Jeu Provençal avec les objectifs du projet associatif fédéral. Elle va être subdivisée en 3 groupes de travail :

- communication, promotion,
- développement du Jeu Provençal avec règlement animation et compétition,
- les formations spécifiques au Jeu Provençal.

L'accent sera mis sur la découverte, l'initiation et la pratique des jeunes, y compris la féminisation, la mixité, l'intergénérationnelle.

(Présentation du clip sur le Jeu Provençal)

MEDICAL

M. IANNARELLI (Médecin fédéral). – Bonsoir à tous. Je vous présente 4 chapitres :

- ✓ Surveillance Médicale Règlementaire des sportifs sur liste Haut Niveau et Collectifs nationaux
- ✓ Encadrement médical des équipes de France et des Championnats de France
- ✓ Prévention et lutte contre l'alcool et le dopage
- ✓ Sport Santé
- ✓ **Surveillance Médicale Règlementaire :**

Bilan quantitatif

51 sportifs sur liste (23 sur les listes HN et 28 sur les listes de Collectifs Nationaux)

Suivi complet : 48 soit 94,1%

Suivi incomplet : 1 soit 1,9%

Absence de suivi : 2 soit 4% entraînant leur sortie de liste

Bilan qualitatif :

Bilan organique : 1 souffle cardiaque nécessitant un bilan cardiologique ; 1 lombalgie commune, 1 dorsalgie post traumatique, 1 gonalgie, 1 fracture de poignet

Bilan psychologique : 1 personne fragile détectée à surveiller ; pas de suivi psychologue demandé cette année.

Bilan diététique : 8 personnes en surpoids et 5 obésités dont 2 sévères.

5 suivis diététiques demandés dont 1 pour un déséquilibre alimentaire sans surpoids.

1 seul retour de suivi

Contre-indication prononcée dans le cadre de la SMR : aucune contre-indication prononcée définitive ou temporaire dans le cadre de la SMR.

Modifications futures :

Liste 2019 : 52 sportifs sur liste Haut Niveau (27 sur les collectifs HN ministériels et 25 sur les listes de Collectifs Nationaux)

Déroulement de la SMR 2019 : même procédure pour tous (ECG, Examen Clinique, Bilan diététique et Psychologique, Questionnaire de surentraînement). Délai fixé au 31/12/2018.

Lettre de relance dans les suites avec sanctions pour ceux qui ne l'auraient pas terminée d'ici la fin mars avec possibilité de sortie de liste.

Modification concernant l'Électrocardiogramme (ECG) à partir de 2020 :

Il reste obligatoire annuellement pour tous les sportifs sur liste Ministérielle Haut Niveau.

Pour les sportifs des Collectifs Nationaux : ECG obligatoire à l'entrée sur les listes et si absence d'anomalie annuellement uniquement à partir de 35 ans pour les hommes et 40 ans pour les femmes.

✓ **Encadrement médical des équipes de France et des Championnats de France**

Equipe de France en compétition internationale

* **Saison 2018** : encadrement habituel par Didier PERIER notre kiné des EDF et par moi-même.

* **Saison 2019** : plus de compétitions sur le plan international (Championnats du Monde Doublette, Doublette Mixte et Individuel, Championnat Europe Vétérans).

Présence médicale sur les stages (jeunes, féminines et Espoirs) qui permettra de voir la quasi-totalité des sportifs sur liste et de faire le point des pathologies pouvant poser un problème pendant la saison sportive.

* **Interventions médicales de la saison 2018** : une vingtaine d'interventions au total. Interventions liées à la pratique de la pétanque (dos et membre supérieur) et de médecine générale (ORL, pulmonaire et digestive).

A noter aussi une vingtaine d'interventions auprès des délégations étrangères qui ne sont pas médicalisées.

* **Championnats de France** : environ 80 interventions, toutes bénignes : petite traumatologie (épaule, main, genoux, lombalgies, entorse de la cheville) ; conjonctivite ; pathologie gastro intestinale ; saignement de nez ; douleurs dentaires, piqûre de guêpes ; plaies de la main et du pied ; brûlure de doigt ; coups de chaleur

✓ **Prévention et lutte contre l'alcool et le dopage**

L'alcool :

Contrôles d'alcoolémie sur les championnats de France :

Sur 9 Championnats (pas sur le doublette JP qui se déroulait en même temps que le CDF Jeunes) :

* Joueurs : 99 contrôles : 86 négatifs / 13 de 0,07 à 0,25 g/l

* Délégués : 38 contrôles : 35 négatifs / 3 de 0,24 g/l à 0,40 g/l

* Arbitres : 84 contrôles : 80 négatifs / 4 de 0,07 à 0,10 g /l

Je tenais aussi à remercier les Comités Départementaux et Comités Régionaux qui m'ont envoyé un retour des contrôles pratiqués sur leur territoire : environ 200 contrôles (joueurs, coaches et délégués) avec 2 résultats positifs parmi les joueurs entraînant leur disqualification.

Contrôles d'alcoolémie sur les Championnats d'Europe : un mot sur les contrôles d'alcoolémie effectués par moi-même sur les Championnats européens : 70 contrôles tous négatifs.

Modification de la Règlementation des contrôles : afin de répondre à la demande de nombreux présidents de Comités Départementaux et d'organismes, le Comité Directeur a décidé d'autoriser les membres élus d'instances dirigeantes fédérales, régionales et départementales à procéder à des contrôles d'alcoolémie. Cette disposition est rendue possible avec les modifications apportées au RAS (art. 33 et les annexes IV et V).

Je rappellerai seulement les 2 dispositions nécessaires pour réaliser les contrôles : il faudra être habilité par l'instance compétente (fédérale, régionale ou départementale) et en possession d'un ordre de mission de cette dernière. Les documents nécessaires : protocole, procès-verbal type, habilitation et ordre de mission vont être mis en ligne sur le site fédéral. Des formations pourront être organisées sur le territoire par les médecins investis par leur instance dirigeante.

Le dopage :

Contrôles antidopage : cette année encore aucun contrôle antidopage sur les Championnats de France.

Contrôle antidopage lors des championnats d'Europe Féminin à Palavas (demandé par la FFPJP) : 4 joueuses prélevées. A ce jour aucun retour de cas positif.

Je rappellerai qu'il existe la procédure de l'AUT (Autorisation d'Utilisation à des fins Thérapeutiques) qui est en ligne sur le site fédéral et celui de l'AFLD en cas de prise de médicaments inscrits sur la liste des substances interdites de l'AMA.

Collaboration avec la Société Sport-protect : Sport-protect a changé son mode de fonctionnement et propose aux fédérations sportives un moteur de recherche plus simple et performant mais plus coûteux.

- Changement dans le mode de fonctionnement : modification du moteur de recherche qui se fera très simplement en scannant le code barre de la boîte du médicament.

- Changement pour le financement : de façon générale le coût représente une cotisation de 0,50€ par licencié ce qui n'est pas réalisable. Nous leur avons proposé un partenariat pour une enveloppe budgétaire du même ordre que l'an passé avec une couverture regroupant les sportifs sur la liste de HN et Collectifs nationaux, les Elites et tous les qualifiés aux différents CDF ainsi que les cadres techniques régionaux. Tout autre licencié pourrait s'abonner à titre individuel pour 0,50€ par an.

Commissions antidopage fédérales : elles vont disparaître. Pour coller aux exigences internationales avant les Jeux Olympiques de Paris 2024, la France réforme son système antidopage. Les fédérations vont perdre leur pouvoir de sanction disciplinaire et Paris va reconnaître la compétence du Tribunal arbitral du sport de Lausanne. Dans le système actuel les commissions disciplinaires antidopage des fédérations sont saisies en première instance, puis en appel. L'AFLD peut ensuite se saisir du dossier, lequel peut en dernière étape être contesté devant le Conseil d'Etat. Désormais la Commission de sanctions de l'AFLD sera saisie dès la première instance en cas d'infraction. Les fédérations sportives agréées garderont leur droit d'appel.

✓ **Sport Santé**

- Médoco sport Santé : je vous en avais déjà parlé lors du dernier Congrès et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'après un long travail de préparation les documents transmis ont été validés par La Commission Médicale du CNOSF et de ce fait l'intégration de notre Fédération dans l'édition 2018 du Médicosport santé.

Ce dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives recense les caractéristiques physiques, physiologiques et mentales de chaque discipline sportive ainsi que les conditions de pratique dans le cadre du sport-santé (prévention primaire, secondaire et tertiaire).

A ce jour, 45 fédérations sportives ont intégré le dispositif.

Base de connaissances des disciplines sportives, à visée médicale le Médicosport santé s'adresse en premier lieu aux médecins généralistes ou professionnels de santé susceptibles de prescrire, préconiser ou recommander une activité sportive à leurs patients.

Cela va permettre à notre fédération d'être reconnu comme activité sportive sport santé ce qui est très important pour nous car le sport santé est une priorité pour le Ministère. Il sera également disponible au grand public et à toute personne souhaitant s'informer sur l'offre de pratique santé proposée par les fédérations sportives. Vous pouvez le consulter sur le site du CNOSF : cnosf.franceolympique.com.

Il existe aussi une version numérique en partenariat avec la société Vidal plus rapide et pratique d'utilisation pour les prescripteurs mais que tout le monde peut consulter sur le site [vidal.fr](http:// Vidal.fr).

- Sport sur ordonnance : dans le cadre des formations fédérales liées au sport sur prescription médicale le CNOSF a lancé un appel d'offre visant à désigner un prestataire dans le cadre de l'élaboration d'un tronc commun aux formations sport sur prescription médicale. Les réponses à l'appel d'offre n'ont pas permis de désigner de prestataire. Le CNOSF continue de mener une réflexion sur l'élaboration d'un tronc commun à travers le développement de contenus propres.

Chaque fédération sera libre d'utiliser le tronc commun géré par le CNOSF ou de dispenser l'ensemble de la formation ce qui sera notre objectif au sein de notre Centre National de Formation.

D'autre part nous sommes toujours en attente de la mise en application du décret du 30 décembre 2016 concernant les dispensations de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients en ALD qui devrait avoir lieu vers le mois de mars 2019.

J'en ai terminé et vous présente à mon tour mes Meilleurs Vœux pour l'année 2019 et surtout la santé.

Merci de votre attention. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Nous sommes entrés dans le Sport Santé au Comité Olympique, bravo pour le travail accompli.

SPORT ADAPTE, HANDICAP

Mme TROUBAT (*Responsable commission handicap*). – Mesdames et Messieurs, Bonjour, notre commission comporte deux volets, d'une part :

- **Le handicap physique et moteur** régi par la Fédération Française Handisport dont nous reparlerons tout à l'heure,

- **et les déficiences mentales et psychiques** régies par la Fédération Française Sport Adapté avec qui nous avons une convention nationale et des conventions régionales et départementales. Sylviane AUGUSTE ici présente en est la représentante. Nous serons à votre disposition pour toute question durant ce congrès.

Au niveau FFSA, nous avons participé :

- au National FFSA/FFPJP organisé à Meaux,

- aux jeux européens FFSA INAS à Paris.

Nous avons organisé le 1er colloque des éducateurs avec une quarantaine de participants venus de 7 régions, des départements de l’Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays-de-la-Loire. Nous avons noté la bonne cohésion du groupe, la participation aux discussions, le désir et le besoin de partage... Merci à Florence TRELLU, Philippe CHESNEAU, la DTN et la FFSA pour leur collaboration.

A l’issue du colloque, les participants ont pu assister aux phases finales du Championnat de France se familiarisant ainsi avec l’organisation tout en étant agréablement surpris par les qualités de jeu et de fair-play de tous les joueurs.

Plusieurs conventions ont été signées avec la FFSA tel que vous pouvez le voir sur l’écran.

Si on fait l’état des lieux :

- ✓ 3 conventions signées avec les Comités Régionaux,



- ✓ 18 conventions signées avec les Comités Départementaux. 3 sont en cours.

Je me tiens à votre disposition pour mettre à jour cette carte. Un exemplaire de convention est disponible sur le site.



✓ Au niveau des animations sur notre territoire : en 2017, 21 comités organisaient des actions, aujourd’hui 48 comités sont recensés, merci à tous ceux qui ont réalisé des rencontres, ateliers, compétitions, stages, qualificatifs, invitations aux Nationaux etc. etc. vous retrouverez leur détail dans le livret de la Pétanque Handicap 2018 qui vous a été remis.



Je remercie MM. Patrick CHALANCON et Gérard PONCIE de Planète Boules pour les 3 parutions d’articles que nous leur avons transmis.

En ce qui concerne nos relations avec la Fédération Française Handisport :

Le 19 février 2018, nous avons rencontré la FFH qui n’a pas donné suite à nos démarches et à nos souhaits de compétitions Pétanque en faveur des personnes en situation de handicap physique (déficiences motrice, visuelle, auditive).

Nous avons cependant été sollicités pour :

- Le Championnat de France Tête-à-tête des Sourds et Malentendants. Nous avons répondu présents sur les terrains de Nanterre les 24 et 25 mars avec 3 de nos arbitres qui ont officié avec le plus grand des bonheurs.

Le Championnat de France doublettes des personnes sourdes à Rennes avec le CD FFPJP Ile et Vilaine, ses arbitres et éducateurs.

Durant ce dernier trimestre 2018, nous avons été et sommes de plus en plus sollicités par des personnes atteintes de handicap physique licenciées FFPJP qui désirent des compétitions entre elles en vue d’éventuels jeux paralympiques. La FFH n’a pas de section pétanque, nous avons repris contact avec cette fédération pour offrir notre aide.

Pour aller dans le même sens, nous avons proposé notre adhésion au Comité Paralympique Sportif Français.

Je vous rappelle que fin juillet nous avons mis à disposition sur le site internet FFPJP.ORG sous la rubrique « DTN Développement » « Sport Adapté » plusieurs documents afin de vous faciliter les démarches de contact et de réalisation d'actions en faveur du sport adapté. N'hésitez pas à le consulter et à nous interroger pour plus de précisions.

Nous allons y inclure le 1^{er} livret de la Pétanque Handicap qui recense les actions menées sur notre territoire par tous ceux qui nous ont transmis les fiches relatant leurs animations. Si vous organisez des actions et que vous n'êtes pas répertorié, vous pouvez nous adresser les fiches actions.

Merci à vous tous pour votre engagement citoyen et les retombées positives que vous nous avez témoignées. Merci également à Loïc CTFN qui m'a accompagnée dans ces projets.

Nos objectifs :

- intensifier avec votre aide les actions Sport Adapté
- reconduire le concours national FFSA/FFPJP,
- apporter une aide technique et financière pour le stage FFSA,
- préparer pour 2020 une formation Sport Adapté Handicap à la suite du colloque 2018 si possible en même temps que le stage FFSA,
- éditer un 2^{ème} livret Pétanque Handicap 2019,
- concrétiser une collaboration avec la FFH,
- saisir toutes les opportunités en faveur du développement de la Pétanque adaptée aux personnes en situation de handicap.

La modestie de nos actes individuels et collectifs permet de cultiver une solidarité, une égalité, une justice qui mériteraient d'être plus vigoureuses et plus étendues sur notre territoire.

Je vous assure que vous trouverez plaisir au bonheur d'autrui en vous engageant en faveur des joueurs et joueuses relevant du sport adapté et du handicap.

Mesdames Gwenaëlle PAUGAM, Fabienne VIGUIE, Messieurs Jean-Yves THEARD, Jean-Noël VENON, la DTN et moi-même, membres de la commission « Sport Adapté Handicap » restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous souhaitons : une bonne année sportive, et une excellente santé pour mener à bien tous vos projets.

Ensemble faisons en sorte de valoriser nos différences pour assurer l'égalité et l'accès à la pratique de nos sports pour tous.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

FEMININES

Mme VIGUIE. (*Membre commission féminine*) – Bonsoir à toutes et à tous. Je viens vous parler en tant que membre de l'activité de la Commission des féminines ; celle-ci est pilotée par Mireille NOEL qui est absente pour raison médicale, elle vous présente ce diaporama.

Cette commission a pour objectif de développer l'activité féminine et sa pratique et aussi d'essayer d'augmenter le nombre de licenciées.

En 2018, nous avons pensé dans le cadre du Championnat d'Europe à Palavas, d'organiser un colloque ; par manque de budget cela n'a pas été possible ; ce projet est reporté pour 2019-2020.

En attendant, nous vous proposons deux types de questionnaires :

* le premier en ligne sur Facebook, le site de la Fédération depuis une semaine – nous avons déjà beaucoup de réponses ; il est destiné aux féminines pratiquantes ou pas. Des questions relatives à la pratique, à l'image de la Pétanque, aux freins. Ce questionnaire a pour but de mettre en place un plan de féminisation et un plan adapté.

* le deuxième questionnaire est destiné aux présidents de comités régionaux et départementaux. Il porte sur l'activité de la pratique féminine dans vos régions et départements pour voir comment cela fonctionne, se passe par rapport aux compétitions en place, les manifestations, etc.

Ce questionnaire vous sera envoyé directement par mail. Demain, au stand de la Fédération avec Anna MAILLARD nous serons présentes pour que vous puissiez le compléter sur place afin d'en faire une analyse plus rapide.

Nous sommes toujours dans l'interrogation de comment recruter de nouvelles licenciées et par quel intermédiaire les toucher ; nous avons besoin de vous, merci de remplir les questionnaires.

Je remercie Anna MAILLARD pour la qualité du travail. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Vous avez vu le questionnaire mis sur Facebook, il est bien accueilli et recueille des réponses. Avant de nous quitter, Jean-Yves PERRONET va vous dire comment sera organisé le travail demain matin sur la politique Jeunes.

M. VACAVART (CD89). – Sur les Féminines, on constate partout que l'on filme les jeux masculins, il n'y en a que pour eux, dès que ce sont les féminines qui jouent, plus personne, tout le monde quitte les tribunes et elles ne sont pas filmées ! Il faudrait déjà reconnaître le jeu féminin ... (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Nous y travaillons

M. PERRONET (Directeur Technique National). – Bonsoir à tous, pour demain matin les tables rondes seront à côté de la salle des repas. Les débats commenceront à 8h30 pour terminer à 9h30. Aujourd'hui nous sommes 48 personnes, si des personnes souhaitent se rajouter, merci de venir nous voir maintenant.

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2019

(Budget présenté en annexe)

M. MARAUX (Trésorier Général). – En préambule de la présentation, je remercie toutes les personnes qui m'ont aidées à la préparation du budget notamment la Présidente de la commission des Finances Corine VEROLA ; les décisions budgétaires ont été proposées à la suite des différentes demandes motivées et détaillées de l'ensemble des commissions et groupes de travail. Le comité directeur a ensuite validé le budget 2019 à la réunion de novembre 2018. Une progression de 5,5 %

Nous sommes restés sur les mêmes tendances que le budget 2018, en reprenant les chiffres estimés entre le budget et le réalisé.

Recettes :

Le poste principal des recettes est **la prise des licences** et représente 74 % du budget. Les effectifs, cela doit être notre priorité avec le concours de l'ensemble de nos clubs et de nos comités ; ce pour quoi nous devons nous battre au quotidien pour le développement de notre sport Pétanque et 2018 a été correcte avec une hausse d'environ 2000 licenciés.

À la suite de la refonte complète de **Geslico** et l'apparition au cours de l'année de la photo sur le support, nous avons estimé que 50 000 cartes seraient refaites à 2 €, d'où l'apparition dans notre budget d'une nouvelle ligne de 100 000 €. Bien évidemment, la FFPJP facture aux Comités les supports à prix coûtant, nous aurons la même somme de 100 000 € en dépense informatique liée à notre fournisseur Paragon.

Autres produits : pour cette rubrique, nous ne constatons pas de grands changements... Nous avons seulement pour les transferts de charges DTN sur les LDD (véhicules en leasing), l'effet des années temps plein annuel.

Autres produits et salaires : En ce qui concerne **les transferts de charges de la SAOS**, nous avons une progression de 20 000 € par rapport à l'année dernière, en effet la SAOS prévoit d'embaucher un salarié à mi-temps, et la FFPJP refacturera 100 % du salaire et charges.

Pour les **transferts de charges hors DTN et vers la DTN**, ces transferts de charges ne sont que des tiroirs qui nous permettent de réaffecter les salaires et charges vers des actions spécifiques (Pétanque Tour, Professionnalisation, comptes DTN). Cette méthode nous permet un suivi des activités et notamment du plan de professionnalisation qui vous a été présenté au moment du Bilan 2018.

Nous constatons une progression constante des participations en **Coupe de France**, signe de l'engouement de nos clubs envers cette manifestation nationale emblématique de notre fédération.

Pour le **centre de formation**, nous constatons un budget de 69 000 € de recettes et 69 000 € de dépenses ; cette progression est due à la refonte des formations mais également à la mise en place en 2019 d'une session BF3 et DE qui n'a pas été organisée en 2018. Le centre de formation prévoit d'être à l'équilibre financier en 2019 ; la refonte des formations nécessaire pour le développement de notre action vers les jeunes vous sera présentée par William lors de ce Congrès.

La **facturation DTN** reprend l'ensemble des factures établies pour refacturation des accompagnateurs et les facturations émises vers les comités lors des stages ou colloques.

Pour **les subventions**, nous avons reconduit prudemment une « petite » subvention du CNDS, et nous maintenons dans les mêmes proportions la subvention du Ministère, sachant que de nouvelles méthodes de dossier de subventions avec des actions spécifiques seront proposées à nos responsables de la DTN Jean-Yves et Patrice.

En 2018, la FFPJP a organisé **des événements pour des entreprises**, ne sachant pas si ces opérations seront reconduites, nous avons prévu 10 000 € de recettes et 10 000 € de dépenses sur ces actions.

Les provisions : nous prévoyons cette année d'utiliser 310 700 € de provisions constituées sur les exercices précédent, conformément au plan de professionnalisation.

Nous avons balayé l'ensemble des recettes, nous vous proposons de détailler les charges inscrites au budget :

Les dépenses :

Dépenses - Fonctionnement : ce sont les dépenses maîtrisées et dont les montants ont été reconduits pour 2019. **Les frais de Congrès** se stabilisent. Pour les **réunions du Comité directeur et du Conseil National**, nous avons fait le choix de réintégrer les frais d'hôtellerie et de restauration de l'ensemble des membres du Comité directeur dès leur arrivée et de ne plus affecter leurs dépenses dans leur propre commission. Seuls les frais des membres extérieurs au Comité directeur seront pris en compte dans le budget des commissions, comme les dépenses des actions de chaque commission.

Pour les frais de **l'ensemble des Commissions**, nous passons d'un budget de 340 675 € à un budget de 467 500 €. Soit + 127 000 €.

Nous avons une augmentation de 100 000 € dans la **commission informatique** puisque nous retrouvons les 100 000 € pour Paragon et que nous retrouvons dans les produits pour les renouvellements avec cartes.

Nous avons inscrit également une augmentation des dépenses **du Centre national de Formation** pour 25 000 €. Ce sont les principales modifications du budget pour cette rubrique.

Pour l'informatique, peu de variation de dépenses, de 43 000 € à 40 700 € de prévisions budgétaires.

Pour ces rubriques, nous ne constatons pas de différences significatives avec les précédents budgets et bilans.

Dépenses – Secrétariat et charges du siège : pour ces rubriques, nous ne constatons pas de différences significatives avec les précédents budgets et bilans. Nous avons une nouvelle ligne qui est la charge de la collecte des 1€ / joueur aux différents championnats de France. Cette somme est facturée aux comités et reversée à l'association ILONA à la suite de la demande de notre regretté Président Michel et que vous avez validé lors du budget 2018. L'autre ajustement est l'effet année pleine sur les frais des véhicules du siège et de la DTN.

Dépenses – Salaires et Charges : en ce qui concerne les salaires nets, comme expliqué lors de la présentation du Bilan, nous n'avons pas embauché de Cadre Haut Niveau en 2018. Pour 2019, nous aurons l'embauche du mi-temps refacturé à la SAOS et également la mise en place de contrat à durée indéterminée intermittent pour les cadres techniques des différents staffs de la DTN. Logiquement en tenant compte de l'augmentation de la masse salariale, nous aurons une augmentation des charges sociales et fiscales.

Dépenses – Assurances : La légère augmentation au budget des frais d'assurance concerne l'effet temps plein annuel des assurances des véhicules de location pour le siège et la DTN.

Dépenses – Championnats et Coupes : l'un des principaux postes qui représente 25% de nos dépenses prévues.

Les principales variations concernent :

- l'augmentation du budget du CNC : +21 000 € (passage du CNC féminin de 46 à 64 équipes et la création du 1er CNC Jeu Provençal) ;

- une diminution -35 000 € pour la Web TV et l'Equipe 21, au vu de la programmation des événements pour l'année 2019.

- Augmentation : +5 000 € d'indemnités de remboursement aux championnats de France, pour donner suite à l'augmentation des tranches et la création de nouvelles tranches supplémentaires, nous ajustons le budget avec le réalisé 2018.

- Diminution : -16 000 € de cadeaux et récompenses, nous maintenons nos actions de récompenses des joueurs, délégués et champions et sous champions de France, mais l'utilisation de notre réseau « partenaires » et la SAOS nous permet de faire des économies substantielles sur ce poste.

Dépenses – Les cotisations et aides représentent les affiliations aux différentes structures, et les aides versées aux DROM.

L'augmentation de budget se justifie par l'intégration du tiers de l'aide de 50 000 € versée à la FIPJP pour le dossier de candidature du sport boules aux JO de 2024 à PARIS, somme que nous avons décidé de répartir sur 2018, 2019 et 2020.

Dépenses – DTN : ce poste représentant 21% du budget.

Nous ajustons le budget médical avec le réalisé 2018. Pour le développement du Haut Niveau, nous avons la création d'un pôle de sélection Jeunes Féminines, au vu des préparations des championnats d'Europe 2020 et également la présentation d'une seconde équipe féminine au championnat du monde en octobre 2019, en tant que championne en titre.

Pour la promotion du sport, légère baisse suite à l'abandon des actions carcérales (championnat de France de tir de précision pénitencier) et l'ajustement des budgets avec les actions réalisées en 2018.

Nous noterons que la principale variation du budget de la DTN est due à la rubrique « formation et emploi », nous utiliserons 50 000€ de plus dans le plan de professionnalisation que l'année 2018. (303 000 € prévu contre 248 000 € en 2018).

Dépenses – les dotations aux amortissements, elles resteront stables et conformes aux investissements prévus. Nous retrouvons également la provision annuelle du projet de professionnalisation.

La présentation du budget s'achève, si vous avez des questions, n'hésitez pas, nous prendrons le temps de vous répondre.

M. CANTARELLI. – Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Y a-t-il des voix contre ? (*Aucune*)

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*)

(Le budget 2019 est adopté à l'unanimité)

M. M. A.

M. ROBERT (*Représentant MMA*). – Bonjour à tous, je vous présente au nom de MMA tous nos vœux de bonne saison sportive 2019. Nous espérons être l'année prochaine au Touquet avec vous, cela voudra dire que notre partenariat se renouvellera. Nous sommes dans notre 14^{ème} année de partenariat et d'assureur officiel de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Nous sommes fiers et heureux de partager ce moment avec vous, c'est l'occasion de vous voir pour se rendez-vous annuel. Michel JONDERKO et moi-même nous avons en charge la gestion du contrat fédéral. Nous avons aujourd'hui avec nous Patrick VAILLARD expert des marchés « monde sportif » chez MMA. Nous avons au sein de MMA un soutien important de nos équipes centrales qui font un travail formidable à chaque fois dans le cadre du renouvellement de notre partenariat et de nous apporter des offres, solutions et une approche tarifaire au plus juste pour que nous puissions continuer cette aventure avec vous.

3 rappels :

- l'existence de la plateforme sinistre
- Rappel contractuel : les garanties complémentaires à souscrire
 - 1- L'offre dommage aux biens pour les clubs, comités et ligues
 - 2- L'offre option avantage
 - 3- L'offre ponctuelle pour couvrir les non licenciés
- Rappel juridique : les effectifs licenciés

Sur le dernier renouvellement de l'appel d'offre, nous avons mis en place une nouvelle offre de service avec un développement complet d'une plateforme dédiée pour la déclaration des sinistres matériels et corporels. Vous avez le lien sur le portail de la FFPJP à l'onglet : assurances et le lien vous amène sur la plateforme. Sur cette plateforme vous avez 4 onglets : pour faire la déclaration de sinistre, pour avoir une vision des garanties complémentaires proposées, pour de la documentation avec un lien pour les documents 2019 ; pour les contacts si vous souhaitez nous envoyer des messages.

Je remercie toute l'équipe qui s'occupe du développement informatique de cette plateforme de votre portail, ils font un travail admirable, l'évolution du site est bien effectuée et vous avez-vous toute la base d'informations nous concernant tout au long de l'année.

Pour la déclaration de sinistre, nous nous sommes aperçus que beaucoup de déclarations n'allaient pas jusqu'au bout et de ce fait le dossier n'était pas transmis à nos services. Il faut passer toutes les étapes pour que le dossier soit validé, enregistré et transmis aux instances concernées.

Pour le lien documentation, l'ensemble des documents sont accessibles en ligne sur le site de la FFPJP.

Lorsque vous déclarez en ligne, vous participez à une meilleure analyse de la sinistralité de la FFPJP et votre dossier est plus rapidement pris en charge. Exemple des données que nous pouvons obtenir sur une période :

Sur la période du 01/07/2017 au 30/06/2018 :

- **101 dossiers ouverts** sur la plateforme <https://www.mma-assurance-sports.fr/ffpjp/index.php> pour déclarer un sinistre

	Nombre de dossiers ouverts	Part des dossiers ouverts
Personne physique	71	70,30%
Personne morale	1	0,99%
Véhicule	14	13,86%
Autres	15	14,85%
TOTAL	101	100,00%

Ces sinistres sont répertoriés sur une carte de France.

On s'aperçoit que la survenance des sinistres pour 60% a lieu l'après-midi, parce que c'est là où vous jouer le plus à votre sport. Nous pouvons voir les impacts des blessures et les parties du corps touchées.

Pour les garanties complémentaires :

Le contrat fédéral vous couvre au niveau de vos entités : comités régionaux, départementaux, clubs, les notions de responsabilité civile sont couvertes ; la partie protection juridique couvre certains membres et certaines structures de la FFPJP mais tous vos besoins ne sont pas pris en charge par ce contrat. Pour vos structures clubs, comités départementaux, vous avez la possibilité de souscrire un contrat : « dommage aux biens » qui peut couvrir et assurer l'ensemble des biens que votre entité possède (du stock de matériel, un équipement pour transmettre des images et du son etc.), on peut le couvrir par un contrat complémentaire ; pour cela vous vous rapprocher de votre agent MMA dans votre région ou vous nous appeler pour réaliser des devis.

Pour l'organisation de manifestation festive, vous pouvez être amenés tout au long de l'année à organiser des manifestations pour faire découvrir votre sport, pour des raisons caritatives ou autres, donc de faire pratiquer votre sport par des non licenciés. Pas de soucis, nous avons la solution : lors d'un événement ponctuel, qui peut se dérouler sur plusieurs journées, nous avons la possibilité de vous proposer une assurance qui peut couvrir jusqu'à 200 personnes non licenciées.

Egalement une garantie optionnelle proposée avec la souscription ou le renouvellement de votre licence : l'Option Avantage ; tout licencié est couvert parce qu'il est porteur de cette licence par la notion de responsabilité civile du contrat et cela lui fait bénéficier d'une couverture corporelle individuelle. Les garanties de base peuvent être augmentées par la souscription d'un contrat qui coûte 7€ par an et par licencié ; cela permet d'avoir des montants d'indemnisations supérieurs à celui de la garantie de base.

Vous retrouvez tout cela sur le portail de la FFPJP onglet assurance: https://www.mma-assurance-sports.fr/ffpjp/garanties_complementaires.php : 7 € TTC uniquement.

Un sujet brûlant : les demandes d'assurance d'effectifs non licenciés que vous appelez : « **carte de membre** ».

Nous avons repris cela sur votre site : la pétanque se joue dans un club de la fédération et cela entraîne une obligation de n'avoir au sein de vos structures que des membres licenciés. Les conséquences peuvent être lourdes pour les dirigeants de ces structures principalement des clubs, puisque si une personne non licenciée joue en entraînement ou dans le cadre de la vie des clubs et cause un dommage pour autrui, nous ne sommes pas sûrs et certains que cette personne ait une responsabilité civile de vie privée ou qu'elle soit assurée au niveau de son habitation. Le fait d'être licencié et porteur de la licence fait bénéficier d'une garantie de dommages corporels. Si la personne se blesse seule et qu'il n'y a pas un tiers identifié, cela peut être le début d'ennuis importants.

Exemple : le 12 septembre 1993, un adolescent est victime d'un accident corporel avec lésion à l'oeil droit lors d'une activité sportive dans le club dont il était adhérent.

La mère de l'enfant assigne en indemnisation le club, la ligue à laquelle il était affilié et leurs assureurs en leur reprochant un manquement à leur obligation de conseil.

En effet aux termes de l'article L. 321-4 du Code du sport, *les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer* .

L'action dirigée contre la ligue et l'assureur du club sont rejetées, ce que confirme la Cour de cassation seize ans après les faits : la victime ne peut reprocher aux juges du fond d'avoir écarté la responsabilité de la ligue dès lors que, dans ses conclusions, elle soutenait que seul le club aurait dû assumer l'obligation d'information et de conseil sur la police d'assurance de groupe souscrite.

Si le club sportif engage sa responsabilité, l'action dirigée contre son assureur doit être rejetée dès lors que la responsabilité contractuelle de l'association notamment pour manquement à son obligation d'information et de conseil n'était pas expressément prévue au contrat.

Les conséquences peuvent être importantes, relayez l'information dans l'intérêt de tous pour que les effectifs de vos différentes structures et surtout des clubs soient licenciés.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Je tenais à vous remercier pour la façon dont cela est organisé et exposé, nous sommes heureux d'avoir reconduit notre partenariat.

Concernant la fin de ton intervention, la fédération demande à ses clubs de n'avoir que des licenciés et pas de cartes de membre. Il faut savoir mesurer les risques que cela comporte.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. CATTELET (*Président du CD25*). – Nous avons dans le Doubs des clubs et 3 districts dont un à Besançon où il y a un boulodrome qui appartient à la Mairie de Besançon ; le district de Besançon a conclu un partenariat avec la Boule Lyonnaise qui partage le boulodrome avec nous pour faire une convention d'occupation du boulodrome. Dans ce cadre, le district a décidé de faire payer aux personnes non licenciées une carte de membre de 10 €, le CD25 ne participe pas à cette action, nous avons refusé. Imaginons qu'un membre blesse un de nos licenciés, est-ce que nous aurons un problème ? Est-ce que je dois dire à mon district de tout arrêter ?

M. ROBERT. – Il peut y avoir un problème énorme parce qu'il faut être sûr que cette personne non licenciée soit porteuse d'un contrat d'assurance de responsabilité civile vie privée. Généralement ces contrats sont souscrits avec le contrat d'assurance habitation de la personne, encore faut-il être sûr que la personne soit assurée.

Autre problème, cette personne non licenciée, dans une action de jeu se blesse elle-même et il y a du dommage corporel, de l'incapacité ou invalidité ou autre, que faisons-nous ? Aucune garantie ne couvre cette personne non licenciée puisque non porteuse de licence

M. CATTELET. – Le CD25 n'intervient pas. Le district de Besançon n'a pas d'existence en tant que personne morale puisque c'est le CD25 qui est affilié à la FFPJP, mais y a-t-il une responsabilité du Comité du Doubs par rapport à cela ?

M. ROBERT. – Cela va dépendre de l'expertise suite au dommage éventuel dans cette action et de savoir qui est responsable. Est-ce que l'on considère que le district est par transfert de garantie affilié à la FFPJP ? Est-ce que c'est une entité qui n'a rien à voir, ... ? Je ne suis pas sûr que l'entité affiliée à la FFPJP ne soit pas mise en cause à un moment dans le cadre du jeu de cette personne.

M. CATTELET. – Que faudrait-il faire ?

M. CANTARELLI. – Faites attention, les districts sont des subdivisions administratives et sportives des CD et n'ont pas d'existence d'affiliation à la FFPJP, donc l'affilié direct à la FFPJP est le département. Recommandez à vous clubs que leurs joueurs aient des licences et ceux qui pratiquent dans les boulodromes couverts, combiné ou pas, avec leurs collègues de la Boule Lyonnaise, qu'ils établissent des licences et non pas des cartes de membre. Nous le savons tous une licence ou une carte de membre vous êtes dans le même coût.

M. CATTELET. – Ce n'est pas une histoire de coût mais moi je dois dire quoi à mon district : « *qu'il arrête tout parce que nous courons des risques énormes...* »

M. ROBERT. – Si c'est dans le cadre de manifestations organisées dans des dates précises, vous faire bénéficier à ces joueurs non licenciés d'une garantie sur un événement **ponctuel** ; si après ce sont des joueurs non licenciés amenés à jouer tout au long de l'année....

M. CATTELET. – C'est le cas, 6 jours par semaine des personnes viennent jouer, des personnes de 85 ans jouent à côté de personnes licenciées..., nous sommes à proximité..., cela fait des années que tous les jours des personnes non licenciées viennent jouer comme dans d'autres boulodromes en France... C'est un boulodrome municipal, nous ne gérons le boulodrome que pour la Pétanque.

M. CANTARELLI. – En termes de responsabilité, si un accident grave se produit, si on cherche les responsabilités, vous risquez d'être co-responsable avec la municipalité et l'organisateur et cela remontera au comité.

M. ROBERT. – Sur les dommages causés au niveau du boulodrome, le contrat fédéral en termes de responsabilité civile couvre les conséquences d'un dommage accidentel ...

M. CATTELET. – Si un licencié envoie un but dans l'œil d'un non licencié avec une carte de membre payé 10 €, est-ce que l'assurance prend, ... ?

M. ROBERT. – Quand le dommage vient d'une personne licenciée pas de souci sur la prise en charge du dossier de sinistre mais si c'est un accident ou dommage corporel sur un non licencié ou il se blesse seul sans tiers identifié..., les conséquences peuvent être très lourdes. Après cela va dépendre de l'importance de la blessure...

M. CATTELET. – Il faudrait interdire aux non licenciés de venir jouer dans le boulodrome... !

M. ROBERT. – Si c'est sous l'égide d'une entité affiliée à la FFPJP, la réponse est OUI. Je sais que c'est difficile et que vous êtes tous confrontés à ce genre de situation, vu le nombre d'appels que nous avons.

M. CANTARELLI. – En rentrant chez vous, discutez avec les personnes du district et de la ville.

M. VALETTE (Président du club Mont-sous-Vaudrey).– Vos propos m'interpellent, je voudrais parler de la pétanque à l'école, nous formons des écoliers sur nos terrains, sommes-nous assurés ou pas ?

M. ROBERT. – La réponse est OUI. Lucette COSTE avait soulevé le développement de ces activités périscolaires, extras scolaires ; au niveau des activités et des acteurs assurés au titre du contrat responsabilité civile, les éducateurs ou le personnel encadrant de ces activités via un public scolaire, les conséquences d'un dommage éventuel sont assurées

M. THIBAUT (CD95). – Sur votre portail, est-il possible de vous envoyer des documents ?

M. ROBERT. – Non, il faut nous les envoyer sur notre boîte mail directement.

M. SKORUPA (CD08).– Est-ce que vous avez des imprimés types pour les manifestations ouvertes aux licenciés et est-ce que tout est disponible sur le portail ?

M. ROBERT. – Tous les documents pour la saison 2019 sont désormais présents sur votre portail au niveau de l'onglet Assurances. Quand ce sont des manifestations d'ordre festive ou caritative, le contrat couvre obligatoirement et automatiquement ces manifestations, il n'y a donc rien à faire. En revanche quand c'est une journée découverte où vous avez des non licenciés qui sont amenés à faire la pratique de votre sport, le document de souscription est disponible en ligne.

M. CANTARELLI. – Combien est-ce que cela coûte pour 200 ?

M. ROBERT. – 50€ pour la manifestation. Le plus compliqué est de faire la démarche et d'y penser, garder à l'esprit les conséquences dramatiques qu'il pourrait y avoir sans.

M. CANTARELLI. – C'est important et pas très cher.

M. DUTRONC (Président CR Bourgogne Franche Comté). – Je suis d'accord avec ce qu'a dit Philippe, nous nous avons les mêmes problèmes dans des clubs qui font des concours sauvages. Nous avons eu un cas à Chalon fin décembre, où ils ont commencé par un concours officiel qu'ils ont transformé en concours sauvage. Résultat ils ont pris tout le monde ; nous ne savons pas comment ces personnes étaient assurées ! Est-ce qu'il existe un écrit qui répertorie tous ces dangers par rapport aux personnes non licenciées ?

M. ROBERT. – Dans la présentation que je vous ai faite, vous avez les références aux articles du Code du Sport qui imposent le fait de n'avoir que des licenciés au sein des structures affiliées à une fédération sportive.

M. CANTARELLI. – D'autres questions ? *(Aucune)*

(Mme VIGUIE lui remet un souvenir de la fédération avec un stylo)

ASSOCIATION ILONA

Mme ADE (Représentant l'Association ILONA). – Mesdames, Messieurs bonjour, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis la représentante régionale de l'association ILONA. Après avoir eu besoin de l'aide de l'association lors de la maladie puis du décès de notre fille, j'ai trouvé la force de m'engager auprès de nos amis boulistes qui ont un enfant malade ou défavorisé. Je suis devenue correspondante de l'association ILONA en Normandie, depuis 4 ans maintenant. J'en suis fière et heureuse.

L'association est née il y a 12 ans, elle vient en aide aux enfants et parents licenciés FFPJP ; ce sont vos enfants et donc votre association. En 12 ans, ce sont 150 enfants malades ou en difficultés qui ont été aidés pour l'achat de matériels, l'accompagnement, pour acheter des triplettes de boules pour les enfants défavorisés.

Cette année Laurine 14 ans et sa famille sont allés passer une semaine de vacances dans leur région.

Le cas d'Owen 10 ans qui a perdu son papa et en plus de son malheur, il souffre d'autisme, il s'est vu offrir une vingtaine de jeux de société pour avancer dans son développement intellectuel.

Manon, 17 ans, elle souffre d'une tumeur au cerveau, on lui a offert un ordinateur portable pour poursuivre ses études à distance.

Des aides financières ont été attribuées aux parents d'enfant malade pour qui les frais ne sont pas pris en charge par la mutuelle et par la sécurité sociale.

La maladie ou le handicap peuvent venir bouleverser vos vies, celles de vos licenciés, de vos proches à tout moment. Il faudrait que tous les comités puissent se rendre compte de la chance qu'ils ont d'avoir adossé à la fédération, une association qui vient en aide à nos enfants. On parle beaucoup de l'association ELA dans le monde du football. L'association ILONA est pour nous les boulistes.

L'année dernière je vous proposais de mettre une publicité de l'association dans vos calendriers, certains l'avaient déjà fait et d'autres m'ont promis de le faire cette année. Je ne vais pas vérifier si cela était fait mais pensez à mettre une publicité de l'association comme cela vos licenciés ont nos coordonnées.

Cette année un grand changement au sein de l'association grâce à la volonté d'un homme à qui nous rendons hommage aujourd'hui, une convention a été signée entre la fédération et notre association. Cet homme est MICHEL DESBOIS, qui nous a quitté trop tôt, il a mis toute son énergie pendant les derniers mois de sa vie pour que l'association soit reconnue et considérée comme un vrai partenaire de votre Fédération. Nous remercions Michel et tous les membres de la Fédération qui ont accepté. Grâce à ce partenariat l'association sera visible partout et bénéficiera d'un soutien financier important. Des banderoles seront mises sur les concours officiels, c'est une grande avancée.

Nous comptons sur vous pour être les relais auprès de vos présidents de club et auprès de vos licenciés.

Au nom de ma Présidente Sophie MASSE et de son mari, je souhaite remercier les Régions, Comités, Clubs et les correspondants qui nous soutiennent qui sont un relais sur le terrain. Un grand merci à Didier LEMASSON* et Max MEYER qui sillonnent la France pour porter les couleurs de l'association et la faire connaître. Merci à tous les comités qui ont répondu à la demande de Michel DESBOIS au moment de son départ et qui ont fait un don financier à l'association. Un grand merci à la Fédération qui nous soutient et nous permet d'être là aujourd'hui. Il est important de nous faire connaître pour nous présenter des familles, il ne faut pas hésiter à nous les présenter ou parler aux familles de nous. N'hésitez pas à venir me voir. Merci de votre attention. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Un grand merci pour ce que vous faites. Nos remerciements au couple MASSE. J'ai été très touché par ce que tu viens de dire, avoir cette association dans notre fédération est un bonheur, l'association interviendra à chaque congrès, notre trésorier va te remettre un chèque et Gérard Chevalier une banderole fédérale.

M. MARAUX remet un chèque 1500€ et un chèque de 4 417€ pour les participations des joueurs aux différents championnats de France 2018. (*Applaudissements*)

M. CHEVALIER remet la banderole (*Applaudissements*)

NOMINATION PRESIDENTS D'HONNEUR

M. CANTARELLI. – Je vais vous proposer, au nom du Comité Directeur, la nomination de deux présidents d'honneur :

Notre regretté Michel DESBOIS, ainsi son nom et sa photo resteront à jamais au le Comité Directeur Fédéral et,

Claude AZEMA, du fait de ses fonctions, est souvent au Comité Olympique où nous avons un nombre important de réunions, il peut nous aider et nous représenter quand il y est, il peut le faire que s'il est libellé sur le comité directeur de la Fédération, ceci pour le côté pratique et aussi pour le remercier pour ce qu'il a fait en tant que membre, secrétaire et président de notre Fédération.

Êtes-vous d'accord ? *Ils acquiescent*

Y a-t-il des oppositions à ses nominations ? *Aucune*

Y a-t-il des absentions ? *Aucune*

(La nomination des Présidents d'honneur Michel DESBOIS et Claude AZEMA est approuvée à l'unanimité.)

ACTIVITES de la D T N

M. PERONNET (*Directeur Technique National*). – Bonjour à tous. Vous aurez le compte rendu des échanges de la réunion de travail de ce matin cet après-midi. Nous serons trois à intervenir aujourd'hui : Anna MAILLARD pour la partie scolaire, William ROUX pour la Réforme de la Formation et moi-même pour les autres sujets.

Je vous propose de faire l'ensemble des présentations et de poser vos questions à la fin de nos interventions.

Cet après-midi nous parlerons du projet fédéral. Notre rôle à la DTN est de contribuer à ce projet, pour arriver à 2024 et de préparer ce passage si nous arrivons à intégrer le cercle olympique.

Un rapide retour sur le projet de professionnalisation.

Nous avons toujours nos trois CTFN : Loïc FUENTES, William ROUX et Anna MAILLARD,
4 CTFR : Philippe CHESNEAU (CR-PAYS DE LOIRE), Florence TRELLU (CR Nouvelle AQUITAINE);
Christophe ARSAC (CR AURA) et Sibylle LAUGIER (PACA).

Un DTN Adjoint : Patrice RODRIGUEZ qui est en train de faire la synthèse des débats. Patrice sera chargé dans ses missions de la partie développement et de la gestion de ce projet de professionnalisation. Il arrive du Rugby à 13 où il a été DTN pendant 2 ans. Le projet de la Pétanque l'a intéressé, il est parti de sa fédération d'origine pour nous rejoindre et nous apporter des compétences qui nous manquaient avec l'éclairage d'une autre fédération.

LA PROFESSIONNALISATION : nous avons fait une réunion en décembre de nos CTFR, cela nous a permis de faire l'inventaire du fonctionnement administratif et fonctionnel de leur poste. Nous avons fait une synthèse envoyée au responsable au Comité Directeur. Nous allons définir un mode de fonctionnement identique pour chacun d'entre eux, pour avoir un fonctionnement du même type et pour nos futurs recrutements. Après nous discuterons avec les présidents des régions concernés à l'occasion du Conseil des Régions de février prochain pour définir, avec le comité directeur, la stratégie de notre fédération.

Les réformes de l'Etat : au Ministère des Sports, de grosses modifications avec la création d'un Agence, pas encore formée, dont nous ne connaissons pas le financement, pour le moment un grand flou tant que le Ministère et l'Etat n'auront pas légiféré sur ces aspects ; en projet la suppression de nos postes pour les dédier aux fédérations.

Cela pose un problème pour le projet de professionnalisation puisque nous avons une aide du CNDS couplée avec une aide fédérale avec l'intervention de la Région. Aujourd'hui ces projets sont bloqués, nous ne savons pas qui sont nos interlocuteurs. Une mission donnée à Patrick RODRIGUEZ sera de travailler sur notre projet associatif. On vous présentera plus tard le projet fédéral que nous déclinons dans les régions et départements et le Comité Olympique nous demande de le faire jusqu'aux clubs pour voir nos objectifs référencés et comment les matérialiser dans le club, l'organe le plus proche pour mettre en place cette politique.

Aujourd'hui nous avons 5 Régions qui ont déposé le dossier, il va falloir retravailler sur ces dossiers mais il va falloir que les autres régions nous puissions les rencontrer pour mettre en place ce partenariat. Il permettra de récupérer un peu d'argent et de se faire reconnaître comme les autres disciplines.

Les échos par rapport à la modification de la gestion du sport sont que cette agence serait le seul organe financeur de ce monde sportif. Le financement des actions serait géré par cette agence – je parle au conditionnel – cet argent serait donné aux fédérations qui auraient elles la charge de le répartir entre ses organes déconcentrés. Cela passera par une modification de notre fonctionnement à nous. Nous ferions des conventions avec les Régions sur des actions à mener avec des aides financières qui iraient avec la mise en place de ces actions.

Le carnet de bord pourra servir de mode de financement et d'aides par rapport aux structures déconcentrées qui s'engagent dans la politique fédérale telle que définie par notre Comité Directeur et votre vote.

LE PROJET FEDEDERAL : FORMER, DEVELOPPER, LE HAUT NIVEAU, COMMUNIQUER.

➤ **LA REFORME DES FORMATIONS**, présentation M. William ROUX.

Bilan 2018 organisation et gestion :

Notre organisme est désormais « Datadocké » ; il est identifié dans la base de données unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité. Contrôle qualité des organismes de formation : loi du 5 mars 2014. Nous répondons aux 6 critères :

- Identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- Qualification professionnelle et la formation continue des formateurs
- Conditions d'information du public
- Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires

Les actions réalisées en 2018 :

- la refonte du référentiel de formation,
- la mise en place de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention des brevets fédéraux
- la création des modalités d'équivalence pour l'obtention des diplômes fédéraux
- l'Uniformisation du calendrier des examens et rattrapage
- le Renforcement de la communication (site Internet, Facebook, plan de formation...)
- l'obtention de l'habilitation pour la formation professionnelle (DEJEPS)
- la mise en place d'une habilitation des formations fédérales

La réforme :

Réformer était une obligation nécessaire du fait que nous sommes un organisme de formation déclaré et contrôlé par l'Etat, notamment. Nous sommes dans l'obligation légale de répondre à la charte qualité des organismes de formations. Nos formations fédérales donnent des équivalences sur les diplômes professionnels CQP et DEJEPS. Nous souhaitons faciliter les passerelles entre tous les acteurs de la fédération.

Le calendrier 2019 :

Tronc Commun	Examen initiateur	4-5 mai
	Rattrapage	15-16 juin
Brevet Fédéral 1	Examen	9-10 mars 2019
	Rattrapage	15-16 juin 2019
Brevet Fédéral 2	Formation	10, 11, 12, 13 octobre 2019
	Examen	9, 10 novembre 2019
	Rattrapage	6-7 décembre 2019
Brevet Fédéral 3	Examen	1, 2 juin 2019
	Rattrapage	29, 30 juin 2019

Ce calendrier a fait l'objet de nombreux retours, il a pu mal tomber sur certaines dates ou sur des concours et événements que vous réalisez ; on le comprend, il a été difficile à mettre en place, nous avons un calendrier unique à la Fédération. Notre objectif sera d'écouter les doléances remontées des territoires et de modifier ces périodes de formation. Nous souhaitons à travers ce calendrier arrêté mettre une date unique d'examen à chaque fois et une date de rattrapage.

Les projets :

Harmoniser les calendriers des différentes filières de formation,
Formation à distance (FOAD),
Refonte des contenus de formation d'arbitre
Formation de formateur d'arbitre
Formation de formateur graphiqueurs et délégués

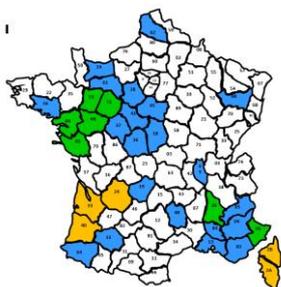
➤ LE DEVELOPPEMENT SCOLAIRE, présentation Mme Anna MAILLARD

Le partenariat entre la FFPJP, l'éducation nationale et les Fédérations sportives scolaires se poursuit aujourd'hui et dans ce cadre je vais vous présenter les différents projets.

Bilan UNSS:

En 2015 la convention nationale a été signée, l'augmentation a été exponentielle ; quelques chiffres développement UNSS pétanque : en 2017/2018 : 3 790 pratiquants qui sont encadrés par plus de 250 professeurs d'EPS en collèges ou lycées ; certains professeurs proposent l'activité dans le temps scolaire. 140 professeurs d'EPS formés sur le territoire

Cartographie du développement scolaire :



En vert : des départements ont un partenariat avec l'USEP et UNSS, en **bleu** : départements uniquement avec l'USEP ou l'UNSS et en jaune des conventions sont en cours avec des professeurs d'EPS qui ont eu lieu en décembre dernier.

Le but est d'arriver à des conventions tripartites avec l'Education Nationale, l'USEP et la Fédération ou après avec l'UNSS, pour gagner en légitimité et entrer dans le temps scolaire.

En 4 ans nous sommes passés de 8 à 30 conventions signées.

J'attire votre attention sur les régions qui ont officialisé ce partenariat avec une convention. C'est là où nous avons des relais professionnels avec les CTRF qui ont un lien de proximité et de la disponibilité pour mener à bien ceux-ci. Ce n'est pas parce que dans certains départements il n'y a pas de conventions qu'il n'y pas d'actions.

Comment mettre en place ensemble et officialiser ce partenariat ?

Chaque comité souhaitant s'investir avec le monde scolaire n'hésitez à nous contacter. Il est important d'avoir des éducateurs formés, disponibles pour entrer avec le monde scolaire, des infrastructures.

Nous pouvons vous aider pour les contacts avec les partenaires du monde scolaire.

Les écoles primaires avec la direction académique et l'USEP ou auprès des collèges et lycées avec le rectorat et l'UNSS voire également dans les temps d'activité périscolaires.

Ensemble nous pourrions planifier des projets, des actions découvertes, des championnats UNSS et échanger sur une potentielle signature de convention.

Nous nous engageons par la suite à apporter des supports notamment des Kits pédagogiques pour développer la pétanque et des formations sur le terrain auprès des éducateurs, des professeurs des écoles et d'EPS. Ce partenariat peut être simplement de mettre à disposition votre boulodrome ou plus et d'apporter une aide humaine.

Pour terminer sur le bilan l'année dernière, le troisième championnat de France 2018 UNSS a eu lieu à Pontivy (Bretagne). L'UNSS cible ses lieux d'accueil pour les championnats de France dans les régions où la pétanque n'est pas encore développée. En amont une formation pour les professeurs des écoles, pour l'USEP, pour les professeurs d'EPS pour faire connaître cette activité comme support pédagogique. Après des actions découvertes ont eu lieu dans les établissements, des rencontres, des championnats départementaux UNSS qui ont donné en finalité le Championnat de France en juin dernier où plus de 200 jeunes ont participé. Toutes les académies de France ont été représentées.

48 Jeunes Arbitres formés et évalués, le jeune arbitre est un élément obligatoire dans une équipe, il vient compléter les trois joueurs sur le terrain. Ils sont formés à chaque étape et évalués. Depuis deux ans, une équivalence s'est créée au niveau fédéral au niveau national. Avec l'expérience du championnat de France Jeunes à Soustons et Caen, au CNC Jeunes également où deux ou trois jeunes arbitres UNSS certifiés au niveau national sont venus arbitrer. Cela donne une image nouvelle et moderne à l'arbitrage, ces jeunes sont sous tutorat du pôle élite arbitre.

L'idée est de modéliser cette passerelle et de proposer des jeunes qui arbitrent des compétitions jeunes à différentes échelles.

Evolution: 4^{ème} Championnat de France UNSS

Il se fera en mai à Orléans, les équipes engagées sont au nombre de 24. Des points au baccalauréat peuvent être attribués pour les jeunes qui font un podium aux Championnats de France pour les classes de seconde et première et également pour les jeunes arbitres certifiés au niveau national.

Les nouveautés pour cette année : la création de 2 catégories distinctes en Sport Partagé, une compétition regroupant des jeunes valides et des jeunes en situation de handicap ; une nouveauté sur l'évolution de la formule qui se joue au temps à l'UNSS ; elle favorise l'opposition, la stratégie dans les grandes lignes c'est un combiné qui commence en même temps qu'une Doublette et lorsque le combiné est terminé, il va influencer sur le score de la doublette en cours et les 2 joueurs du combiné vous entrer dans la partie de la doublette pour poursuivre en Triplette. La victoire est donnée à la fin de la triplette seulement.

Perspectives: Favoriser les passerelles pour que nous ayons plus de licenciés et de pratiquants dans nos compétitions jeunes.

Un outil mis en place par le ministère des sports et celui de l'éducation nationale qui est **Le label "Génération 2024"**. Ce label est en vue des JO 2024 à PARIS, il est attribué aux établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées) ; il tend à favoriser les établissements scolaires ou universitaires qui favorisent les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes ».

La labellisation vise 4 objectifs :

- **Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire, en signant** une convention entre le club de proximité de l'école de pétanque et l'établissement scolaire.
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements

Quel intérêt pour le monde fédéral?

Dans la perspective de devenir « sport additionnel » pour les JO 2024, la fédération, forte de l'augmentation de pratiquants UNSS, doit se servir de ce label pour favoriser la passerelle de possibles licenciés jeunes dans nos clubs et écoles de Pétanque.

Je vous invite à échanger avec nous chaque cas est différent, nous sommes à votre disposition pour poursuivre ce développement. Merci. (*Applaudissements*)

➤ LES ECOLES DE PETANQUE, présentation M. Jean-Yves PERONNET.

Etat des lieux pour vous rappeler que nous sommes dans l'année où nous labellisons les écoles de pétanque.

2018-2019 : 402 Ecoles de pétanque labellisée
Le recensement se fait tous les deux ans.

La procédure : nous vous enverrons les fiches vierges au 1^{er} septembre, un retour des fiches renseignées à la DTN pour le 30 septembre. Un retour des fiches de synthèse par le comité à la DTN pour le 6 octobre pour que nous puissions travailler tout le mois et vous proposer la labellisation en novembre et vous demandez votre avis.

À la suite des remarques de personnes qui me disaient que à quoi cela sert de faire reconnaître l'école de pétanque, c'est le projet dont vient de parler Anna ; cette reconnaissance, cela nous permet de : référencer, d'avoir une carte sur le site de la Fédération pour des jeunes qui veulent venir pratiquer la pétanque dans vos comités, ils puissent avoir un contact direct de la structure la plus proche ; également pour mettre en place de la collaboration avec le monde scolaire.

Les critères : la structuration, l'encadrement, les effectifs jeunes ; la participation aux compétitions, aux stages, pour ceux qui ont atteint le plus le haut niveau, l'avis du comité, nous permettra d'avoir votre contribution. Nous n'avons rien changé cette année. Nous n'aurons donc pas de changement de niveau des écoles de pétanque si elles sont maintenues dans la même structuration.

Remarques : en moyenne 36% des jeunes sont dans les écoles de pétanque. Les autres sont dans des clubs où l'activité n'est peut-être pas appropriée pour les fidéliser chez nous.

Dans les départements, cela va de 0 à 95%, dans les régions entre 30 et 80%, une grande distorsion.

Nous avons fait une étude sur le pourcentage des écoles de pétanque avec le nombre de clubs dans lesquels elles pouvaient recruter leurs jeunes. 76% des écoles de pétanque sont sur un seul club, 12% sont sur 2 clubs, 4,5% sont sur 3 clubs.

Par rapport au développement : je vous ai envoyé les invitations pour le colloque des éducateurs qui aura lieu les 2 et 3 février à Mâcon, nous n'avons pas beaucoup de retour ; l'objectif sera de travailler pour apporter des arguments à notre comité directeur pour prendre des décisions sur les politiques Jeunes et féminines, deux thèmes prioritaires dans ce colloque.

➤ **Haut Niveau**, présentation par M. Jean-Yves PERONNET
(Palmarès complet en annexe)

Les résultats de cette saison ont été exceptionnels et ceci dans toutes les catégories. Ceci est le résultat d'un travail permanent de tous les l'encadrement et du réseau de nos éducateurs sur le terrain.

Jeux Méditerranéens à Tarragone en Espagne :

Cette compétition avait été reportée de la saison précédente car les organisateurs espagnols n'étaient pas prêts à accueillir toutes les compétitions. Chez les masculins, nous avons eu la victoire en doublette de MM Hureau et Leboursicaud qui se sont imposés devant les Italiens en finale. En revanche Bruno Leboursicaud a échoué en finale du tir de précision contre l'Italien Diego Rizzi. Belle médaille d'argent au Tir tout de même. Pour les femmes médailles d'argent en doublette pour Mmes Colombet, d'Isidoro qui ont mené toute la finale avant de s'incliner sur le fil à la fin du temps réglementaire. Ceci est une déception car la médaille d'Or nous tendait les bras,

La coupe des Confédérations à Tapei à Taïwan, médaille d'argent pour Mmes Bourriaud, Lebosse, Lovet et Durand.

Nous avons décidé d'envoyer de nouvelles joueuses et de redonner de la confiance à Caroline Bourriaud. Nos joueuses ont donné satisfaction en présentant un niveau de jeu intéressant. Si elles ont perdu en finale contre la Thaïlande, elles avaient réussi à les battre en triplette dans la phase qualificative.

Les championnats du Monde Seniors à Desbiens au Canada : médaille d'or pour l'équipe : Rocher, Suchaud, Lacroix, Quintais et au tir de précision Dylan Rocher.

L'équipe de France a doublement rempli son contrat en remportant les deux titres ce qui met notre sélection sur la plus haute marche après les deux échecs à Madagascar en 2016. En triplette, nous avons frôlé l'élimination en huitième de finale contre la Belgique qui a eu une mène pour gagner. Ensuite, l'équipe s'est orienté vers un jeu plus offensif qui a permis de s'imposer en finale contre le Maroc. Dans la compétition du tir de précision, Dylan Rocher s'est qualifié en passant de justesse lors de barrages. Ensuite il a fait un parcours exceptionnel en passant toujours la barre des 50 points. Il est dommage que la décision du titre se fasse sur un arbitrage litigieux ce qui a gâché la joie du clan français mais qui n'enlève en rien l'exploit du Français.

Championnat d'Europe Féminin à Palavas les Flots, victoire des française Darodes, Maillard, Colombet, Frigara et victoire de Charlotte Darodes en tir de précision.

Si la médaille d'or en triplette était prévisible tellement la France domine en Europe, celle du tir de précision est une très agréable réussite avec une nouvelle joueuse qui s'était impliquée dans la préparation de cette épreuve. Charlotte Darodes a fait un excellent parcours de qualification pour arriver à une finale dantesque puisqu'elle s'est imposée à la mort subite... Très belle satisfaction. Dans la triplette, nous avons une seule défaite contre la Suède dans la poule de huitième et nous avons eu quelques difficultés en demi-finale contre la Suisse. Nous avons eu l'excellente rentrée de Daisy Frigara dans cette équipe.

Championnat d'Europe Individuel à Savigliano (Italie) – médaille d'or pour Mme Herlem et médaille d'argent pour M. Lacroix.

Tenant du titre, Henri Lacroix avait un seul adversaire sur sa route, l'Italien Diego Rizzi. Il a réussi à le battre dans la phase qualificative 13-12 à la suite d'une opposition exceptionnelle entre ces deux champions. Ils se sont naturellement retrouvés en finale. Henri Lacroix a réussi à prendre un meilleur départ pour monter à 9 avant de lâcher prise et laisser la victoire au transalpin. Du côté des féminines, Sandrine Herlem qui avait été championne de France de la spécialité a tenu son rang en s'imposant dans cette épreuve dans laquelle nous n'avions pas trop brillé par le passé. Belle satisfaction et premier titre international pour Sandrine Herlem.

Championnats d'Europe Espoirs Féminines à Alméria (Espagne) double médaille d'or pour les femmes pour le Tir de précision pour Picard Emma et en équipe pour Mmes Lebosse, Bourriaud, Rodriguez, Picard.

La sélection espoirs avait à cœur de se rattraper de la précédente édition à Saint Pierre les E. après une élimination en demi-finale e triplete et quart de finale de tir de précision. Si la triplete apparaissait largement au-dessus de ses principales adversaires, la belle satisfaction est la victoire en tir de précision d'Emma Picard. Elle a dominé cette épreuve.

Championnats d'Europe Espoirs Masculins à Alméria (Espagne), deux médailles d'Or pour MM. Desport, Doerr, Dubois, Molinas et pour le tir de précision : M. Molinas.

Tyson Molinas a repris la couronne en tir de précision qu'il avait perdu contre l'Italien en 2018. Lors de cette édition, il a dominé ses adversaires pour s'imposer assez facilement. En triplete, malgré une équipe très expérimentée, il a fallu batailler dur en finale pour s'imposer devant de coriaces espagnoles

Championnat d'Europe Jeunes à Alméria, Médaille d'or pour le Tir de Précision de M. CASALE et médaille d'argent pour l'équipe composée de MM. Baloge, Casale, Dubois, Gelin

Joe Casale a dominé l'épreuve du tir de précision en faisant des performances exceptionnelles frôlant même le record du Monde. Toutefois, il s'est mis en difficulté au début de la finale mais il a trouvé les ressources mentales pour venir s'imposer dans une finale bien mal embarquée. Dans ce championnat d'Europe en Espagne, il ne manquera que cette médaille d'Or pour la France. En effet, la triplete s'est inclinée en finale contre Monaco qui prive la France d'un grand chelem qui aurait été exceptionnel.

BILAN DE LA SAISON : 10 médailles d'or et 3 médailles d'argent.

Cette saison restera comme exceptionnelle par les résultats des équipes dans les compétitions de référence. Il faut signaler que nos athlètes ont remportés toutes les compétitions de tir de précision.

Les questions pour la partie DTN non pas été enregistrées (problème technique).

Des questions ont été posées par les personnes suivantes : M. Berry (CD85) et de M. Thibaut (CD95) sur l'augmentation du coût des formations ; M. Vorillon (CD21) sur la possibilité d'avoir un CTFR et M. Guéret Christophe.

La réponse de M. ROUX CTFR, notamment sur le coût de la formation est : « pour les formations tronc commun et BF1, 30% des frais d'inscription seront reversés aux comités régionaux au prorata du nombre d'inscrits sur leur territoire. Pour l'augmentation du coût des formations, ce dernier s'explique par le travail entrepris pour mettre aux normes le centre national de formation, la mise en place des formations de formateur et de leurs accompagnements, la réversion d'une partie des frais d'inscription aux comités régionaux. Désormais les coûts de formation sont calculés sur la base d'un coût horaire.il sera reversé au CR 30% des montants »....

Pour les deux autres interventions, les réponses n'ont pas été notées.

RESULTATS DE L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR

M. CANTARELLI. – Nous allons procéder à l'élection du candidat supplémentaire, complémentaire au comité directeur en remplacement du poste de notre regretté Michel, ce que nous impose nos statuts.

M. GRANDE (*Directeur Administratif et Financier*). – Mesdames, Messieurs bonjour. Conformément aux statuts et à l'ordre du jour nous allons procéder au remplacement d'un membre du comité directeur puis à l'élection du Président de la FFPJP et ce jusqu'à la fin du mandat en cours. Vous

rappeler que la commission statutaire des affaires électorales de surveillance est composée de Daniel BRUAND, de Kévin GALLIER et de moi-même. Après la présentation des candidats (2 minutes – bande rouge sur le diaporama pour signaler l’écoulement du temps – sirène à la fin des 2 minutes), il est procédé au vote électronique. À la suite du tirage au sort, M. CALCAGNO démarre.

Résultat du vote :

Présents ou représentés : 1993 VOIX, Suffrages exprimés : 1956 VOIX

1 – FUENTES Loïc : 1 632 voix Elu

2 – CALCAGNO Jean-Claude 324 voix

Abstentions : 37 voix

(Monsieur FUENTES Loïc est élu au Comité Directeur la F.F.P.J.P.)

RESULTAT de L'ELECTION du PRESIDENT de la FFPJP

M. GRANDE (*Directeur Administratif et Financiers*). – Les élus se retirent pour nommer le Président. La candidature de Monsieur Joseph CANTARELLI est proposée.

Résultat du vote :

Présents/représentés : 1993 voix

Suffrages exprimés : 1972 voix

Abstentions : 21 voix

Voix POUR : 1706

Voix CONTRE : 91

BLANCS : 175

La majorité absolue des suffrages valablement exprimés tenant compte des bulletins blancs est donc bien obtenue.

M. CANTARELLI (*Président de la FFPJP*) – Chers collègues, je vous remercie du fond du cœur pour ce résultat, pour votre confiance. Je puis vous assurer d’une passion intacte, de mon entier dévouement à la Fédération et du contact direct que je poursuivrai comme l’a mené Michel. Je ne vous ferai pas de discours tout a été dit dans mon allocution d’entrée où j’ai insisté sur la nouvelle gouvernance du sport, il était de notre devoir que vous sachiez comment cela se passe. J’avais placé les votes avant les votes pour la charte éthique, le projet fédéral, etc. Considérant, qu’il appartenait au nouveau Président élu de le faire. Souhaitons-nous de bons débats, un bon travail. (*Applaudissements*)

CHARTRE d'ÉTHIQUE et de DEONTOLOGIE de la FFPJP

M. CANTARELLI. – Nous passons au vote de la charte Ethique de la FFPJP, vous avez reçu les documents. Michel LE BOT est là pour répondre à vos questions. Avez-vous des questions ? *Aucune*

Cette charte a été transmise au Ministère pour avis, elle entrera en vigueur dès qu’elle sera votée par le congrès. Nous la renverrons au Ministère signée par la Fédération.

M. LE BOT. – Cette charte s’inscrit dans le cadre de la Loi du 1^{er} mars 2017 ainsi que de l’Article L141-3 du Code du Sport. C’est une obligation d’avoir une charte d’éthique et de déontologie.

Résultat du vote :

Présents/représentés : 1993 voix

Suffrages exprimés : 1976 voix

POUR : 1957 voix

CONTRE : 19 voix

ABSTENTIONS : 17 voix

La charte d'éthique et de déontologie est adoptée à 99%.

MODIFICATIONS du REGLEMENT INTERIEUR

M. GRANDE. – Conformément aux statuts, nous vous avons adressé des projets de modifications qui figurent à l'écran :

L'ajout d'une commission d'éthique, la mention de l'extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois pour les élections et la mise à jour de l'obligation du certificat médical.

Ce sont des mises à jour.

Résultat du vote :

Présents/représentés : 1993 voix

Suffrages exprimés : 1951 voix

POUR : 1932 voix

CONTRE : 19 voix

ABSTENTIONS : 42 voix

La modification du Règlement intérieur est adoptée à 99%

PROJET FEDERAL 2024

M. CANTARELLI. – Vous avez tous reçu le projet fédéral 2024. C'est un projet associatif, vous avez vu qu'il est indiqué à la dernière page, qu'il est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la nouvelle gouvernance du sport. Je vous ai dit dans mon allocution qu'il correspond aux grandes orientations de la nouvelle gouvernance du sport et de nos objectifs.

Avez-vous des questions sur le projet fédéral ? (*Aucune*)

Résultat du vote :

Présents/représentés : 1993 voix

Suffrages exprimés : 1993 voix

POUR : 1916 voix

CONTRE : 77 voix

ABSTENTIONS : 0 voix

Le projet fédéral 2024 est adopté à 96,1%

(Pause déjeuner – reprise à 14h30)

ARBITRAGE & REGLEMENTS

M. GRIGNON (*Président de la commission arbitrage/règlements*). – Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, chers membres du Comité Directeur, je suis heureux d'être le Président de cette Commission National d'Arbitrage. Je suis un passionné de l'arbitrage.

Je voulais démarrer par deux exemples : la photo de l'arbitre qui s'est fait agresser pour dire : « PLUS JAMAIS CELA ». Le métier d'arbitre pour beaucoup ce sont des mesureurs de points et qu'ils ne sont là que pour embêter et l'autre exemple lors du Régional d'Andrzeieux-Bouthéon, l'arbitre a été frappé par deux joueurs, extrait de l'article paru dans la presse.

Le métier d'arbitre n'est pas simple.

Voici quelques arguments d'un arbitre qui a démissionné récemment, il l'a justifiée ainsi :

- Vu la quantité de type de concours avec un règlement spécifique pour chacun.
- Vu la quantité de type de concours avec une tenue de haut spécifique pour chacun.
- Vu que les arbitres de plus de 65 ans doivent passer une visite médicale alors que certains de moins de 65 ans sont moins aptes.
- Vu que l'écusson d'arbitre régional est payant.
- Vu les agressions de plus en plus nombreuses (physiques-verbales)
- Vu le laxisme de certains arbitres par méconnaissance du règlement, par manque de remise à niveau, par peur.
- Vu que nous ne sommes pas toujours soutenus par les élus, par les organisateurs, par les jurys de concours.
- Vu les décisions de commissions de discipline qui ne sont toujours pas comprises par les arbitres

Cette liste n'est pas exhaustive

Notre responsabilité est engagée. Il est facile d'avoir de la compassion concernant l'arbitrage. Mais que faisons nous: au niveau Fédéral, au niveau Régional et au niveau Départemental ?

Arrêtons de nous renvoyer la balle, travaillons ensemble pour le bien de tous. C'est à nous de montrer l'exemple, en tant qu' élu fédéral c'est à moi de faire un travail avec les régions et départements, ce travail nous allons le faire avec vous.

Quelques chiffres :

- 26 879 nombres des concours officiels en 2018
- 2 832 arbitres sur notre continent, chaque arbitre devrait prendre en charge 10,5 concours..., l'année dernière 1000 concours n'ont pas été arbitrés.
- 61,5 ans de moyenne d'âge tout grade confondu.

Ce n'est pas une fatalité mais un manque de volonté de vouloir faire changer les choses, par manque de temps, par manque de moyens, par manque de motivations...

Les cibles de ces actions

Je vous ai adressé le 3 octobre dernier un courrier à tous les présidents de comité et de région, j'ai voulu à travers certaines cibles retranscrire ce qui a été écrit, c'est une synthèse de vos souhaits, voilà ce que certains ont proposé :

- **Sanctionner par une amende**, le club dont un joueur a agressé un arbitre afin de les responsabiliser sur la conséquence d'un tel acte.
- **Faire payer les cartons** orange et rouge aux joueurs.
- **Traquer les joueurs alcoolisés.**
- **Reprendre l'autorité** sur nos terrains.
- **Arrêter d'avoir peur.**

Soutenir les arbitres :

- Revaloriser la fonction et l'autorité de l'arbitre
- Proposer une meilleure formation des arbitres.
- Faire un suivi annuel.
- Evaluer les arbitres.
- Suggérer que chaque club ait un arbitre.
- Imposer des arbitres par tranche de licenciés : *De 30 à 100 =1 arbitre, de 100 et plus = 2 arbitres.*
- Réaliser un clip pour valoriser les arbitres dans leurs fonctions.
- Augmenter les sessions d'examens.
- Imposer la présence d'un arbitre pour les équipes en CDC-CRC-CNC.

Exemples concrets :

- Travailler sur la confiance et la compétence des arbitres.

- Faire des formations concrètes avec des socles bien définis permettant ainsi d'être mieux armé pour appréhender les différentes situations conflictuelles.
- Travailler avec la vidéo sur des cas concrets.
- Mieux les soutenir à tous les échelons : dirigeants, organisateurs, commissions de discipline.
- Faire un audit de la situation à l'échelon national.

En conclusion : LES AGRESSIONS - LES INJURES - LES DÉGRADATION DE BIENS - LES COUPS - LES CRACHATS - LES MENACES - C'EST INADMISSIBLE...!

LE SPORT C'EST.L'ESPRIT D'EQUIPE - LE RESPECT - LA TOLÉRANCE - LA SPORTIVITÉ - LA SOLIDARITÉ - LA COHÉSION

ARBITRE : "CE N'EST PAS UN MOT MAIS UN " COMPORTEMENT. (*Applaudissements*)

J'attends vos questions.

M. CANTARELLI. – Le corps arbitral, vous avez le soutien total de la Fédération, du Comité Directeur. Si vous êtes dans une situation compliquée nous serons à vos côtés. Il appartient à chacun de nous dans nos structures déconcentrées d'avoir le même comportement. Nous avons à faire à des publics parfois violents voire très violents. Il est hors de question que quelqu'un se mette en danger ; nous avons le temps de faire un rapport et de réagir après.

Nous allons débattre et nous verrons si nous mettons au vote l'imposition de l'arbitre, oui ou non et si oui il faudra regarder les modalités et nous nous donnerons du temps. Nous amènerons le comité directeur devant vous, toutes les grandes orientations fédérales à venir, seront soumises à débat et vote au congrès.

M. SKORUPA (CD08). – Pouvez-vous définir ce que vous entendez par concours officiel : tous les concours réglementés et « acceptés » par les comités départementaux, un concours en 4 parties, ...?

M. CANTARELLI. – Je réponds ce n'est pas une question sur l'arbitrage mais sur nos règlements officiels. Je rappelle ici au nom du comité directeur, que les comités départementaux sont les patrons des concours qui se déroulent dans leur département, vous en êtes les maîtres, c'est vous qui acceptez la façon dont les concours se déroulent, qu'ils sont en 4 ou 2 parties, en A et B, etc... Quelque soit la formule du concours dans la mesure où vous l'avez agréé officiellement, vous êtes les maîtres, c'est votre calendrier.

M. SKORUPA (CD08). – Dans des départements où nous nous retrouvons avec 4 secteurs où nous pouvons avoir jusqu'à 8 concours, il va falloir solliciter à minima 8 arbitres et chez nous dans les Ardennes nous n'avons que 12 arbitres. C'est difficilement réalisable même si la publicité a été faite pour recruter un maximum.

M. CANTARELLI. – C'est l'objet du débat, ce n'est pas uniquement le problème des Ardennes mais celui de tous les départements. Nous avons un nombre d'arbitre insuffisant à nous de valoriser l'arbitrage, de susciter des candidatures et sinon d'imposer de l'arbitrage à nos clubs.

M. SKORUPA (CD08). – Vous exprimerez mon regret sur le fait que sur le portail lorsque nous arrivons sur la page de l'arbitrage, il n'y a aucune affiche qui pousse les personnes à passer le concours d'arbitrage. Il serait bien d'avoir un peu plus de publicité.

M. CANTARELLI. – Vous m'adresser un uppercut, je l'encaisse et cela sera corrigé !

M. GRIGNON. – Vous avez raison, il a été décidé par la commission nationale d'arbitrage, avec le centre de formation et Lucette COSTE, de mettre un document avec sommaire et inciter les personnes à découvrir ce qu'est l'arbitrage.

M. CANTARELLI. – Je vous renvoie au projet fédéral que vous avez voté à une grande majorité, vous verrez que cela est dedans avec la sensibilisation à l'arbitrage. Dans cette campagne pour l'arbitrage, les féminines sont très compétentes pour l'arbitrage, nous l'encouragerons et chez les jeunes aussi avec l'exemple de l'UNSS.

M. CHAUVIN (CD37). – Nous avons abordé le coût pour les initiateurs, éducateurs, etc. cela est à leur charge ; pour les arbitres, l'écusson est à régler ; cela me gêne par rapport au service rendu par les éducateurs, initiateurs quand ils sont appelés sur le terrain pour s'occuper des enfants, il reste beaucoup à leur charge ; il serait bon d'avoir une réflexion au sein du comité directeur de la fédération pour voir comment nous pouvons traiter les éducateurs et les initiateurs.

M. CANTARELLI. – Nous allons y travailler.

M. GIBERGUES (CD80). – Je suis arbitre régional, une question administrative : nous avons d'un côté une table de marque et des élus, aux championnats jeunes nous avons des éducateurs et au centre du terrain, le patron est l'arbitre. Le seul qui ne fournit pas un extrait de casier judiciaire est l'arbitre. Pour des questions d'égalité entre tous et pour ne pas mettre en doute une seule fois l'honnêteté et l'équité des arbitres, il serait utile que les arbitres le fournissent.

M. GRIGNON. – C'est pertinent, je n'y vois aucun inconvénient.

M. CANTARELLI. – Une précision, nous avons instauré, à la suite d'exemples malheureux, un extrait de casier judiciaire pour les éducateurs parce qu'ils encadrent des enfants.

M. THIBAUT (Président du CD95). – la différence entre un arbitre, au niveau de notre fédération et un arbitre semi professionnel ou professionnel, ont-ils les mêmes protections et les mêmes droits ?

M. GRIGNON. – Les arbitres de pétanque ont les mêmes droits, au niveau de MMA, le corps arbitral est spécifié, il n'y a pas de notion de grade, c'est une garantie MMA. Vous avez la possibilité de prendre une extension de garantie qui doit être de 7€ à l'année.

M. THIBAUT. – Je prends l'exemple d'un arbitre de football qui lui est professionnel, il n'a pas le même statut que vous arbitre bénévole ; au niveau droit sont-ils mieux protégés que vous ? Ne serait-il pas possible de faire une semi-professionnalisation des arbitres ?

M. GRIGNON. – S'il suffisait d'être professionnel pour penser que les arbitres ne seront plus brutalisés, à mon avis cela ne marchera pas, ceux en face, s'en moquent un peu ! Les arbitres, au niveau du code de procédures pénales sont protégés par la loi comme les personnes d'utilité publique. Dès qu'un arbitre est agressé, invitez-le systématiquement à déposer plainte. Il n'y a pas d'arbitre professionnel ou semi professionnel à la pétanque

M. STEPHANT (CD56). – J'ai un licencié étranger dans mon département, il a demandé de passer le concours d'arbitrage, je t'ai posé la question de savoir si nous pouvions faire passer l'examen d'arbitre départemental à une personne étrangère en France ?

M. GRIGNON. – Pour ma part, l'arbitre dès qu'il a une licence française et qu'il est licencié dans un club français et réside en France, au vu des textes, actuellement il n'y a rien qui l'empêche de se présenter, dans la mesure où il parle français...

M. STEPHANT (CD56). – Dans les textes on n'en parle pas !

M. GRIGNON. – Ce sera précisé dans le prochain livret que vous pourrez délivrer à tous les arbitres.

Mme BERNARD (CD50). – Je suis arbitre départemental et vous remercie de m'avoir permis d'arbitre le championnat Jeunes.

M. GRIGNON. – Messieurs les présidents des comités départementaux si vous avez des jeunes de moins de 26 ans, n'hésitez pas à nous faire parvenir leurs candidatures, à la CNA nous avons pris l'engagement de désigner des arbitres jeunes sur les compétitions Jeunes comme pour les championnats de France.

M. GALIANO (Président de la Commission d'arbitrage du 31). – Un sujet revient souvent, celui de la l'indemnisation des arbitres. La CNA a publié deux grilles de tarifs bien détaillées, j'ai un regret, la 2^{ème} la différence est la baisse des indemnités attribuées aux arbitres départementaux et pas aux autres. Je voulais insister sur un système d'indemnisation qui prendrait en compte les conditions de certains concours. Entre l'arbitrage d'une rencontre de Coupe de France qui dure 2 à 3 heures et l'arbitrage d'un régional qui peut commencer à 14 heures pour finir à 5 heures du matin..., pas de différence ; dans notre commission nous nous étions penchés sur l'idée d'une rémunération à l'heure en comptant éventuellement un tarif différent pour les heures de nuit.

M. GRIGNON. – Quand vous dites que nous sommes revenus à la baisse pour les arbitres départementaux, soit c'est une erreur de frappe, nous n'avons pas demandé que la grille soit baissée, je vérifierai.

Concernant les autres tarifs, je rappelle que cette grille est un **minimum**, vous avez le droit de les payer plus cher... Sur certaines compétitions en 2 jours les arbitres peuvent passer plus de 15 heures sur les terrains.

M. CANTARELLI. – J'aimerais que nous utilisions le mot : INDEMNISER et ne pas PAYER. D'autres questions ?

Mme LEVET (Présidente du CD04). – Une précision concernant l'extrait du casier judiciaire n°3, il est valable 3 mois, il est demandé pour les élections au comité départemental et pour les candidats aux examens d'éducateurs. Si nous devons le demander, ce sera uniquement pour l'examen d'arbitres.

M. GRIGNON. – Bien sûr, ce sera au moment de l'examen.

M. LEVACHE (CD82). – Sur la formation, tu parlais du tronc commun et nous avons parlé ce matin du diplôme d'éducateur, concernant les arbitres, je n'ai pas entendu parler de formation pour devenir arbitre. Qu'est-ce qui peut être prévu de la part de la fédération pour aider les responsables de commission d'arbitrage dans les départements à former les futurs arbitres à l'examen et ensuite le suivi ?

M. GRIGNON. – Cette question est importante. La formation au niveau du corps arbitral est importante. Nous ne pouvons pas la rendre obligatoire mais je conseille que tous les arbitres suivent une formation annuelle. La CNA a demandé, lors du dernier séminaire de décembre à Moulins, à tous les arbitres du pôle national d'arbitrage de se rapprocher des présidents des comités et des régions avec obligation de faire des formations pour vous aider. Pour harmoniser la formation, à partir de 2020 un socle commun sera en place et tous les arbitres qui auront l'accréditation pourront faire cette formation.

M. CANTARELLI. – Dans le projet fédéral, les campagnes de sensibilisation et les formations sont prévues et vous pouvez compter sur la Fédération pour vous accompagner.

M. GRIGNON. – Avec la formation, il existe les référents. Un référent au niveau départemental doit rechercher les informations au niveau des clubs du département et doit les faire remonter au niveau régional. A l'inverse lorsque des informations arrivent au niveau régional à lui de les reprendre et les transmettre au niveau du département. Le référent a une fonction à part entière.

M. VORILLION (Président du CD21). – Les maillots montrés hier, à partir de quand seront-ils mis en place pour les arbitres ?

M. GRIGNON. – Normalement à partir du 1^{er} janvier 2019. Les tenues actuelles des arbitres sont toujours valables. Les nouvelles tenues devront être portées lorsque les arbitres passeront à la télé ou la WebTV, pour les sponsors nous devons le respecter.

M. VORILLION. – Un arbitre, un club, pourquoi n'imposons-nous pas en CNC et CRC un arbitre par club ?

M. GRIGNON. – Cela a été préconisé, pour l'instant c'est une réflexion. Le vote n'a pas encore été fait.

M. CANTARELLI. – Si nous allons dans le sens d'imposer un arbitre, pourquoi mettre une restriction pour ceux qui vont à la Coupe de France ou au CNC ? Soit on impose ou pas !

M. BURY (Président du CD85). – Est-ce que nous pouvons donner notre avis sur imposer ou pas un arbitre ?

Je considère que le fait d'imposer présente un danger. J'ai 53 clubs, plus de 40 arbitres, j'ai 19 clubs qui n'ont pas d'arbitre. Je sais pertinemment qui si on impose un arbitre dans chacun de ces clubs, sur les 19 je vais avoir 5 ou 6 présidents qui vont m'envoyer des personnes avec un potentiel moyen et cela risque de décrédibiliser l'ensemble de corps arbitral si ces personnes arbitrent et ne font pas leur boulot.

Le fait de chercher des jeunes arbitres cela est excellent, on devrait même mener une réflexion pour aller au-delà de l'UNSS ; vous avez des fédérations comme le Handball où des jeunes arbitrent même des matchs de séniors. Si nous avons des jeunes qui arbitrent des concours avec une moyenne d'âge de plus de 60 ans ce ne sera pas simple.

M. GRIGNON. – De vouloir imposer, ce n'est pas toujours bien, actuellement 1000 concours n'ont pas été arbitrés en 2019. Tu as de la chance d'avoir 40 arbitres, ici je connais un président de comité qui n'en a que 2. Peut-être que certains se découvriront une fonction d'arbitre et avec eux nous allons pouvoir œuvrer et les former. Dans la formation, d'avoir un socle commun et des formateurs qui enseigneront la même chose sur tout l'hexagone.

M. COSTE (Président du CD84). – Personne n'a parlé de défraiement au niveau des arbitres départements ou régionaux ; à compter du 1^{er} janvier 2019, dans les concours nationaux, supranationaux, internationaux, on vous met 2 € de plus par tête ; je souhaiterais fortement que les concours départements voire régionaux que la participation soit augmentée de 1 € par joueur afin de payer les défraiements à tous nos arbitres.

Vous savez nous avons imposé un arbitre par club de plus de 150 licenciés, ceux titulaires d'un diplôme ont été achetés par les gros clubs, nous avons eu une mutation entre club. L'exercice d'arbitre c'est une vocation, n'importe qui ne fait pas arbitre.

M. GRIGNON. – C'est une question qui sera débattue en commission.

Mme BEX-GRAMONT (Présidente du CD46). – Le prix de la formation que vous envisagez de mettre en place ? Les conséquences pour le club qui n'adhérerait pas à cette obligation ou si l'arbitre échoue à l'examen ? Pourquoi n'éveille-t-on pas les juniors à ce rôle d'arbitre pour le futur comme le fait l'UNSS ?

M. GRIGNON. – Favoriser les journées de formation avec les jeunes, là nous allons travailler avec Anna et l'UNSS, actuellement les passerelles existent. L'UNSS a un principe, lorsque des équipes sont présentées à un championnat, il est obligatoire d'avoir un arbitre. Ils sont tous jeunes puisqu'ils sont au collège. Le chantier est en cours, ce ne se fera pas de suite, nous trouverons des solutions pour faire venir les jeunes à l'arbitrage.

M. MARTINEZ (CD65). – Je suis éducateur BF2, quand vous parlez de passerelle, si je lis bien le tronc commun, j'ai le niveau d'arbitre national, alors que je n'ai jamais arbitré de ma vie. Comment allez-vous mettre en place ces passerelles ? L'éducateur qui passerait arbitre il faudra bien le former et inversement. Le casier judiciaire là prend tout son sens pour les arbitres puisqu'il nous est imposé à nous les éducateurs.

M. ROUX (CTFN). – Des passerelles sont mises en place entre les arbitres et un éducateur parce que les modules sont communs comme le règlement, donc si vous apprenez le règlement pour l'examen d'arbitre on ne vous demandera pas de le repasser au niveau de l'éducateur. Nous sommes en train de travailler sur un référentiel de compétences, il a été écrit pour les éducateurs, nous allons l'écrire pour les arbitres et nous verrons quels seront les modules communs permettant à un moment donné à un arbitre ou éducateur de pouvoir être exempté d'une partie de la formation et par forcément de l'examen dans sa totalité.

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit quand vous avez parlé de formation pour l'examen ; nous ne réalisons pas de formation pour un examen ; on forme des personnes et elles vont passer un examen pour obtenir un diplôme. Nos formations ne sont pas des préparations à un examen. Nous formons des personnes pour être compétentes dans leur fonction d'éducateur et d'arbitre. L'examen permet de valider des compétences à un instant T.

M. MALLET (CD01). – Patrick disait que nous avons des référents dans les comités départements et régionaux, mais à quoi servent-ils ? Nous en avons parlé, les arbitres ne reçoivent rien, aucun document mais au moins nous faire savoir quand il y a eu une modification dans tel texte ; nous n'allons pas tous les jours sur le site pour voir si une modification a eu lieu dans un texte !

M. GRIGNON. – Les comptes rendus de la CNA figurent sur le portail de la FFPJP dans la rubrique arbitrage. Pour les référents, je remercie Evelyne CHAPILLON et Patrick DESSAY pour le travail administratif qu'ils font. Evelyne recense toutes les adresses des référents et elle envoie et informe les référents Il faut savoir que des comités ne nous ont pas encore donné le nom d'un référent. Tout sera transmis aux présidents de comité et de région c'est à eux d'informer les référents.

M. SKORUPA. – Avez-vous essayé de sensibiliser les joueurs à certains points de jeu pour éviter que nos arbitres soient pris à partie par la suite ?

M. CANTARELLI. – Vous avez employé le mot sensibilisation, c'est prévu.

M. AZEMA (Président FIPJP et CMSB). – Je connais le Handball, quand il y a des sanctions contre les joueurs, les joueurs sont sanctionnés à passer l'examen et arbitrer des matchs et tant qu'ils n'ont pas réussi leur examen, ils ne peuvent pas jouer.

Un membre du CD77. – J'ai 24 ans et suis administrateur du comité, arbitre régional, éducateur BF1, j'aimerais savoir pour l'examen départemental et régional, s'il était possible d'ajouter un entretien oral comme pour l'arbitre national ?

M. GRIGNON. – Au niveau régional cela existe, au niveau départemental, je vous rappelle qu'il y a une période de « stagiairisation » avant d'être titulaire, vous avez une année pour voir ce que l'arbitre vaut sur le terrain. A l'issue de la première année, sur avis du président de la commission d'arbitrage, il donne ces informations au président du comité départemental qui valide ou pas l'année pour l'arbitre. L'arbitre quelque soit son grade est sous la responsabilité du Comité Départemental et ce n'est pas à un organisateur d'aller chercher un arbitre. Il doit être nommé par les commissions départementale, régionale ou nationale.

Tous mes remerciements à tous les arbitres départements et régionaux.

M. CANTARELLI. – Si je fais une synthèse de ce que je viens d'entendre, vous allez l'air favorable à une campagne de sensibilisation, une amélioration des formations, d'améliorer les indemnités, etc..., c'est un débat, je suis obligé de vous alerter que nous avons un minutage à respecter. Avez-vous d'autres questions ? (*Aucune*)

Nous allons faire le vote pour savoir s'il faut imposer ou non des arbitres ? Nous ne parlons pas des modalités, nous allons les étudier et nous reviendrons vers vous au prochain congrès.

Résultat du vote :

Présents/représentés : 1981 voix

Suffrages exprimés : 1882 voix

POUR : 1127 voix

CONTRE : 755 voix

ABSTENTIONS : 99 voix

Faut-il imposer à nos clubs d'avoir des arbitres ? Oui à 59.9%

DTN - SYNTHÈSE GROUPE DE TRAVAIL POLITIQUE JEUNES

M. ROUX (CTFR). – Le travail a été mené ce matin, voici la synthèse.

L'objectif du travail de ce matin était de mener une réflexion commune, définir des moyens et des outils à mettre en place et proposer des pistes de réflexions pour définir les enjeux et objectifs d'une politique portée vers les jeunes ; de pouvoir retranscrire ces éléments en projet et plan stratégique et de pouvoir se fixer un cap de travail pour les années à venir.

La méthode utilisée : des tables rondes avec 6 participants à chaque table, un modérateur désigné qui prenait les notes des propositions et un animateur de réunion en charge pour mener les débats.

Trois thèmes : sur l'animation et les compétitions de jeunes : sur la qualification aux championnats de France et sur l'École de Pétanque et les relations avec le monde scolaire.

Pour chacun de ces thèmes nous avons 10 minutes de *brainstorming* et 10 minutes d'échanges.

Nous sommes partis de la définition : pour explorer le champ des possibles le bricolage est la méthode la plus efficace ; il ne fallait rien s'interdire.

Bilan de la matinée :

Sur l'animation et les compétitions de jeunes, dans la catégorie d'âge les propositions ont été d'augmentées la catégorie junior sur 3 ans, passer les juniors à 15, 16 et 17 ans, les cadets à 12, 13 et 14 ans, les minimales à 9, 10 et 11 et les benjamins à 8 ans et moins.

Changer la dénomination des catégories en moins de 18 ans, moins de 14 ans, moins de 11 ans, moins de 8 ans, dans beaucoup de fédérations c'est cette dénomination parce qu'il est plus simple pour un néophyte de comprendre.

Pour les compétitions : valoriser la catégorie Benjamin en créant des compétitions régionales et/ou nationales ; développer les compétitions mixtes pour les jeunes quelque soit la catégorie. Organiser un championnat doublette et tête à tête unisexe et mixte ou niveau régional et/ou national. Développer le tir de précision. Décaler le Championnat de France Juniors avec un autre championnat que celui des jeunes ; autoriser les juniors aux championnats de France Seniors si participation aux championnats de France de sa catégorie : autoriser uniquement les juniors classés à participer au Seniors ; publier les calendriers des compétitions pour en favoriser l'accès ; proposer 3 catégories au championnat par équipe des clubs.

Dans la rubrique animation : proposer plus d'animations pour les jeunes, harmoniser les animations entre les départements, créer des animations en parallèle du CDC pour les joueurs non retenus ; favoriser les animations intergénérationnelles.

Pour l'accompagnement, coaching, laisser plus de temps aux initiateurs pour se former au BF1 dans le cadre de la réforme.

Qualification aux championnats de France : à la rubrique mode de qualification : harmoniser les modes de qualification sur le plan national avec le même pour tous ; qualification par les départements et les régions ; qualification départementale puis territoriale puis régionale.

Obligation après les qualifications régionales au championnat de France de participer en amont à un national de sa catégorie.

Les quotas : rester sur 96 équipes, moduler les quotas au prorata des effectifs de chaque catégorie et/ou des participants.

Organisation des championnats de France Triplette : proposer des parties au temps ; conserver la formule actuelle ; diminuer la durée de pratique pour les Benjamins et Les Minimes.

Composition des équipes : imposer un modèle de composition d'équipe ; équipe homogène par club, sauf dans les départements déficitaires ; proposer des équipes par secteur en regroupant plusieurs clubs ; imposer l'homogénéité par club lorsque l'effectif du club le permet.

L'École de Pétanque et les relations avec le monde scolaire :

Définition de l'école de pétanque : favoriser un BF2 comme responsable de l'école ; améliorer la qualité pédagogique des écoles, spécifier les catégories d'âge représentées dans une école (moins de 12 ans ou moins de 18 ans) ; identifier toutes les écoles de pétanques et pas seulement celles labellisées ; proposer des aides financières et/ou matérielles à destination des écoles de pétanque.

Le statut : proposer des statuts types pour les écoles avec un cahier des charges et un livret de compétences ; interdire les écoles de pétanque départementales ; rassembler périodiquement les écoles dans le cadre de l'ETD sous forme de centre d'entraînement ou de pôle ; autoriser l'école à s'affilier directement à la fédération en tant qu'association dans le cadre de la loi 1901 ; limiter le nombre de clubs par école de pétanque.

Les passerelles et les relations fédérations et éducation nationale : améliorer l'image sportive de la pétanque pour attirer les scolaires ; développer les conventionnements avec l'Éducation Nationale ; proposer un guide scolaire et le diffuser ; proposer des formations spécifiques pour le lien avec le monde scolaire ; développer les passerelles avec les CLAE et les ALAE ; développer la formation des jeunes arbitres ; accepter dans nos compétitions les jeunes possédant une licence USEP, UNSS,...

Comme vous l'avez vu, parfois des propositions sont contradictoires, l'idée n'était pas de débattre de quelle est la bonne ou mauvaise proposition mais de s'ouvrir le champ des possibles et d'avoir le maximum de pistes de travail pour le futur.

On remercie les participants. 73 personnes ont participé aux échanges. Il est ressorti la volonté de repenser ce type de réflexion commune notamment le vendredi matin lors des futurs congrès.

M. CANTARELLI. – J'ai retenu la volonté des participants de poursuivre ce type d'échange sur les congrès. Nous verrons avec le comité directeur. Nous reviendrions à la formule initiée par Henri BERNARD pour les groupes de travail. Le vendredi matin nous avons l'AG de la SAOS mais nous pourrions la déplacer...

Le débat est ouvert. Avez-vous des questions ?

M. DEVAINE (*Président du CD87*). – Si j'ai bien lu, il est question d'interdire les écoles de pétanque départementales !

M. ROUX. – Ce sont des propositions, parfois contradictoires, elles ont parfois été proposées par une ou deux personnes, d'autres ont reçu l'assentiment de la majorité. Ce sont des pistes de travail, lors du prochain colloque des éducateurs, nous pourrions travailler sur ces pistes et peut-être mettre de côté les moins intéressantes et proposer au comité directeur de la Fédération les meilleures.

M. DEVAINE. – Nous avons un boulodrome à Limoges et une vingtaine d'enfant les mercredis après-midi viennent des clubs de la périphérie ; certains clubs ont 2 ou 3 enfants et ne vont pas créer d'école de pétanque. Pour moi, il est plus valorisant qu'ils soient dans une école de pétanque qui fonctionne bien avec des éducateurs diplômés où nous avons d'excellents résultats.

M. CANTARELLI. – Nous avons trop longtemps adapté nos règlements pour les jeunes en fonction du manque d'effectifs, nous devons maintenant adapter nos règlements en fonction de l'augmentation de nos effectifs jeunes. Si vous commencez avec une école départementale et vous n'avez pas d'autre moyen, l'école peut fonctionner. Il faut que les écoles et les clubs développent les effectifs, si vous le concentrez au niveau du département les clubs ne le feront pas ; le club est le socle de notre fédération et l'objectif est que le club se développe, c'est là que tout commence et tout se finit.

MME CASTANER (CD77). – Une chose me tient à cœur, les juniors qui n'ont plus le droit de participer aux championnats de France Seniors, vous avez pris nos opinions ce matin, je trouve dommage d'avoir pris le problème à l'envers et d'interdire les juniors de jouer et de ne pas avoir créé de compétitions pour eux parce qu'ils n'ont qu'un seul championnat de France. Pour le joueur moyen, ce n'est pas grave, mais pour celui qui sort du lot, pour moi, c'est le faire régresser que de ne pas le projeter en avant de leur saison sénior...

M. CANTARELLI. – Nous avons 4 catégories jeunes à quoi cela sert si on regarde nos règlements, nos jeunes peuvent jouer partout, tout le temps, n'importe où, n'importe quand ? Un exemple, qui empêche un benjamin de jouer un concours national ou international ? Nos règlements le permettent. Si nous restons dans cette optique, à quoi servent les catégories ? (*Applaudissements*)

Nous avons mené la réflexion et tant que nous ouvrons la porte à toutes les catégories jeunes, cela est un frein au développement de nos effectifs jeunes. Notre devoir de dirigeant est de prévoir l'avenir et préparer demain.

Nos effectifs jeunes représentent 8% de notre population. Les féminines 15%. Avons-nous raison de faire des catégories Jeunes s'ils jouent comme ils veulent, quand ils veulent et jamais dans leur catégorie ?

Autre exemple, combien de nationaux, internationaux Jeunes avons-nous ? Combien avons-nous de concours jeunes dans le Départements, dans la Région ? Vous connaissez vos départements, je vous laisse juge. C'est la grande réflexion à mener. Je rappelle que l'interdiction n'est que pour les Championnats de France existant, si vous avez des championnats juniors, triplette mixte où il n'y a pas un championnat de France au bout, rien ne l'empêche de jouer, suivant la décision prise.

Là où je vous donne raison, nous avons pris cette décision sans avoir pris les mesures de remplacement pour la catégorie. Vous nous reconnaissez le mérite d'avoir provoqué ce débat.

Mme COSTE (Présidente CR-PACA). – Quelle est la définition que nous devrions adopter d'une école de pétanque ? Lorsque j'entends que l'on a 5 écoles dans les clubs et une au niveau départemental, est-ce que cette école est structurée de la même façon ? Est-ce que ce ne sont pas des pôles de rassemblement avec des éducateurs qui coordonnent sur le plan territorial ? Je pense qu'il faut savoir ce que l'on met derrière le vocable Ecole de Pétanque et quel statut nous lui accordons.

Si la catégorie Juniors avait autant d'intérêt pour nos Juniors comment se fait-il que nous n'ayons plus de juniors dans nos championnats départementaux ? La meilleure preuve est que notre DTN nous avait proposé en conseil des présidents de régions de ramener le nombre d'équipes qualifiées de 96 à moins. Je ne pense pas que c'est la bonne solution ; nous allons empêcher nos juniors de participer aux championnats de France existant, comme nous avons moins de participants nous aurons moins de qualifier... je ne vois pas un développement pour la catégorie. Il faut que dans chaque catégorie, toutes les catégories s'expriment tant que l'on est en catégorie Jeunes et après avec toute l'ouverture accordée par la Fédération dans les nationaux... Je suis d'accord avec toi que lorsque l'on a un petit minime champion de France et que la première chose que l'on voit est que dans le national qui suit, il y a déjà un sénior qui l'a harponné pour jouer avec lui, alors que nous ne sommes pas dans les bonnes distances... Comment voulez-vous que nos jeunes évoluent de manière correcte dans le domaine sportif à la Pétanque ? (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – J'abonde dans ta remarque, c'est un comble d'entendre des joueurs chevronnés dire que moi je m'occupe du jeune parce que je l'encadre et l'emmène dans un national ! Il prend le jeune pour son profit et pour faire un résultat ! Les jeunes qui ont du talent, je n'en connais aucun qui n'a pas pu s'exprimer dans notre Fédération, ni devenir champion d'Europe, du Monde, ... D'autres questions ?

M. ISSARD (CD78). – Il faut que les jeunes jouent dans leur catégorie plutôt que de jouer dans des concours où ils prennent la grosse tête et qui n'arrivent pas à sortir de leur poule dans les championnats départementaux ou régionaux.

M. Abdel FADI ALLAN (Vice-Président du CR-Grand Est et membre du CD88). – Par rapport à la suppression du coaching des initiateurs au championnat de France Jeunes, n'avez-vous pas peur que certaines équipes n'aient pas de coach ?

M. ROUX. – Une période de transition qui durera deux ans ; des formations se font en 2019 et se feront en 2020 avant les championnats ; en 2 ans vous avez la possibilité de réaliser la formation BF1. Cette période transitoire doit permettre à chacun d'obtenir le diplôme qui lui permettra d'encadrer au championnat de France Jeunes. Nous avons pris note des retours du terrain pour ce changement ; le terme initiateur : initiation, découverte, le terme compétition n'a pas sa place avec le terme initiateur. Cela ne veut pas dire que les initiateurs n'ont pas la compétence pour le faire, je dis que nous nous devons de respecter cette terminologie, l'initiateur est là pour faire de la découverte de notre discipline. Au niveau BF1, l'éducateur peut rentrer dans le modèle de la compétition ; là aussi le terme éducateur = éduquer = continuer dans la progression sportive du joueur. Après nous avons le BF2 et BF3 pour l'entraîneur.

M. THEARD. – Je suis surpris que nous n'ayons pas entendu dans les réflexions de ce matin un distinguo à faire chez les juniors féminins qui se retrouvent avec des garçons déjà adultes et il y a probablement une différence de qualité physique et pourquoi pas envisager un championnat de France triplette féminin Juniors ?

M. ROUX. – Les personnes qui ont débattu, ont parlé de la difficulté de trouver des joueuses et des équipes pour le réaliser, la discussion à dévier sur une doublette mixte ou triplette mixte

Mme GARDET (CD91). – On parle de pétanque pour les juniors mais qu'elle est l'avenir pour le jeu Provençal ? Certains juniors veulent faire les championnats et il n'existe que des championnats Seniors.

M. CANTARELLI. – La commission Jeu Provençal a pris cela en main pour ce qui est du développement chez les jeunes ; nous ne ferons pas d'exception. Les effectifs sont différents d'une région à l'autre. En fonction du nombre de jeunes, on pourrait faire une politique de mise en place de compétitions Jeu Provençal intergénérationnelles; faire des campagnes de sensibilisation, utiliser le clip que vous avez vu et travaillez dans les écoles de pétanque en faisant découvrir le jeu provençal et demain nous instaurerons compétitions pour les juniors ; pour les catégories inférieures c'est plus difficile avec les distances.

M. STEPHANT (*Président du CD56*). – Pour la proposition du championnat junior qui serait séparé des championnats cadets et minimes, je parle en tant qu'organisateur, pensez-vous trouver des candidats à l'organisation d'un championnat de France cadets et minimes ?

M. CANTARELLI. – Une excellente remarque, nous en avons débattu en comité directeur ; si nous séparons un championnat, il n'y aura que l'avantage de retourner à ce que le championnat junior est séparé, il requalifie pour le championnat de France Senior ; il faut comprendre cela derrière. Si nous restons dans l'optique que les juniors ne participeront pas aux championnats séniors, il n'y a pas besoin de le décaler.

M. LEVAGNINI (*Président du CD50*). – Pour les modifications concernant les âges des catégories, est-ce que vous avez pensé à avoir une réflexion sur le règlement des frais de mutation par rapport aux cadets, dernière année et aux juniors dans la mesure où nous les privons des championnats séniors ?

M. ROUX. – Je répète que ce sont des propositions, nous n'avons pas abordé les conséquences des propositions évoquées. Nous sommes sur des pistes de travail.

M. CANTARELLI. – Ce ne sont que des propositions, vous débattiez sur les propositions, nous voterons pour continuer dans cette voie et la Fédération sait sur quoi travailler pour revenir vers vous avec des propositions concrètes. Sur la mutation, comme il joue tout le temps et avec tout le monde, il paie la mutation comme tout le monde. D'autres questions ?

M. CHAPOTOT (CD89). – J'ai participé ce matin, vous avez parlé de mettre en place un plan d'actions 2019-2020, est-ce que vous pourriez lister les 16 ou 20 points présentés et en face de ceux-ci faire un commentaire de quelques lignes en disant si retenue ou pas et pour quelles raisons ?

M. CANTARELLI. – Bien sûr nous allons le faire. Nous avons une commission développement des jeunes, si parmi vous des présidents veulent faire partie de la commission manifestez-vous auprès de M. ROUGIER Laurent. D'autres questions ? *Aucune*

Nous allons voter oui ou non pour la poursuite de cette méthode de travail sur la politique sportive « Jeunes »

Résultat du vote :

Présents/représentés : 1981 voix

Suffrages exprimés : 1898 voix

POUR : 1785 voix

CONTRE : 113 voix

ABSTENTIONS : 83 voix

La poursuite des travaux sur la politique sportive « Jeunes » a été votée à 94%

PROJET CENTRE NATIONAL de la F.F.P.J.P.

M. CANTARELLI. – Le Centre National de la Fédération : une idée forte de Michel DESBOIS.

La genèse du projet :

- 1) Disposer des installations fédérales et fonctionnelles nécessaires à notre développement
- 2) Avoir son chez-soi pour être autonomes en matière de réunions, formations, organisations de stages et manifestations fédérales, etc.
- 3) La proposition actuelle : CABRIES (13)

Les raisons du projet :

Les avantages

- 1) Les conditions d'accès avec une place d'accueil suffisante
- 2) Le déplacement minimisé de notre personnel salarié
- 3) Centralisation des stages avec diminution des coûts de déplacements
- 4) Indépendance du calendrier fédéral et suppression des coûts de location(s)
- 5) Facilitation de l'établissement des contrats CDII (heures non prises en compte pour déplacement au siège)
- 6) Outil indispensable pour la haute performance et le haut niveau.

Le projet dans son ensemble :

- 1) Un parking extérieur : 1 000 m²

- 2) Un boulodrome extérieur : 4 000 m²
 - 3) Un boulodrome couvert : 5 400 m²
 - 4) Un bâtiment administratif
 - Locaux communs : 600 m²
 - Bureaux individuels : 120 m²
- Surface totale nécessaire : 11 120 m² (sans superposition) –
 Nous avons une proposition de la Mairie de CABRIES : 12 000 à 15 000 m²

Cabriès se trouve proche de la gare TGV d'Aix en Provence et 20kms de l'aéroport en voiture.

Le boulodrome fédéral :

L'extérieur :

- Parking extérieur 100 places : 1 000 m²
- 64 Terrains Extérieurs 15X4m = 3 840 m²

Le boulodrome couvert :

- 64 Pistes 15X4m = 5 400m² (inclus tribunes, sanitaires et locaux techniques, salle d'accueil et de convivialité de 200 m²), y inclus : carré d'honneur adapté aux retransmissions télévisées
- Système d'arrosage automatique des jeux, affichage numérique, sonorisation, etc...

Le bâtiment administratif :

- Hall d'accueil 100 m²
- Salle Presse / Médias : 20 m²- Boutique SAOS et pièces de stockage : 100 m²
- Salle de Réunion 150 m² + Sonorisation / Enregistrement Projection
- Salles de Commissions / Groupe de Travail
- 1 Salle de 50m²
- 4 Salles de 20m²
- Salle de Formation : 50m² + Equipements
- Salle de Cuisine / Restauration : 20m²
- Salle de détente et de soins : 20m²
- Sanitaires : 20 m²
- Equipements mobiliers
- Chauffage et climatisation
- Bureaux Administratifs : 60 m²
 - 1 Directeur Administratif
 - 5 Personnel (open space)
- Bureaux DTN : 60 m²
 - 1 DTN + Adjoint
 - 1 CNF
 - 4 CTN (open space)

Voilà l'idée du projet, il n'est pas acquis que cela soit CABRIES, d'autres propositions existent. Maintenant nous allons voir ensemble le seul inconvénient, ce projet va coûter 7,5M€ avec les subventions et la revente de notre siège il nous restera un emprunt de 5 M€ échelonnés sur 20 ans, il nous faudrait augmenter la licence de 2€.

La question qui va être posée et celle-ci : l'augmentation de la licence vous est proposée pour 2021. Nous nous devons savoir si aujourd'hui nous pouvons continuer à travailler sur le projet. Il va falloir consulter des cabinets d'architectes, faire des estimations des équipements et cela engage des frais.

Si vous avez des questions ?

M. ANGLADE (*Président du CD43*). – Vous dites que cette augmentation pourrait être pour 2021 ; je pense que nous ne pouvons pas prendre une décision aujourd'hui. La moitié des dirigeants aujourd'hui ne seront plus là en 2021.

M. CANTARELLI. – Je corrige mon propos, vous savez en 2020 nous aurons deux congrès l'Etat nous l'impose, donc se sera celui de décembre 2020. La vie nous a appris que quoi que l'on vote ou l'on fasse, cela retombe sur le successeur.

Mme LAGARDE (*Présidente du CD82*). – Quelles sont les modalités pour déposer un dossier ? Dans votre projet, il n'y a pas de terrain de provençal, alors que nous sommes une fédération Pétanque et Jeu Provençal ?

M. CANTARELLI. – Ce n'est pas un oubli, pour moi c'était évident ; oui il y a du jeu provençal puisque nos terrains sont faits de telle façon qu'ils sont délimités à la ficelle, il suffit d'enlever les ficelles...

Pour déposer un dossier, il suffit de faire acte de candidature auprès de la fédération avec le soutien d'une ville et la capacité de terrain, le coût et les conditions du terrain...

M. DE BASTOS (CD39). – Une note d'humour, si Cabriès ne se fait pas, j'ai un très beau boulodrome pour 950 000€ si cela vous intéresse ! Je reviens sur l'engagement que nous aurions pour nos successeurs, lorsque j'ai été élu président j'avais envie d'organiser un congrès et lorsque je vous ai consulté, on m'a dit que pas avant 8 ou 9 ans ! On doit aussi se projeter au-delà de nos mandatures, sinon nous ne faisons rien. Deuxièmement, 2€ c'est

insignifiant, si notre fédération qui a pour ambition de donner l'image à nos sports qu'elle mérite, doit se pourvoir d'un tel outil : un outil qui garantira la pérennisation de la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal ; un outil au service de jeunesse et bien évidemment il est de notre responsabilité de vous accompagner dans ce projet.

M. CANTARELLI. – Je ne voulais pas influencer les débats mais si ce centre national se fait, il s'appellera Centre Michel DESBOIS. (*Applaudissements*)

Il faut le voir comme la maison de la Fédération et chacun de vous, avec un calendrier prédéfini, pourrait l'utiliser.

M. LABROUSSE (CD85). – C'est l'avenir et quelque chose a été oubliée, l'hébergement. Quelques hébergements pour les stages cela est très important.

M. CANTARELLI. – Nous y avons pensé, seulement cela nécessite du personnel pour la gestion de ces hébergements. J'ai connu cela au centre de Rome la Fédération Italienne a une dizaine de chambres mais aujourd'hui il a des problèmes de rentabilité.

Mme COSTE. – Le projet de Cabriès se situerait dans une énorme plaine sportive, maîtrisé par la Mairie de Cabriès et évidemment des hébergements, hôtel et restauration pourraient être mutualisés ainsi que des parkings. Ce sont des modalités qui doivent être précisées mais ce sera à proximité où jouxteront d'autres installations notamment des centres sportifs, médicaux, les sapeurs pompiers et d'autres fédérations pourraient venir rejoindre cette plaine sportive.

M. CANTARELLI. – Vous votez si vous êtes d'accord pour que nous appliquions une augmentation de la licence pour le Centre National de la Pétanque et du Jeu Provençal appelé Michel DESBOIS, l'augmentation prendra effet pour la saison 2021.

Une personne. – Ne croyez-vous pas que cela est prématuré de fixer une somme pour la bonne raison qu'aucun projet chiffré ne nous a été présenté ?

M. CANTARELLI. – Si cela a été chiffré le budget est de 7,5 M€ vu les subventions possibles et la revente du siège, il resterait un emprunt de 5 M€ à faire, c'est une augmentation de 2€.

M. ALIGNÉ (CR AURA). – Nous savons qu'il y a souvent des dépassements de travaux et budgétaires, comment se garantir en disant que 2 € suffiront ces dépenses ?

M. CANTARELLI. – On rallongera l'emprunt.

Mme CHAUSSOY (CD59). – Il va y avoir un énorme boulodrome dans le Nord, présenté par la CAD* est-ce que vous seriez intéressés pour venir là ?

M. CANTARELLI. – Il faut y construire la partie administrative et tenir compte des moyens d'accès et du déplacement du personnel.

M. CARTIER (CR AURA). – L'usage de ce centre, vous aurez des équipements pour organiser toutes les compétitions nationales, est-ce que cela veut dire que nous ne ferons plus appel aux comités de France ou les clubs pour recevoir des championnats de France, des finales de CNC, du coup les équipements sollicités par les comités deviendraient inutiles pour les compétitions nationales ?

M. CANTARELLI. – Merci pour la question, la réponse est claire, nous continuerons à utiliser pour les manifestations vos installations parce que nous avons des engagements avec les collectivités qui nous ont aidés à avoir les équipements. Pour nous c'est une manière de concentrer les stages, l'entraînement du haut niveau de tous les collectifs. L'objet du boulodrome n'est pas celui-là, j'en prends l'engagement au nom du comité directeur.

M. CONLANTUANO (Président du CD67). – On parle d'une augmentation de 2€ pour les licences mais on parle d'une éventualité d'augmenter plus tard si nous en avons besoin, pourquoi ne pas mettre une augmentation conséquente de suite et être tranquille pour quelques années ?

M. CANTARELLI. – Dans ce cas, nous rallongerions la durée de l'emprunt.

M. MARTINEZ (CD65). – Le début des travaux, on ne connaît pas, la durée du chantier... pouvez-vous nous éclairer là-dessus ?

M. CANTARELLI. – Une telle structure, sauf accident, si vous votez, nous pouvons planifier un début de construction pour 2021 cela veut dire équipement accessible fin 2022. On passe au vote.

Résultat du vote :

Présents/représentés : 1981 voix

Suffrages exprimés : 1757 voix

POUR : 1385 voix

CONTRE : 372 voix

ABSTENTIONS : 224 voix

Pour ou contre le projet de construction d'un Centre National FFPJP, pour à 78,8%

FEDERATION DANOISE de PETANQUE

(M. FRIIS s'exprime en anglais, la traduction est affichée sur le diaporama)

M. FRIIS Lars (*Président Fédération Danoise de Pétanque*). – Monsieur le Président. Merci infiniment de nous permettre de vous présenter brièvement la fédération danoise de pétanque. Elle a été créée en 1986. Elle compte 20 000 membres actifs, 1 138 licenciés et 400 clubs.

Dans les 8 derniers championnats d'Europe, nous avons remporté 6 médailles. Notre meilleure performance dans un championnat du monde est une cinquième place à Madagascar en 2016. Au cours des 8 dernières années, le Danemark a par ailleurs organisé 5 championnats d'Europe.

En partenariat avec la FIPJP, nous sommes impliqués dans la préparation des JO de deux mille vingt-quatre à Paris.

A ce titre, avec Monsieur Claude AZEMA Président de la FIPJP, nous avons participé à plusieurs meetings en France, à Madagascar et au Danemark.

Au Danemark, nous avons tenu des réunions conjointes avec le comité olympique et Claude AZEMA pour mettre en place un lobbying en faveur de la conférence mondiale sur les sports aux jeux olympiques.

Il me semble que ces actions ont obtenu de bons résultats. Nous avons identifié ce qu'il fallait faire mais tout spécialement ce qu'il fallait ne pas faire. Maintenant nous attendons la décision du comité Olympique.

Frederik, le prince héritier du Danemark est membre du comité pour le programme olympique, et nous espérons qu'il se battra pour que la pétanque devienne olympique.

Son père le Prince HENRIK, qui est décédé l'année dernière, était un fervent défenseur de la pétanque au Danemark car il était français avant tout. Son nom de naissance était Henri Marie Jean André de LABORDE DE Monpezat. Nous devons utiliser tous les moyens pour que cette entreprise soit couronnée de succès.

Mis en place en 2019 au Danemark, nous avons adopté un nouveau principe pour les licences dont je vais vous donner un bref aperçu. Si vous êtes membre d'un club affilié à la fédération danoise de pétanque, vous devenez de plein droit propriétaire de la licence internationale, ceci sans payer. Normalement cette licence est facturée 35 € par an. Ce manque à gagner créé par ce nouveau système sera compensé par l'augmentation du coût d'inscription des clubs aux compétitions nationales et également dans une moindre mesure par une hausse de l'abonnement annuel. Nous espérons ainsi doubler le nombre de licenciés au Danemark et augmenter significativement le nombre de joueurs en compétition. Nous pensons combler notre perte financière par le simple fait d'accroître le nombre de participants.

Le Danemark a tissé de nombreux liens avec la FFPJP et bon nombre de joueurs français ; ainsi depuis 10 ans, c'est un français Pascal VERBREGUE qui coache nos équipes nationales.

Au moment où je vous parle, se déroule au Danemark un weekend de détection de nouveaux talents.

Cette formation se fait avec la participation de Pascal VERBREGUE, Henri Lacroix et Stéphane ROBINEAU.

L'année dernière nous avons organisé ce même type d'événement avec Philippe QUINTAIS et Pascal VERBREGUE, la formule avait remporté un vif succès. De nombreux joueurs et passionnés danois attendent ce moment avec impatience.

En complément, nous avons également créé deux centres d'entraînement exclusivement dédiés aux élites, avec pour cible les jeunes joueurs et les nouveaux talents, qui vont ainsi bénéficier d'entraînements intensifs avec des participants de même niveau.

Parallèlement, nous employons des éducateurs confirmés qui vont suivre ces joueurs et les motiver à poursuivre et intensifier leur entraînement. Nous espérons ainsi dans quelques années avoir des joueurs masculins capables de rivaliser avec les meilleurs français au même titre que nos joueuses féminines depuis quelque temps.

Je suis particulièrement satisfait d'apprendre que la France va bientôt participer aux championnats d'Europe vétérans. Je vois donc les chances pour le Danemark de gagner cette compétition se réduire considérablement. La création d'un tel championnat est une idée danoise, nous espérons donc que cette compétition deviendra pérenne et que nous pouvons dorénavant travailler ensemble pour créer un championnat vétéran au niveau mondial.

Cette année encore, des équipes du Danemark ont été invitées pour participer au Trophée l'Equipe et nous en sommes particulièrement fiers. Cela nous aide grandement à aguerrir nos équipes qui acquièrent ainsi une expérience profitable pour les compétitions internationales. *(Applaudissements)*

FEDERATION ALLEMANDE de PETANQUE

M. DOERHOEFER Michael (*Président de Deutscher Petanque Verband, s'exprime en anglais*). – Il commence par une vidéo sur une rencontre de joueurs marseillais avec de joueurs allemands et du Président de la Fédération Allemande dans un parc de Munich

Il continue sur l'histoire de la pétanque, de son arrivée en Allemagne après la 2ème guerre mondiale avec l'armée française. Le premier club allemand a été créé 1963 à Bohn. Cela a pris encore 20 ans pour créer une fédération. Beaucoup d'Allemands sont venus en France et ont joué à la pétanque et en rentrant ont créé un club, puis un autre club. Nous avons aussi beaucoup d'employés français en Allemagne 150 000, 10% vivent à Munich parce que nous avons une entreprise de Brevet ; il y a 10 ans IKEA a vendu des kits de pétanque et donc beaucoup en ont à la maison et jouent. La nouveauté est que les personnes qui ont une maison construisent un terrain de pétanque.

Aujourd'hui 22 000 membres, 14 000 licences, 719 clubs 74% hommes et 26% de Femmes, les +55 ans représentent 50% et les jeunes 10%. Nous sommes représentés dans 10 régions.

Les compétitions sont mixtes pour que les femmes puissent participer et qu'elles soient plus représentées.

La pétanque représente 1% des sportifs en Allemagne, mais nous continuons de grandir. Le Gouvernement donne beaucoup d'argent pour le sport, 50% va aux coachs et administratifs et 50% pour les athlètes.

Nous faisons le rêve d'aller aux Jeux Olympique, nous avons d'ailleurs eu une journée olympique à Cologne en 2018. Nous avons eu plus de 3000 participants, des écoliers principalement.

Dans le stade de Munich nous allons faire une manifestation pour que les jeunes s'amuse et fassent du sport ensemble et que la Pétanque soit un plaisir pour eux.

Nous avons créé une chaîne de TV, nous avons appris des Danois, nous faisons aussi des vidéos directement sur les Championnats du Monde et Championnats d'Europe. Pour le Tête à Tête à Madagascar nous avons eu plus 30 000 clics. Nous cherchons aussi des sponsors pour le futur.

Tous les ans avec la Fédération Française de Pétanque nous faisons des échanges, en 2018 c'était à Hambourg, c'était pour les Espoirs Jeunes, ils se rencontrent, jouent et échangent.

Merci pour nous avoir apporté ce magnifique sport en Allemagne, merci à la FFPJP, à Michel de nous avoir invité à Bastia, Sète, merci à PATOU pour Marseille. Je dis toujours à mes joueurs si vous voulez savoir comment jouer à la Pétanque et ressentir la Pétanque vous devez jouer en France.

Une chose où nous sommes meilleures que vous nous avons beaucoup de médailles de Bronze.
(*Applaudissements*)

Confédération Européenne de Pétanque (C.E.P.)

(*M. PEGG s'exprime en anglais, la traduction a été effectuée par M. CANTARELLI, elle est affichée sur le diaporama*)

M. PEGG (*Président de la Confédération Européenne de Pétanque*). – Bonjour Mesdames et messieurs,

Je suis désolé, je parle juste un peu de français..., (*continuant en anglais*) je vais continuer en anglais et mes propos sont montrés à l'écran en français. J'apprécie l'occasion qui m'est donnée de contribuer à votre Congrès en prononçant quelques mots au nom et à propos de la Confédération Européenne de Pétanque. Mais j'aimerais d'abord vous mettre au courant de quelques dossiers concernant la Confédération Européenne des Sports de Boules (CESB).

L'année dernière, j'ai informé ce Congrès de nos efforts pour que le sport pétanque soit inclus dans les Jeux européens, qui auront lieu en juin de cette année.

Quelques mois après votre Congrès, nous avons eu des nouvelles du Comité d'organisation de Minsk, qui nous a expliqué qu'il n'était pas possible d'inclure nos trois sports de boules mais qu'ils offriraient plutôt une place pour un sport dans leur programme culturel.

Nous avons pensé que ce serait une bonne occasion pour nous de présenter la pétanque aux jeux, même si nous n'en faisons pas partie.

Naturellement, le comité d'organisation s'est surtout concentré sur les jeux, qui nous ont laissé l'organisation de l'hébergement, des repas, du transport, de la construction d'un terrain... à peu près tout ce que l'on peut attendre d'un événement, mais tout cela à nos frais et avec seulement quelques mois pour tout réaliser

Cependant, à la suite d'un courriel inattendu expliquant notre participation aux Jeux ne pouvait pas être une "vraie compétition" et compte tenu de l'obligation financière considérable, tant pour la CEP que pour les fédérations participantes, nous avons réalisé qu'il n'y avait d'autre choix que de retirer notre participation.

Heureusement, la Fédération de Biélorussie, avec le soutien et la documentation de la CEP, participera au programme culturel et présentera la pétanque aux jeux en notre nom.

Dès que nous saurons qui sera l'hôte des Jeux de 2023, nous pourrons à nouveau faire pression pour l'inclusion des trois sports et, peut-être, nous aurons plus de temps pour mettre en place toutes les dispositions nécessaires.

Pour terminer sur la CESB avec d'autres nouvelles positives, je rencontrerai plus tard ce mois-ci les délégués des autres confédérations de Boule Sports où le principal sujet de discussion sera l'organisation d'un championnat commun pour les trois sports, qui peut inclure le simple, le double mixte et le tir de précision.

Ces dernières années, la CEP s'est impliquée davantage dans la fourniture d'un soutien logistique et technique aux organisations hôtes de nos championnats.

Je dois expliquer qu'auparavant, si une fédération était l'hôte d'un événement de la CEP, tout était laissé à sa discrétion, avec peu ou pas d'aide de notre part jusqu'à notre arrivée à la compétition.

Je suis heureux de dire que la reprise en main et la responsabilité de nos propres événements a été l'un des meilleurs changements que nous ayons apportés à notre organisation.

Cela peut entraîner plus de travail administratif pour nous, mais notre organisation hôte peut se concentrer sur "l'accueil" de l'événement, l'hébergement, les transferts, les repas, la sécurité, etc. en laissant toutes les questions d'inscription et le déroulement du championnat à la CEP.

Je tiens à souligner que la CEP et le Comité d'organisation travaillent en équipe et que c'est grâce à ces efforts combinés que nos Championnats sont assurés d'être un succès.

Nous sommes très reconnaissants à votre fédération, aux départements, aux clubs et à l'armée de bénévoles pour leur travail acharné, leur hospitalité chaleureuse et leur amitié, et nous nous réjouissons de travailler avec vous à nouveau à l'avenir.

En 2013, le CEP a introduit le contrôle de l'alcool et peu de temps après, des contrôles antidopage ont également été effectués lors de nos Championnats.

Par l'intermédiaire de notre Commission médicale, qui est dirigée par votre médecin, Jean-Pierre Iannarelli, nous promovons maintenant une approche cohérente et solide des problèmes qui peuvent compromettre l'intégrité de notre sport, comme l'alcool et le dopage.

En 2018, notre Commission médicale a effectué des tests d'alcoolémie à tous nos championnats, je suis heureux de dire que chaque test a donné un résultat négatif.

Bien que l'organisation et les coûts des contrôles antidopage soient à la charge des hôtes du championnat, notre commission médicale met tout en œuvre pour satisfaire aux exigences du contrôle antidopage.

Cette année, des tests ont été effectués lors de nos Championnats en France et pour la première fois lors de la manche de qualification de l'EuroCup à Monaco. Les résultats de ces tests ne sont pas encore connus.

Malheureusement, les joueurs et même certains entraîneurs considèrent toujours l'arbitre comme quelqu'un sur qui ils peuvent exprimer leur colère, ou à l'autre extrême ignorer ou ridiculiser.

Je suis sûr que vous conviendrez qu'il est nécessaire de changer la mentalité de ces gens envers nos arbitres.

Très peu de joueurs se rendent compte que les arbitres, et les autres officiels sportifs, sont essentiels pour maintenir les normes de jeu, en s'assurant que les règles de notre sport sont respectées à la fois pour l'équité et la sécurité. De toute évidence, nous devons aider nos arbitres, leur donner la confiance et la capacité de mieux comprendre comment faire face à différentes situations.

C'est pourquoi, dans le cadre de notre programme européen de formation de pétanque, nous avons demandé à Patrick Grignon de nous assister dans la préparation et l'organisation de cours d'arbitrage visant à assurer la continuité et l'expertise de l'arbitrage et l'application de nos règles.

Nous avons également l'intention de former une commission européenne des arbitres qui sera composée de nos arbitres européens et de quelques arbitres seniors de la Fédération. À terme, cette nouvelle Commission sera responsable des futurs cours et examens des arbitres européens.

Le développement de nos entraîneurs est un élément essentiel du renforcement de notre sport et, à cette fin, notre Commission des entraîneurs a récemment lancé des invitations pour notre premier cours " Entraîner nos entraîneurs "

Le cours est conçu pour fournir aux formateurs et entraîneurs des fédérations l'occasion d'apprendre les uns des autres et de travailler avec des experts internationaux en santé et en haute performance

J'espère que le travail de ces différentes commissions et nos programmes de formation contribueront à apporter certains des changements dont notre sport a besoin.

En tant qu'organisation, nous travaillons en étroite collaboration avec la FIPJP et nos membres.

Nous continuons d'être une organisation progressiste, toujours prête à aller de l'avant et à suivre le rythme de notre sport à mesure qu'il grandit et se développe.

Je crois que nous sommes maintenant l'un des leaders dans notre sport et que nous sommes un modèle d'excellence pour nos confédérations continentales sœurs.

J'aime ce sport, son histoire, ses valeurs et ce qu'il apporte aux individus et à la société.

Je sais que nous pouvons nous améliorer dans de nombreux domaines, mais il est toujours préférable de le faire ensemble. Je vois que la CEP et cette Fédération ont des intérêts communs, je vous souhaite bonne chance dans vos projets et j'ai hâte de travailler avec plusieurs d'entre vous dans l'avenir.

J'ai commencé par dire que j'appréciais l'occasion de contribuer à ce Congrès, je voudrais terminer en disant combien la CEP et moi-même apprécions ce que vous et votre fédération avez contribué à notre organisation.

Je profite de l'occasion pour vous remercier et en particulier Jean-Pierre, Patrick et surtout Joseph Cantarelli pour toute l'aide, les conseils et le soutien inestimable que vous m'avez apporté au cours des 12 derniers mois.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

**FEDERATION INTERNATIONALE de PETANQUE et JEU PROVENCAL (F.I.P.J.P.) et
CONFEDERATION MONDIALE des SPORTS de BOULES (C.M.S.B.)**

M. AZEMA (*Président de FIPJP et CMSB*). – Je vous remercie pour l'invitation et vous tous pour m'avoir choisi pour être le Président d'honneur pour rendre service à la fédération et j'ai accepté pour cela.

L'année dernière vous avez entendu Azéma est foutu, cela a été répété, cela prouvait deux choses :

- Une méconnaissance du sujet, il pensait que de mettre 6 personnes sur 9 à la tête de la CMSB tout allait bien se passer, sans savoir que si cela arrivait à la CMSB, la FIPJP s'en retirait. Et elle seule m'aurait reconnu puisque la Raffle et la Lyonnaise n'ont pas assez de Fédérations pour continuer à vivre.
- Les capacités de réactions des personnes travaillant avec moi et de moi-même.

A la suite d'une réunion à Lyon avec les Présidents de la CBI M. MUTLU et M. RUIS nous avons décidé de travailler ensemble ; à Lausanne j'ai réuni le nouveau comité directeur de la CMSB, qui m'a reconduit à l'unanimité jusqu'en 2020.

De ceux qui ont monté cette affaire, un a un problème chez lui ; il a revendu des choses offertes lors du Championnat de la Jeunesse et au titre de la FIPJP il avait organisé des formations payantes. Nous l'avons exclu complètement de la FIPJP, M. KAFI Yacine. Il a été exclu de la représentation de la CMSB par la FIB, tout va bien...

Un secret, nous allons transformer la CMSB en FISB (Fédération Internationale du Sport de Boules) pour être une vraie Fédération Internationale où chaque pays disposera d'une voix. Les Fédérations internationales deviendront des commissions de cette fédération internationale, c'est le souhait du comité olympique et nous nous y plierons.

Pas de langue de bois, j'ai été content d'entendre dans ces débats des choses qui me tenaient à cœur, alors qu'à l'époque nous n'avions pas été aidés ; je pense à la SAOS, au Car Podium... La première année où nous avons mis la SAOS en déficit, les personnes n'avaient pas compris qu'il fallait un déficit pour qu'elle ne paie pas de taxes ; Maintenant elle est magnifique et elle fonctionne bien. Elle a été créée grâce à Edmond Seullard en 1997. Les maillots des arbitres, c'est la Juventus qui porte les mêmes maillots que nos arbitres ! Nous sommes comme toutes les plus grandes fédérations, le football américain, le baseball..., ces maillots sont visibles. Les compétitions par équipe quand nous les avons lancées, j'entendais : « *qu'est-ce que c'est, tu vas nous embêter avec tes concours, nous avons déjà du mal à mettre nos concours en doublette, tripléte, ...* » elles ont pris le pas sur les autres compétitions et c'est bien.

Un point où nous sommes en retard : les parties au temps mais c'est l'évolution comme l'ont fait le tennis, le volley ; nous n'y échapperons pas, au niveau international c'est déjà la règle.

Quelques problèmes subsistent au sein de la FIPJP et de la CMSB, Joseph m'a demandé d'évoquer le cas de Madagascar. Nous avons découvert un vrai système mafieux mis en place avec la complicité de certaines personnes de la Fédération malgache, nous allons y mettre fin. La fédération va arrêter de donner des invitations à des joueurs malgaches. A l'international, nous allons convoquer le Président de la Fédération malgache et Jean-Luc Razafindrabe ; ils seront suspendus en attendant que la décision soit prise par la commission exécutive de la FIPJP. Si la Fédération ne se plie pas, elle sera comme d'autres fédérations, suspendue. Nous avons eu le cas en Asie où la Confédération asiatique a été suspendue parce que ses dirigeants avaient concocté des choses bizarres comme : le dernier organisateur d'un championnat était élu pour 4 ans président de l'association ; nous avons donc dissout l'association et reconnu une autre association de l'Asie qui depuis a gagné une dizaine de membres. Il n'y aura pas de fédération du Laos à la FIPJP tant que celle-ci garde à sa tête quelqu'un que nous avons suspendu à vie M. Khamia. Une mesure similaire à l'égard de l'Inde qui n'a pas respecté ses engagements pour un championnat asiatique et une autre association se met en place en Inde. Les fédérations nationales ne sont pas automatiquement

reconnues par la FIPJP. Les Fédérations internationales ont la main sur qui elles reconnaissent dans un pays pour les représenter.

Le dernier problème était une mise en cause, le Président de la Fédération Lyonnaise de Sport Boules disait que je ne parlais que de la Pétanque, et qu'en France quand j'étais interviewé sur la candidature je disais « *sports boules* », les journalistes me disaient « *pétanque* », il m'avait traité de malhonnête intellectuellement. Récemment, il a encore écrit un courrier et j'ai moi-même écrit à tous les membres de la Fédération ; le Président de la Fédération Lyonnaise avait donné le championnat du monde à la France. Puis, il a vu arriver vers lui quelques mois après sans être prévenu, la Fédération Française accompagnée d'une société privée qui lui donnait le programme du championnat ; cela ne lui a pas plu et il a donc écrit à un membre du comité exécutif de la FIB et à M. COQUET... Imaginez que demain Joseph reçoive un mot de Grenoble en disant qu'elle fait le championnat du monde de telle date à telle date avec tel pays, à tel endroit etc..., cela m'étonnerait que cela passe... M. RUIS a réagi pareillement. M. COQUET a écrit pour protester et dire que c'est une grande société... Il sait que ce n'est pas moi qui suis derrière Frédéric RUIS, ils l'ont pris pour un pantin et cela se passe mal entre eux. Moi je n'ai rien à voir avec la Lyonnaise et je ne vais pas me mêler de leur championnat du monde. Nous avons déjà eu le cas avec la société Pulz et M. DUVARRY, c'était déjà quelqu'un qui avait tout vu et tout fait... Nous avons été en procès avec lui, nous avons gagné et pour l'instant il nous laisse tranquille. Quand vous avez des contacts, il faut être attentif au niveau du Comité Directeur de la Fédération et Joseph, je suis content que tu aies dit que le Centre Technique Michel Desbois, que vous voulez faire, appartienne à la Fédération et qu'elle reste maîtresse de ses murs et pas question de le partager avec quelqu'un ; restez maître chez vous !

Championnats du monde : nous irons au Cambodge en 2019, à Lausanne à la Patinoire Olympique en 2020 ; la France est candidate pour 2022, Joseph vous avez reçu le cahier des charges, qui dit bien que le responsable de l'organisation est la Fédération Française et si elle confie l'organisation à un comité ou à un privé, il faut que cela fasse l'objet d'une convention tripartite à laquelle la FIPJP doit donner son aval.

JO, la candidature s'est transformée en 2017 en candidature pour les sports additionnels que prévoient l'agenda 2020 du Président Bach, cela se passe bien pour l'instant ; quand je suis arrivé personne ne connaissait les Boules, mon prédécesseur ne parlait ni anglais, ni français, il ne pouvait donc pas intervenir dans les débats. Petit à petit, nous avons été reconnus, la CMSB a été invitée à participer à tous les forums internationaux (2 par an à Lausanne en mai et novembre) ; je suis invitée aux sessions du CIO (Rio, Pyeongchang) ; on fait partie de la RIFES, là nous sommes admis comme auditeurs dans le comité exécutif ; tout se passe bien. Au niveau du comité olympique, nous n'avons pas de problème, nous répondons à toutes les exigences. Nous sommes universels sur la planète, nous faisons jouer les hommes et les femmes, nous respectons le code de l'AMA, celui de l'éthique. La commission exécutive du CIO a donné en juillet des indications particulières en disant qu'il ne fallait pas que les sports participent à l'accroissement des dépenses des JO, ni du nombre des athlètes et répondent à la candidature de l'esprit de Paris. Nous pouvons jouer n'importe où à Paris, il n'y a qu'à mettre des barrières et tribune et vestiaires pour les joueurs ; l'accroissement du nombre des athlètes limité à 10 500. Le COJO a proposé des disciplines et le moins de personnes à remplacer pour nous les sports boules cela fera 24 ou 32 joueurs, ce n'est rien et nous sommes dans l'esprit de Paris 2024.

Nous avons été longtemps à travailler en soutien au comité de candidatures quand c'était la candidature de Paris 2024 ; nous avons choisi comme site l'Arc de Triomphe du Carrousel en plein au milieu du Louvre où aucun autre sport ne peut se mettre. Nous répondons à toutes les qualités, nous finalisons le dossier ; le vote définitif est prévu en 2020 auparavant le COJO de Paris a appris qu'il devra avoir déposé les propositions de sports fin mars. Après il y aura négociations entre le COJO, le CIO (la commission du programme) et les fédérations retenues. Nous sommes prêts à accepter tout ce qu'on nous proposera pour y être ; l'escalade l'a fait à Tokyo en acceptant d'avoir une seule épreuve. Nous sommes à quelques mois d'une première liste ; nous nous sommes bien battus. Tous les pays nous ont aidé, le Danemark quand il y a eu un SportAccord chez eux, la Thaïlande à Bangkok nous a accueilli des pays nous ont donné de l'argent : la France a avancé 50 000€ pour les dépenses, nous avons eu un sponsor privé Boulenciel, nous a donné 48 000 €, le Liban nous a donné 10 000 €, nous avons besoin d'argent même si nous faisons le minimum pour limiter les frais, il faut faire les documents, se déplacer, etc...

Pour finir, je vous trouve bien timide, vous deviez faire des photos de vos députés, sénateurs, il est important d'arriver au Comité Olympique et montrer le poids que l'on a en France. La photo de la boule devant l'œil, tout le monde la connaît maintenant, hier j'ai fait la photo avec M. PICHERY, une heure après je la recevais à Angers en tricolore. N'hésitez pas, les élus n'hésitent jamais, j'ai croisé une trentaine de ministres, des chefs d'Etat, aucun n'a refusé de faire la photo. Vos députés n'ont aucune raison de refuser... Le sport réunit tout le monde. Nous avons environ 4 millions de personnes qui ont fait des photos.

(Photos avec la boule devant l'œil avec M. PICHERY, des élus, des sportifs, des journalistes, présentation par M. STIRMEL)

Jeux Mondiaux : nous avons mis une candidature d'une cambodgienne KE LENG, pour la première fois à l'IWGA, l'association des Jeux Mondiaux, elle a gagné 3 fois le titre mondial de suite, elle est donc sur le site et il faut

voter ; vous pouvez tous avoir deux voix tous les jours ; les 10 premiers sont sélectionnés après le 15 février ; vous ici votez, vous représentez 600 voix, elle va donc passer au 4^{ème} ou 3^{ème} rang, si elle gagne se serait bien.

Je compte sur vous pour les photos, les votes, travaillez avec moi, battez-vous. Merci. (*Applaudissements*)
(Pause)

QUESTIONS DIVERSES

M. CANTARELLI. – Précise qu'une partie des questions ont déjà été traitées dans les rapports des commissions.

M. LE BOT. –

Questions du CD25 et du CD66 : *Questions du sur la participation des Juniors aux Championnats Seniors, Jeu Provençal ?*

La réponse a été donnée, c'est NON.

Questions du CD77 *sur les articles 5, 17 du Règlement Administratif et Sportif (RAS) portant sur la durée de la saison sportive et administrative ainsi que pour les sportifs article 7 et 17.*

Réponse :

Compte tenu de ce qu'a dit Didier SCHMITT une partie de la réponse a été apportée. La saison sportive dure 13 mois, nous avons besoin d'un temps administratif d'une part pour mettre à jour le logiciel de la Fédération et d'autre part pour faire vos licences.

Les joueurs se retrouvent avec le mois de décembre comme un mois tampon.

S'ils ont la licence 2018 en cours pour cette année, ils jouent dans le club dans lequel ils étaient. Ils mutent et prennent une nouvelle licence, on engage la nouvelle saison, ils sont dans le club dans lequel ils ont signé.

Nous sommes conscients qu'il y avait un souci pour la Coupe de France en particulier qui se déroule en Décembre, Didier vous l'a dit hier, sur la prochaine édition de la Coupe de France à partir des 64^{ème} de finale, ni les mutés internes, ni les mutés externes ne pourront participer dès les mois de septembre à l'édition qui se termine en mars.

Question du CD77 : Question sur la catégorisation :

CATEGORISATION

Vous devriez plutôt parler de CLASSIFICATION : Comme j'aime le dire, même si je ne marque pas de points en 2019, je ne vais pas rajeunir de 10 ans, et je serai toujours Vétéran en 2020.

Applicable sur la saison sportive Du 1er décembre au 31 décembre de l'année suivante

La classification de la saison N se fait sur les résultats N-1 et la rétrogradation uniquement sur les licenciés(es) de la saison N-1.

Durant le mois de Décembre, les joueurs (ou joueuses) peuvent s'inscrire sur une compétition soit avec la licence de la saison en cours, soit celle de la nouvelle saison, leur classification est alors celle de la licence en cours de validité. En cas d'oubli de licence, la base de données « gestion concours » fera foi sur la classification à appliquer.

Comment ça ? Un joueur peut avoir 2 licences au cours de la même saison sportive ?

Je dirais même au cours de 2 années sportives consécutives ?

S'il mute ou renouvelle sa licence le 2 décembre par exemple.

Question du CD77 : Question sur COMPETITION « PROMOTION » :

ANNEXE 2 : Catégorie des concours :

COMPETITION « PROMOTION »

Cette classe de compétition est réservée aux joueurs et joueuses de la catégorie classé Promotion licenciés(es) à la FFPJP.

Les critères de classification sont les résultats du joueur entre le 1er novembre et le 31 octobre – vous noterez au passage que ça n'a rien à voir avec la saison administrative et sportive-.

Mais actuellement, un joueur classé (Honneur 1 ou même Elite) peut jouer un concours promotion entre le 1er novembre et le 31 décembre.

Je pense que, pour éviter cette anomalie, il faudrait bannir les concours « Promotion » durant cette période.

Réponse :

Concernant la notion de « Catégorisation » utilisée dans nos textes vous avez raison il vaudrait mieux parler de classification, le nécessaire sera fait pour modifier nos textes en conséquence.

Vous proposez de bannir les compétitions promotions du 1er novembre au 31 décembre, pourquoi pas la commission sportive étudiera votre proposition et ses conséquences.

Question du CD77 : Contrôle Alcoolémie :

Article 33 – Habilitation : Sont habilités à effectuer les contrôles d'alcoolémie : - Les médecins, sur tout type de compétition. - Les membres élus de Comité (s) Directeur (s) de la Fédération, de Comité Régional, et de Comité Départemental sur les compétitions relevant de leur champ de compétence. L'habilitation doit avoir fait l'objet d'une décision en Comité Directeur de l'instance compétente (Fédérale, Régionale, Départementale). Cette décision doit faire apparaître nominativement les membres élus qui ont été désignés pour effectuer les contrôles. Les médecins élus des instances Fédérales, Régionales et départementales sont habilités de droit à effectuer des contrôles. Tous les autres membres élus habilités, pour pouvoir procéder aux contrôles d'alcoolémie, devront être en possession d'un ordre de mission établi par l'instance compétente (Fédérale, Régionale ou Départementale). Modèles d'habilitation et d'ordre de mission (Annexe IV).

Sur quel texte légal vous êtes-vous appuyé pour rédiger cet article ?

Réponse :

L'article 33 qui a été modifié dit qu'un joueur qui est pris est exclu de la compétition. C'est de la compétence de la Fédération dans le cadre de sa délégation de service public de faire des règlements (Article 37 de la Constitution française, l'article 34 portant sur le pouvoir législatif). Compte tenu des problèmes posés par les personnes alcoolisées sur les compétitions, on nous demandait : « *Que fait la Fédération pour cela ?* » Nous avons donné des habilitations pour étendre le nombre de contrôles d'alcoolémie. Faites les en suivant le protocole donné par la Fédération.

Question du CD74 : *qui découle de l'exclusion pour alcoolisme, dans une équipe un joueur alcoolisé est exclu mais les coéquipiers continuent la compétition, la gagne et sont qualifiés pour le Championnat Régional suivant ou le France.*

Réponse : Pour le moment tel que sont nos textes, nous excluons pour la compétition en cours ; il n'y a pas de répercussion sur la compétition suivante ; le même principe a été adopté par la CEP.

Questions des CD31 et CD03 sur le règlement des tenues homogènes et sur le nombre publicités.

Réponse : Le Comité Directeur a statué et décidé que le nombre de pub maximum était de 3 en excluant le logo des équipementiers. Mais conscient de l'intérêt économique de ces publicités pour les clubs une tolérance sera demandée aux Comités pour 2019 et une refonte de ce passage de l'article 22 sera proposée (une note a été adressée aux CD et CR en ce sens).

Questions du CR Bourgogne Franche-Comté et du CD03 par rapport aux championnats Régionaux :

Le regroupement de certaines régions a fait que vous vous retrouvez sur des surfaces géographiques très diverses et parfois très grandes.

Deux problématiques ont été soulevées : les joueurs voyant que le Championnat Régional est trop loin et décideraient de ne pas se présenter et qu'ils n'ont pas envie d'y participer ?

Rappel : l'engagement de se présenter sur un qualificatif vaut pour la suite de la compétition. Nos règlements prévoient qu'une personne qui ne se présente pas alors qu'elle est qualifiée, peut être suspendue ou passée en discipline si elle ne présente pas un motif valable. Il appartient aux comités départemental ou régional de dire si l'excuse est valable.

Au niveau de la fédération, il nous était demandé d'avoir une tolérance et d'accepter le motif : « ils n'ont pas envie, ils n'y vont pas... »

Question quant aux problèmes financiers que peut représenter l'étendue de ces nouvelles et grandes régions.

Réponses : Au comité directeur nous avons dit qu'il n'y a pas lieu d'avoir de règle d'exception. Il faut s'en tenir à l'application de nos textes en vigueur (toute absence devant être dûment justifiée). Quand on s'engage, quand on se qualifie on va jusqu'au bout.

Il convient que les Comités Régionaux et en particulier les nouvelles régions, pour éviter ces défections, réfléchissent au positionnement géographique de leurs championnats et prévoient les budgets afférents. Sinon ce serait la négation de la voie logique sportive d'accès à la participation de nos joueuses et joueurs à un Championnat de France. L'avenir est à l'unification des régions ; c'est de la compétence des régions que de monter un projet sportif prenant en compte l'ensemble des paramètres d'une compétition.

Question du CD93 : « *Que devient le port du pantacourt dont il était fait état dans certains compte-rendu, car il n'en est plus fait état dans le tableau (interdiction pure et simple pour joueurs et délégués ?).* »

Réponse :

Le pantacourt est autorisé voir le visuel P. 32 du RAS (photo en haut à droite : un short, un pantacourt et un pantalon avec la mention « autorisé »). Le pantacourt faisant partie de la panoplie des vêtements sportifs.

Question du Club de la Bourriate (CD81). – *Demande d'avoir des dérogations pour les mutations des joueurs militaires qui partent pour une mission de 3 ans et qui sont obligés de prendre toute la famille et voir si nous ne pourrions pas aménager des mutations pour le coût des mutations pour partir et pour revenir ?*

Réponse : Nous comprenons fort bien la situation rencontrée, mais il nous paraît difficile de modifier ou d'adapter la réglementation en fonction de situations particulières. On s'en tient à la réglementation actuelle.

Question de M. COSTE Président du CD 84 : pour les mutations hors comité.

« Aujourd'hui maints comités de France libèrent à l'informatique les joueurs ou joueuses qui demandent une mutation « hors comité » sans renvoyer à l'intéressé le feuillet rose.

Nous recevons des bordereaux de demande de licences sans justificatif de provenance (mutation hors comité) ce qui est contraire au règlement administratif et sportif.

Également les demandes de mutations « hors comité » ne signalent pas toujours les sanctions disciplinaires de moins de 5 ans.

Comment peut-on remédier à ces manquements ? »

Réponse :

Les Comités doivent informer les clubs des procédures de mutation et tout particulièrement celles ayant trait aux mutations « hors comité ». Le respect, par tous de l'article 20 portant sur les modalités de mutation (volet administratif du RAS section V), facilitera la gestion administrative des mutations et limitera les erreurs.

M. VAISSIERE. –

Question du CD25 : la réponse a été donnée hier pour le CDC Jeu Provençal. Nous allons essayer de trouver une solution pour motiver les autres comités de Bourgogne Franche Comté pour qu'ils mettent en place un CDC Provençal et que l'on puisse faire une finale CRC Bourgogne Franche Comté. Philippe tu peux avoir la chance dans les prochaines années de pouvoir participer avec ton comité au CNC Jeu Provençal.

Question du CD88 : *il s'agissait d'une question sur les listes ; la question : si nous devons appliquer la règle des équipes incomplètes à un moment de la saison elles vont déclarer forfait, alors que les joueurs sont disponibles sur d'autres listes.*

Réponse : C'est aux clubs de savoir en début d'année s'ils ont la possibilité de faire jouer deux équipes qu'ils ont inscrites ! S'ils savent qu'ils sont limités en effectifs, il faut en inscrire qu'une.

Mme TROUBAT. –

Précision hier j'ai parlé d'un stage sport adapté en 2019, il sera reporté en 2020.

Question de Mme COSTE (CR PACA). – *« Dans une perspective de développement, nous allons prochainement signer une convention avec le Comité Régional Handisport PACA, à cette occasion dans le souci de développer nos pratiques et d'accroître le nombre de nos licenciés, nous souhaiterions pouvoir faire bénéficier des personnes en situation de handicap, à la condition qu'elles soient licenciées à la FFH, de tarif préférentiel pour l'obtention d'une licence FFPJP, comme cela existe dans d'autres fédérations ? »*

Réponse du Comité Directeur : en préambule, les personnes souffrant de handicap ne demandent pas forcément une aide financière mais un traitement égalitaire et non discriminatoire vis-à-vis de la pratique sportive, une reconnaissance et une vision en tant que personne humaine avant de voir le handicap.

Le comité directeur ne donne pas suite à cette proposition car il lui semble plus opportun de travailler dans la proximité à savoir accueillir et donner tous les moyens pour la pratique de nos sports, appréhender les personnes au sein des clubs et des comités, c'est eux qui connaissent leur population, favoriser la mixité avec les joueurs valides, etc. J'ajouterai que certains comités accordent déjà des réductions sur les licences délivrées aux personnes en situation de handicap. Il faut voir avec les conseils départementaux qui parfois et souvent paient une partie ou la totalité des licences.

M. PERONNET. –

Une question Mme CLAMENS (CR OCCITANIE), *concernant les emplois et le projet de professionnalisation. Nous avons répondu sur la question budgétaire avec l'intervention du trésorier. Sur la politique de la professionnalisation, nous sommes sur la même logique. Elle me demandait un éclaircissement par rapport à la position de la Région Occitanie.*

Réponse : nous sommes ouverts pour mettre en place un poste voire plusieurs dans cette région. Dans la région il y avait des possibilités de financements parce qu'elle avait plus de subvention que de poste. Nous pouvons donc repartir pour une création. Nous pouvons faire une réunion de travail avec votre comité directeur pour en voir la faisabilité. Nous en discuterons en février lors du conseil des Régions.

Questions de M. MARZAT (CR Pays de la Loire) : *il Propose l'introduction de nouveaux critères pour la mise en place du calcul des quotas pour les championnats de France Jeunes.*

Réponse : il y a la volonté de revoir les quotas et de les recalculer, ce sera rediscuté ; les critères exposés dans son texte seront étudiés.

Une remarque de sa part sur la perte d'une équipe par rapport à une catégorie ; au contraire il en a gagné 2, minimes et juniors et pour le cadet il n'y a pas eu de défections d'autres comités. Je rappelle que les quotas sont donnés à la Région. Et quand il en reste on récompense les Régions qui s'investissent.

Question sur la mise en place d'un document illustré pour les professeurs d'EPS ?

Réponse : Anna MAILLARD y travaille avec Jean-Paul GOFFOZ, une première maquette a été faite. L'UNSS doit nous valider le contenu du document.

Également pour l'UNSS un document vous sera fourni.

Question sur la formation et la planification des examens.

Réponse : nous avons pris note des problématiques posées par rapport à d'autres organisations, nous en prendrons compte pour la planification 2020 pour que cela gêne le moins possible.

Question pour les formations et les 30% reversés ?

Réponse : les 30% seront reversés à la Région en charge d'organiser les formations, à elle d'en disposer comme elle le souhaite.

M. GRIGNON . –

Question de M. MARZAT (CR Pays de la Loire) sur l'arbitrage : « A la réunion du comité direction du 21 et 23 septembre 2018, il était souligné le manque d'arbitres à l'échelon national, le comité de la Mayenne a proposé une candidate à l'examen national qui n'a pas été présentée par manque de finances, malgré les démarches auprès du comité régional et de la fédération. Nous pensons que les frais inhérents à un examen national devraient être pris en charge par la FFPJP car pour un département seuls les arbitres départementaux suffisent. Est-ce que la Fédération pourrait l'étudier au cours d'une prochaine réunion ? »

Réponse : concernant les frais des arbitres, ce qui me surprend est que l'on puisse dire que pour les concours départementaux, les arbitres départementaux suffisent, si on part de ce principe on n'organise que des concours départementaux et après pas besoin d'évolution. Ce n'est pas l'optique, plus les arbitres passeront de grades supérieurs mieux cela sera pour leurs compétences.

Pour la prise en charge, pour les examens des arbitres nationaux nous prenons en charge les hébergements et la nourriture, pour les frais de déplacements, 2 sont pris en charge notamment les deux concours nationaux que doivent faire les arbitres pour valider la pratique en termes de provençal et de pétanque en tant qu'arbitre national stagiaire ; ce ne sera donc plus à la charge des comités.

Pour les évaluer sur les nationaux, il y a toujours du co-voiturage.

Nous faisons notre part de financement par l'hébergement et les repas, les frais de trajets ne sont pas prévus.

Mme COSTE (CR-PACA). – Je n'ai pas eu de réponse concernant les pass-contacts en faveur des féminines et je parlais surtout des mutations extérieures. On avait dit que le pass-contact n'est pas une licence ; quand nous faisons des actions de promotion de la pratique féminine et que nous faisons jouer une joueuse non licenciée prise en charge par le Comité Régional, lorsqu'elle veut aller dans son département du Comité Régional, aujourd'hui on nous dit que l'on va lui facturer 30€. Je vais donc prendre en charge une licence total plus une mutation de 30€ ! C'est un frein pour les actions que nous conduisons pour les Féminines. Pourriez-vous nous faire cadeau de ces mutations extérieures gratuites jusqu'à présents ?

M. CANTARELLI. – Nous ne répondons pas tout de suite, c'est dans le projet fédéral... ton courrier désolé, j'y ai répondu par mail, la réponse officielle sera donnée en ta présence au Conseil National.

M. CHAUVIN (CD37). – Le mot BENEVOLE ?

M. CANTARELLI. – Le CD37 a demandé que nous incluons dans les textes, puisque nous parlons d'agressions d'arbitres, etc., il demandait que l'on ajoute les bénévoles, il est hors de question d'accepter l'agression de bénévoles... C'est fait et j'avais répondu par mail

M. DO BASTOS (CR-Bourgogne Franche-Comté). – Je reviens sur la réponse de M. LE BOT sur la question posait par notre entité. Vous dites dans votre réponse que vous n'accorderez aucune dérogation...

M. CANTARELLI. – Si vous en avez jusqu'à la fin du mandat. M. LE BOT a répondu à la question en général. Je rappelle que la Nouvelle Aquitaine a une dérogation jusqu'en 2020.

Historique : la Fédération avait proposé de qualifier du Département à la Région et que la Région, elle seule, qualifie au France ; le congrès a préféré garder la qualification des Départements et la Région aussi, c'est pour cela que nous sommes arrivés à ce système de qualification double et nous sommes dans le cas où un joueur qui a joué le Département et qui se serait qualifié par la Ligue, refuse d'y aller.

Pour l'organisation d'un Championnat Régional, votre président de Région, celui à qui vous sollicitez des subventions, qui va demander qui est le champion régional ? Si vous n'en organisez pas... Les Régions sont pour la plupart à jour de cela, pour les autres, elles ont jusqu'en 2020 pour le faire.

M. DO BASTOS. – Ce n'était pas l'objet de ma question. Elle concernait le motif de refus des joueurs de participer à une phase finale régionale. Nous avons fusionné dans une extrême douleur, quand j'entends participation de championnat départemental équivaut à participation au championnat régional, je l'entends bien. Là où je ne suis pas d'accord c'est quand on dit qu'il n'y a pas de dérogation, puisqu'il y a dérogation jusqu'à la fin du mandat pour certaines régions.

M. CANTARELLI. – Tu fais la confusion, la dérogation est pour l'organisation d'un championnat régional mais pas pour un joueur qui ne va à sa qualification.

M. DO BASTOS. – La commission de discipline de notre entité va voir son budget disciplinaire augmenté ; nous aurons compte tenu de l'espace géographique, de nombreux joueurs qui refuseront de se rendre sur les championnats régionaux.

M. CANTARELLI. – Tu n'auras pas de commission de discipline, ils auront pour la plupart un certificat médical ; et dans ma région cela ne marche quand même pas si mal. Ne soyez pas trop pessimiste. Faites déjà une année...

RECOMPENSES

(Palmarès sportif en fondue enchaînée à l'écran durant la remise des récompenses)

Remise aux Présidents de la Fédération Danoise de Pétanque, de la Fédération Allemande de Pétanque, aux Présidents de la CESB et de la CMSB de la plaquette FFPJP ainsi que de bouchons par M. Gérard Chevalier et Mme Fabienne VIGUIE

Photo de M. BETTENCOURT des 4 Présidents internationaux : MM AZEMA (CMSB-FIPJP), PEGG (CESB-CEP), DOERHOEFFERT (Allemagne) et FRIIRS (Danemark)

➤ **PRIX KIKI AUSSARESSES (Presse/Médias)**

M. CANTARELLI. – C'est une première, M. Jean-Marc STABLER est le réalisateur de la Fédération pour toutes les manifestations télévisées notamment sur la Chaîne l'Equipe ; il a réalisé le clip du Jeu Provençal. Un grand merci à toi, tu collabores à notre réussite télévisée.

M. STABLER. – Je remercie la FFPJP pour la confiance qu'elle m'accorde pour la production de mes images et pour la qualité de la collaboration que nous réussit à établir depuis quelques années. Je voudrais partager avec la FFPJP et la FIPJP un rêve olympique auquel nous croyons tous. Egoïstement j'imagine déjà ce jour de juillet 2024 où je suis dans mon Car Régie et 18 caméras sont braqués sur ce magnifique site olympique au Carrousel du Louvre et dans le cercle entre Henri LACROIX, il a la boule de gagne et il réussit son 42^{ème} carreau de la compétition et il donne à la France la première médaille d'or olympique. Ma candidature est lancée pour la réalisation des images des jeux olympiques 2024 ! *(Applaudissements)*

Mme VIGUIE lui remet le trophée.

➤ **PRIX BERNARD DUC (Municipalités)**

M. CANTARELLI. – Le prix est attribué aux Municipalités qui œuvrent pour la fédération. Dans ces récompenses nous pensons aux terrains, aux « petites » communes qui se donnent beaucoup de mal pour organiser un championnat de France. Nous avons invité les Maires qui n'ont pu se libérer pour ce weekend, nous allons appeler le CD33 pour la Ville de Ste Foix la Grande et le CD83 Pierrefeu du Var pour le Jeu Provençal *(Applaudissements)*.

Mme VIGUIE remet à MM MORAND (CD33) et NOBLE (CD83) les trophées à remettre à la commune.

➤ **PRIX BERNARD BRUN (Trophée des Comités)**

M. CANTARELLI. – Appelle sur scène les trois premiers de ce classement :

1er : CD83
2ème : CD30
3ème Ex-aequo : CD69 et CD59

Les trophées sont remis aux Présidents de Comités et/ou de Ligues. *(Applaudissements)*

➤ **CNC remise les diplômes de champion de France des différents vainqueurs des CNC**

M. VAISSIERE. – Les présidents des comités respectifs sont appelés pour la remise des diplômes de Champions de France.

CD 71	CNC 1 : Bourbon Lancy
CD09	CNC 2 : Ax les Thermes
CD41	CNC 3 : Langon
CD06	CNC F : Nice
CD65	CNC Vétérans : Lécussan
CD94	CNC jeunes benjamin Minimes : Entente Nogent sur Marne – Villeneuve Saint Georges
CD83	CNC jeunes cadets juniors : Saint Laurent du Var

Mme BAJOLLET remet les diplômes aux Présidents de comités

CONGRES 2020

M. EVRARD (*Président du CD62*). – Laurent BOURLET, Président Régional des Hauts-de France et moi-même sommes très heureux de vous recevoir les 10 & 11 janvier 2020 au TOUQUET pour le 75^{ème} Congrès national de la FFPJP. En 1987, nous avons organisé ce même congrès ici et à l'époque les commerçants et hôteliers ont été réquisitionnés pour ouvrir en Janvier, il y a 30 ans le Touquet était une ville morte.

Aujourd'hui la vie est différente et il n'y aura aucun souci pour nous vous recevoir au Complexe des 4 Saisons. (*Applaudissements*)

M. CANTARELLI. – Le congrès d'Evian 2020 vous sera présenté au Touquet.

(Présentation de 2 clips de la Ville du Touquet par M. STIRMEL)

CLOTURE CONGRES

(Diaporama Palmarès sportif défile à l'écran)

M. CANTARELLI. – Nous arrivons au terme de ce congrès. Vous êtes toutes et tous à féliciter, nous sommes dans les temps. Nous avons passé deux agréables journées. Je vous souhaite une très bonne soirée. (*Applaudissements*)

(Clôture du congrès à 19h10)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM

Le Président

Joseph CANTARELLI

